THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1837.

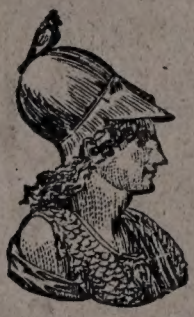

BESANÇON,

L. SAINTE-AGATHE L'AÎNÉ, IMPRIMEUR
DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE VEUVE DACLIN, GRANDE-RUE, N. 42.

1837.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1837.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. TRÉMOLIÈRES.

Ordre des Lectures:

DISCOURS de M. le Président, ouvrant la séance.

DISCOURS de réception, par M. l'avocat CURASSON, père.

RÉPONSE de M. le Président.

RAPPORT sur les Travaux de MM. les Académiciens pendant l'année précédente; par M. le SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

UNE NOCE *au Saut du Doubs;* poésie, par M. *Aug.* DEMESMAY.

MÉMOIRE de M. MARNOTTE, sur des antiquités découvertes à Besançon, dans les différentes fouilles que cet architecte a fait exécuter.

OBSERVATIONS sur l'obscurité du style en philosophie, et sur KANT; par M. CLERC, ancien Magistrat.

PARIS, *Épître à mon ami* WEISS; par M. VIANCIN.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE SERMENT LÉGAL.

Messieurs,

L'Académie ne nous a jamais imposé de travaux déterminés; elle nous a toujours laissé le choix de nos tributs scientifiques ou littéraires; aussi tiennent-ils naturellement des goûts ou des occupations habituelles de chacun de nous : permettez-moi d'user aujourd'hui de cette liberté, pour vous présenter quelques réflexions sur une amélioration qui me semble à désirer dans les dispositions de nos lois concernant le serment légal, cette garantie morale de la sincérité de nos promesses.

On s'est plaint, avant nous, de l'affaiblissement de cette garantie, unique base cependant, soit de nos engagements civiques, soit d'un grand nombre de décisions judiciaires, et principalement de celles qui touchent à ce que l'homme a de plus précieux, l'honneur et la vie. Il y a longtemps déjà qu'un magistrat disait « n'avoir point » vu qu'un homme eût perdu son procès par sa bouche. » Ce mot s'appliquait évidemment au cas où la foi du serment se trouvait en opposition avec l'intérêt personnel : mais le parjure se rencontrait aussi hors de ce cas,

c'est-à-dire dans celui du simple témoignage, et quelques provinces avaient, sous ce rapport, une assez mauvaise réputation : on y perdait de vue l'intérêt de la justice; on déposait *pour un ami*, ou *contre un ennemi;* on déposait même, à prix d'argent, pour ou contre le premier venu; et la bouche du témoin s'ouvrait ou se fermait, au gré de la partie qui payait la parole ou le silence.

Ce mal s'est-il accru de nos jours? Je le crois, Messieurs, et je le dis, sans craindre que l'on me trouve louangeur du passé et détracteur du présent : appuyée d'une longue expérience, mon opinion sera partagée par quiconque aura pris part, comme juge ou comme conseil, aux débats judiciaires, et surtout dans ces occasions où les questions agitées, offrant moins d'intérêt, éveillent aussi moins de scrupules.

Je suppose donc l'accroissement du mal avoué : pour y trouver un remède, j'en recherche les causes; et, indépendamment de celles que l'on peut nous signaler du haut de la chaire (et qui ne sont point de mon ressort), je crois en apercevoir une dans l'opposition qui existe entre le principe du serment et les dispositions de nos lois sur cette matière : j'espère démontrer cette bizarrerie, et la nécessité de la faire disparaître.

Personne n'a jamais mis en doute que le serment ne fût un acte religieux : à n'en juger toutefois que d'après la plupart de nos lois, on serait tenté de ne plus regarder le serment que comme l'un de ces engagements qui ne lient l'homme que selon ses idées particulières sur ce qu'on appelle honneur. En effet, il serait permis de

méconnaître un acte d'un ordre plus élevé, dans une promesse faite, il est vrai, avec quelque solennité, mais sous des formes qui laissent à peine présumer l'intention de lier la conscience. Et cependant on a vu, parmi les classes que domine surtout le sentiment de l'honneur, des individus qui se sont tenus pour enchaînés par ce serment ainsi dépourvu de toute expression intéressant le for intérieur, et connu sous le nom de *serment politique,* au point de rester fidèles à un drapeau qu'ils étaient loin d'avoir choisi, et de sacrifier à ce qu'ils jugeaient un devoir, leur fortune, comme leurs affections et leurs antipathies. Certes, le serment aux formes religieuses n'eut pas plus de force chez ce peuple romain, duquel Montesquieu a dit : « que rien ne l'attacha plus aux lois » que le serment, et qu'il fit souvent, pour l'observer, » ce qu'il n'aurait fait, ni pour la gloire, ni pour la » patrie [1]; » chez ces plébéiens révoltés, que la religion du serment arrachait aux séductions comme aux sophismes du tribun qu'ils aimaient, pour les ramener autour de l'aigle qu'élevait un consul patricien, objet de leur défiance ou de leur aversion. Nous pouvons donc opposer de nobles traits à tout ce que l'antiquité a de plus étonnant en ce genre. Mais de tels exemples, trop rares, et d'ailleurs presque toujours mal interprétés aujourd'hui, glissent sur les masses, qui les lisent sans les croire, ou les voient sans les comprendre : pour les masses, la force du serment tient aux idées religieuses.

Ce n'est pas, je l'avoue, qu'on doive espérer que le

[1] Esprit des Lois, liv. 8, ch. 13.

serment, accompagné des formes les plus vénérables, soit pour tous un lien toujours respecté. Il y aurait sans doute de l'inconséquence à croire qu'un homme absolument irréligieux sera lié bien solidement par sa promesse, parce qu'il l'aura faite sous le sceau de la religion. Un prince italien disait, en pareil cas, d'un roi de Castille : « Je voudrais que Ferdinand jurât par un Dieu en qui il » crût, avant que de me fier à ses serments [1]. » Mais, je le répète, c'est pour les masses, et non pour des exceptions, que les lois sont faites; le sentiment religieux est le sentiment général; les exceptions sont heureusement rares : et voilà pourquoi le serment fut un acte essentiellement religieux, chez tous les peuples et dans tous les temps.

Ecoutons d'abord sur ce point les Romains, de qui nous viennent tant d'idées mères, en matière de législation.

« Le serment, dit Cicéron, est une affirmation reli- » gieuse, faite en prenant Dieu à témoin de la vérité » de ce qu'on affirme... *adfirmatio religiosa... Deo* » *teste...* [2] » Et ce qu'il dit du témoin qui dépose, il le dit aussi du magistrat qui juge (on sait que le magistrat romain prêtait serment pour chaque affaire) : « Le

[1] Probablement on ne se fût pas fié davantage à ceux de ce roi de Lacédémone qui trouvait tout simple « d'amuser les hommes » avec des serments, comme les enfants avec des osselets, » ni à ceux de notre roi Louis XI, qui ne passait point pour y tenir beaucoup. (On sait pourquoi il répugnait à jurer par la croix de Saint-Lô d'Angers.)

[2] Cic. *de Off., lib.* 3, *cap.* 29.

» juge, avant de prononcer, se rappellera qu'il a pris Dieu » à témoin... *cùm verò sententia dicenda sit, meminerit » (judex) Deum se adhibere testem*[1]. » Cicéron parlait d'après les lois romaines, qui disent, en termes formels, « que le principal moyen pour terminer les procès, est » la religion du serment... *jurisjurandi religio*, et que » Dieu punit le parjure... *jurisjurandi contempta religio, » satis Deum ultorem habet*[2]. » On peut voir surtout la formule du serment prescrit aux magistrats-administrateurs des provinces, sous les Empereurs chrétiens : ces magistrats juraient l'obéissance aux lois, *par la Trinité, par la Vierge, par les évangélistes;* et c'était, *la main sur les livres saints*, qu'ils juraient... *per quatuor evangelia quæ in manibus meis teneo;* puis, ils ajoutaient de terribles imprécations sur eux-mêmes, en cas de parjure[3]; car l'imprécation était toujours exprimée ou sous-entendue dans le serment. C'est d'après ces lois que Voet, l'un des plus habiles interprètes du droit romain, veut que le serment soit prêté « sous l'invocation du nom de » Dieu, qui, dit-il, peut toujours punir le parjure, parce » qu'il peut tout, comme il sait tout... *per Deum, qui » uti omniscius, ità et omnipotens, scienter fallentes » punire potest*[4]. »

[1] Cic. *de Off., lib.* 3, *cap.* 10.

[2] L. 1, ff. *de jurej.* — L. 2, c. *de reb. cred. et jurej.*

[3] *Nov.* 8, *tit.* 3 : *si verò non hæc omnia servavero, recipiam hìc et in futuro sæculo, in terribili judicio magni Domini Dei, et Salvatoris nostri J.-C., et habeam partem cum Juda, et lepra Giezi, et tremores Caïni!*

[4] Voët, ff. *de jurejur.*

Nous pouvons citer des autorités plus graves. Si l'orateur romain atteste que « la religion du serment est » le lien le plus inviolable que l'on ait pu trouver pour » forcer les hommes à garder leur foi [1], » les Saints Pères ont défini le serment : « le commun sacrement des » hommes, le lien de la foi publique, et le gage le plus » sûr que nous puissions donner de nos promesses [2]. »

Ces idées avaient passé dans notre droit français. Tous nos auteurs considèrent le serment, ou comme une promesse dont on garantit la sincérité *par l'invocation du nom de Dieu*, ou comme l'affirmation d'un fait sur la vérité duquel *on prend la divinité à témoin* [3]. Leur doctrine peut se résumer par ce passage d'un écrivain moderne : « Le serment ne peut être sanctionné que par » la religion, car la morale ne peut exister sans Dieu... » où la religion manque au serment, le parjure ne saurait » manquer à l'intérêt [4]. »

Le serment avait donc, en France comme à Rome, le caractère d'un acte religieux : ajoutons que, par ces mots, il faut entendre l'acte fait avec les invocations, imprécations et solennités propres à une religion quelconque. « Il n'est pas nécessaire, dit Bossuet, de jurer

[1] *Nullum enim vinculum ad astringendam fidem jurejurando majores arctiùs esse voluerunt.* Id indicant leges in XII tab., etc. Cic. *de Off., lib.* 3, *cap.* 31.

[2] V. Ferr. Dict., v°. Serment.

[3] V. Domat, Lois civ. — Desp., liv. 3, sect. 4. — Poth., Tr. des oblig. — Le Répertoire universel, etc.

[4] M. J.-P. Pagès, Encyclop. mod.

» par le Dieu véritable ; il suffit que chacun jure par le » Dieu qu'il reconnaît : c'est ainsi que la religion, vraie » ou fausse, établit la bonne foi parmi les hommes [1]. »

Mais il n'eût pas suffi que l'ancienne jurisprudence attribuât ou plutôt maintînt au serment le caractère d'un acte religieux : il fallait que ce caractère, reconnu des magistrats et des gens instruits, ne pût être méconnu de personne. Voilà le motif qui détermina les formes solennelles du serment [2]. Ainsi l'on attestait expressément Dieu ; ainsi l'on ajoutait l'imprécation à l'invocation ; ainsi l'on jurait, la main sur le livre des évangiles. Louis XIV lui-même, après la première conquête de la Franche-Comté, fit, dans cette forme, le serment *de nous être bon Prince* [3].

Au reste, il est à remarquer que nos lois n'avaient pas expressément réglé la formule du serment : « Sans doute, » dit un des plus savants commentateurs du code civil, » parce que le serment, étant un acte religieux, doit être » prêté suivant le rite particulier au culte ou à la religion

[1] Politique tirée de l'Écriture sainte.

[2] « Pour donner plus de poids aux dires que les hommes font » en justice, on a trouvé à propos de leur faire faire auparavant » cette invocation du nom de Dieu, par laquelle ils le prient » d'être témoin de leur affirmation, et de les punir, si, sous un » mensonge, ils déguisent la vérité ; étant à présumer qu'il s'en » peut trouver beaucoup qui seraient, par ce moyen, détournés » du mensonge qu'ils auraient peut-être fait sans cela. » Dict. de Ferr.

[3] V. le Rec. des Édits publiés au Parlement de Franche-Comté, t. 1, p. 10.

» de celui qui le prête [1]. » L'usage tenait lieu de loi dans chaque province.

Tel était, parmi nous, l'état des choses, quand la tourmente révolutionnaire vint engloutir toutes nos vieilles institutions. Esquissons maintenant l'aperçu historique du serment, depuis cette époque mémorable. Peut-être fera-t-il connaître suffisamment la cause que j'ai promis d'indiquer, et à laquelle j'attribue, du moins en grande partie, l'aggravation du mal dont je me plains avec tous les magistrats.

Les jurisconsultes distinguent le serment en *serment promissoire* et *serment affirmatif*. Le serment *politique* est promissoire, et ne peut être que cela. Le serment *judiciaire* est promissoire, pour l'expert qui jure de vaquer fidèlement à son mandat, pour le témoin qui jure la vérité dans la déposition qu'il va faire ; il est affirmatif, pour le plaideur qui jure qu'on lui doit, ou qu'il ne doit pas. Ces différents serments ont, depuis 1789, donné lieu à tant de lois, de décrets, d'arrêtés et d'ordonnances, que leur plus rapide analyse lasserait votre patience. Je me bornerai (cela suffit d'ailleurs pour le but que je me suis proposé) à signaler les importantes lacunes que présentent, sur la matière qui nous occupe, ces monuments législatifs improvisés à chacune des phases de notre longue révolution, et je les indiquerai

[1] M. Toullier, t. 10. D'après nos anciens auteurs, le serment devait être prêté dans la forme sous laquelle il était déféré (en justice), à moins qu'elle ne fût superstitieuse et extraordinaire. V. Desp., et la L. 5, §. 1 et 3, ff. *de jurej.*

sous le double rapport de l'objet et des formes du serment.

J'ai peu à dire sur le serment politique. Il était dans la nature des choses qu'il variât, et vous savez, Messieurs, s'il a varié. Nous avons prêté tant de serments de ce genre, différents de formes comme d'objets, que l'habitude nous en a fait à peu près de simples formalités. Nous avons juré fidélité à je ne sais combien de gouvernements, et obéissance à leurs constitutions, dont la moins admirable devait durer dix siècles : et le temps, en moins de dix lustres, a emporté nos serments, avec nos gouvernements et leurs constitutions.

Tous ces gouvernements, sous lesquels nous avons passé si vite, avaient cependant exprimé clairement et complétement l'objet du serment politique : et si nous les avons laissé tomber, ce n'est point que, sous ce rapport, ils eussent rien négligé pour nous lier à leur fortune. Mais il n'en a pas été ainsi du serment promissoire des fonctionnaires publics, ni du serment judiciaire. C'est ici que la plupart de nos faiseurs de lois, républicains, impériaux ou royalistes, ont péché par omission, ayant bien aperçu le besoin du lien politique, mais ayant presque totalement oublié des garanties non moins importantes pour la société. En général, ils n'ont songé qu'au premier objet, et par-ci par-là seulement, ils se sont avisés de l'autre, dans cette législation faite au jour le jour, et dont chaque lambeau jurait souvent avec celui de la veille ou du lendemain. Parmi ce fatras de lois et de décrets organisant une à une et sans harmonie les différentes pièces de la machine sociale, le souverain du

jour ne demandait à tel fonctionnaire qu'un serment purement politique ; à tel autre, il demandait de plus le serment de remplir honorablement ses fonctions ; à tel autre enfin, un serment qui précisait plus ou moins les devoirs particuliers de son emploi. Ainsi, tandis que d'éminents fonctionnaires ne juraient que la fidélité à ces gouvernements qui tombaient les uns sur les autres, et l'obéissance à des constitutions, enfants mort-nés de ces pouvoirs éphémères, nous en avons vu quelques-uns, dans les rangs inférieurs, jurer de remplir leurs fonctions *avec honneur et probité ;* nous avons vu, de temps à autre, l'électeur jurer d'*élire en son âme et conscience* [1] ; le garde champêtre jurer *de veiller à la conservation des propriétés* [2] ; *l'homme de loi* jurer *de ne rien dire ou publier, comme conseil, de contraire aux lois et aux bonnes mœurs, et de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques* [3] ; l'employé des postes jurer *de ne jamais violer le secret des lettres* [4] ; le magistrat jurer *de garder et faire observer les lois* [5] ; mais, je le répète, toutes ces exigences partielles n'ont été que temporaires. Et comme si c'eût été trop encore de ces garanties si incomplètes, nous devons à notre dernière révolution une loi qui les a supprimées [6], sinon par son esprit, du moins par son texte, en réglant la for-

[1] D. de janvier 1790.
[2] L. du 6 octobre 1791.
[3] L. du 22 ventôse an 12, et ord. du 20 novembre 1822.
[4] L. du 26 août 1790.
[5] Ord. du 18 septembre 1815.
[6] L. du 31 août 1830.

mule *d'un nouveau serment politique* pour tous les fonctionnaires publics, et ajoutant « qu'aucun autre ser- » ment ne pourrait être exigé d'eux qu'en vertu d'une » loi ; » car des tribunaux, s'en tenant rigoureusement à ce texte, se sont refusés à recevoir tout serment additionnel non prescrit par une loi (quelque avantageux qu'il fût d'ailleurs à la société), au point de se faire un scrupule d'entendre des militaires jurer *obéissance à leurs chefs, en ce qui concerne le service :* en sorte qu'aujourd'hui il paraîtrait illégal que le Roi demandât au plus grand nombre des fonctionnaires aucune garantie morale autre que le serment si vague d'obéir *aux lois du royaume,* qui cependant sont muettes sur la plupart des devoirs particuliers à chaque emploi.

Passons aux formes du serment. Je l'ai déjà dit : pour l'homme instruit et ferme dans la voie du bien, elles peuvent être superflues comme le serment lui-même : il est tel homme, en effet, dont vous préféreriez avec raison la parole, au serment le plus solennel de tel autre. Mais, encore une fois, les lois ne doivent pas être faites pour des exceptions, et si, comme tout le monde en convient, le serment est un acte religieux, il est de l'intérêt général que ses formes tiennent de ce sacré caractère, afin que chacun en comprenne bien l'importance ; afin que nul ne puisse se dire : « j'ai menti, mais sans me parjurer ; » afin que la conscience la plus familiarisée avec les subtilités de la chicane, ne puisse jamais séparer l'idée du parjure de celle du mensonge. Voyons cependant comment on a fait nos lois, depuis cinquante ans, pour atteindre ce but, et prévenir ainsi, autant que possible, les effets com-

binés de l'ignorance, de la faiblesse et de la mauvaise foi.

Je rappellerai d'abord quelle défaveur trouvèrent les idées religieuses près de quelques-uns des gouvernements que nous avons vu passer, parce qu'elle explique le mépris ou l'oubli de ces idées dans les formes du serment, réglées par les lois qui se sont succédées et heurtées pendant la révolution. Cette défaveur a fini par descendre des gouvernants aux gouvernés, et par s'étendre tellement, que d'autres législateurs, qui semblaient chercher à s'appuyer sur la religion, n'ont point osé rendre au serment, et pour tous les cas, des formes qui cependant tiennent à son essence.

Une de nos lois révolutionnaires [1] l'en dépouilla même entièrement, ou plutôt elle supprima le serment. D'après cette loi, le juge et le juré, appelés pourtant à prononcer sur de si grands intérêts, ne jurèrent plus : *ils promirent*. A la vérité, ce fut une loi isolée. Celles qui suivirent, rétablirent l'obligation *de jurer :* mais je n'ai pas besoin de dire que l'on omit, sinon toute parole indiquant une pensée religieuse (sous-entendue dans le mot *jurer*), du moins toute mention de la Divinité, dans les formules du temps. Six ans plus tard, on parut se rappeler l'utilité de cette mention, dans la formule du serment exigé des évêques français : on leur demanda *de jurer et promettre à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement* [2]. Voilà une exception qui dès-lors s'est renouvelée pour les

[1] C. du 3 brumaire an 4, art. 183, 343, 350.

[2] L. du 18 germinal an 10.

jurés : vous savez qu'*ils jurent, devant Dieu et les hommes, debout, la tête découverte et la main levée*, et que leur chef, *debout aussi, et la main placée sur son cœur*, proclame la déclaration du jury, *sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et les hommes*[1]. A part ces exceptions, les formes du serment, politique ou judiciaire, et quel que fût l'objet de celui-ci, ne consistèrent plus qu'à prononcer les mots *je jure..... et à lever la main :* aujourd'hui nous n'avons point d'autre solennité; et même le code civil, le code de procédure et le code de commerce n'ont établi aucune forme pour le serment qu'ils prescrivent dans de nombreuses dispositions : c'est par analogie que l'on prend, dans les lois de la procédure criminelle, les formes du serment de la partie, du témoin et de l'expert, en matière civile[2]. Ces formes, tout le monde les connaît. Le juge demande à l'expert de jurer qu'il remplira fidèlement son mandat; au témoin, de jurer qu'il dira la vérité; à la partie, de jurer aussi la vérité, dans la déclaration à laquelle s'en rapporte son adversaire ou la justice; l'expert, le témoin ou la partie *lèvent la main*, et répondent : *je le jure*. Or, Messieurs, cela suffira-t-il, quelques explications que puisse y ajouter le juge, pour donner à tout homme qui prête ce serment, la conviction pleine et entière que c'est sa conscience qu'il intéresse par une

[1] C. d'instr. crim., art. 312, 348.

[2] V. le Code civil, art. 466, 1359 et suiv.; le Code de procéd., art. 39, 43, 204, 262, 534, 914, 935, 956, etc.; le Code de comm., art. 461, etc.; le Code d'instr. crim., art. 75, 155, 189, 317.

déclaration plus forte qu'une simple promesse, que c'est Dieu qu'il prend à témoin et dont il appelle la vengeance en cas de parjure, enfin que c'est un acte religieux qu'il consomme? Car voilà ce qu'il faut pour que le serment détermine la confiance de la société qui le demande, de la partie qui le défère, ou du magistrat qui le reçoit. Pour moi, qui ai vu tant de témoins n'être touchés, en pareille occasion, que des menaces d'un procureur du roi, je n'hésite point à résoudre négativement cette question. Je ne me lasserai point de le dire : c'est la multitude que j'ai en vue, et non l'individu qui croit à la religion du serment, indépendamment de ses formes plus ou moins explicites, plus ou moins solennelles. Dans la multitude, je trouve, ainsi que je l'ai déjà dit, ignorance, faiblesse ou mauvaise foi; je veux éclairer l'ignorance, soutenir la faiblesse, ôter à la mauvaise foi tout moyen de cavillation; je veux enfin que le serment paraisse aux yeux de tous ce qu'il est réellement, c'est-à-dire, un lien de conscience, et je n'espère rien de pareil, d'un geste et de trois mots, vides, pour le plus grand nombre, de toute pensée religieuse. Qui m'assure, en effet, quand cette pensée est en moi, partie qui défère un serment, ou juge qui le reçoit, que l'homme qui, *la main levée*, dit, *je jure*, ne repousse pas mentalement cette même pensée? N'a-t-on pas disputé pour savoir s'il était de l'essence du serment de prononcer *que l'on jure;* si le quaker ou l'anabaptiste fait un véritable serment, quand, au lieu de prononcer ces paroles, il dit *qu'il affirme, en son âme et conscience, et sur sa religion* [1]; si le témoin *peut*,

[1] V. l'arrêt de cassat. du 28 mars, et celui du 12 juillet 1810.

et s'il *doit* prêter serment selon le rite de son culte, le Juif, par exemple, *more hebraïco*[1] ? Eh! Messieurs, comment s'étonnera-t-on de ces subtilités et de tant d'autres restées secrètes, pour peu que l'on connaisse l'élasticité de la conscience humaine? Je puis, à ce sujet, citer une anecdote remarquable.

Un ouvrier de cette ville, homme honnête et religieux (notez ces deux points), mais ignorant, faible et pauvre, trouve dans la rue une pièce de 48 liv.; sa conscience lui dit qu'il doit la rendre à celui qui l'a perdue; elle lui dit même, mais plus bas, qu'il doit chercher à découvrir ce propriétaire : la première de ces obligations lui serait facile, mais il hésite sur la seconde; il fait plus; pour l'éluder, il court au hameau de Bregille, où, aidé de plusieurs amis, il passe deux jours à boire, tant et si bien qu'il laisse la pièce de 48 liv. au cabaret. Revenu chez lui, il est rencontré par un de ses voisins, qui paraît surpris de son absence; notre homme lui raconte sa bonne fortune, et l'usage qu'il en a fait : « Et pourquoi, » dit le voisin, être allé la boire à Bregille ?— Oh! pour- » quoi, répond l'autre, c'est que je mourais de peur de » l'entendre *trompetter* (c'est-à-dire réclamer par le » trompette de la ville). » Ainsi le pauvre homme eût rendu la pièce d'or, si le propriétaire eût paru; mais il éprouvait le désir de ne point le voir paraître, et il s'éloignait pour échapper aux conséquences de cette apparition... et voilà, Messieurs, une de ces capitulations de conscience moins rares qu'on ne le croit, même dans

[1] V. un arrêt de la Cour royale de Colmar, du 18 janvier 1828.

des classes plus élevées. Or, pour revenir à mon sujet, vous comprenez qu'un homme, ainsi fait, aurait pu, au pis-aller, rencontrant le propriétaire dans le trajet de la ville à Bregille, taire, ou nier même qu'il eût trouvé la pièce d'or : mais tout porte à croire que sa conscience timorée, quoique passablement sophistique, ne lui eût pas permis d'aller au-delà ; qu'il eût manqué d'audace dans le mal, comme il manquait de fermeté dans le bien ; et qu'enfin, capable peut-être d'un mensonge qui ne lui paraissait pas absolument impossible à concilier avec la probité, il n'eût point osé appuyer ce mensonge d'un serment fait sous des formes religieuses.

« Il reste encore, dit un jurisconsulte moderne que » j'ai déjà cité, bon nombre d'hommes religieux, mais » faibles, qu'il est utile d'affermir par la religion du » serment : de là ces solennités établies pour frapper les » sens et l'imagination, dont les anciens entouraient le » serment ; de là, chez les chrétiens, les serments prêtés » sur l'autel, sur les saints évangiles, etc. ; * de là ces » formules effrayantes d'imprécations..... Dans la suite, » on retrancha de la formule du serment l'imprécation, » qui, néanmoins, y est toujours sous-entendue impli- » citement, en quelques termes que le serment soit » prêté..... Peut-être, ajoute l'auteur, peut-être est » ce une faute dans une législation où l'on emploie le » serment comme un *critère* de vérité, d'avoir retran- » ché de la formule l'imprécation explicite. D'après la » doctrine des jésuites Suarez et Pirring, les mots *je le*

* L'auteur aurait pu ajouter : sur les hosties consacrées.

» *jure*, employés seuls, peuvent paraître équivoques et » prêter aux interprétations et aux restrictions mentales, » si l'on n'y ajoute pas cette imprécation. Certaines per- » sonnes peuvent arranger leur conscience de manière » à ne pas croire faire un parjure, mais seulement un » mensonge, en prenant Dieu à témoin, sans l'invoquer » pour vengeur. On trouvera des casuistes qui enseignent » cette doctrine. Il n'est pas bon de laisser lieu à l'in- » terprétation du serment. Le code de procédure, pour » le canton de Genève, a donc eu raison de rétablir » l'imprécation. Il exige que les saintes Ecritures soient » ouvertes devant la partie qui s'apprête à jurer, et » qu'après qu'elle aura prononcé qu'elle est prête à » jurer, le président lui rappelle l'imprécation contenue » dans ces mots, en ajoutant : que Dieu, témoin de » votre serment, vous punisse, si vous êtes parjure ! » [1]

Le même auteur [2] cite un fait rapporté d'ailleurs dans les annales de la jurisprudence, et qui prouve éminemment la nécessité de régler les formules du serment, de manière qu'il ne puisse rester à personne le moindre doute sur son caractère religieux. Deux préposés de l'administration des *droits-réunis* se présentent chez un juge de paix, pour affirmer un procès-verbal (*affirmer* est le terme même employé par la loi); le magistrat reçoit leur affirmation; mais, probablement sur quelques soupçons, il leur demande d'y ajouter la prestation d'un serment; les préposés s'y refusent; ce refus excite les mêmes soupçons chez les juges du tribunal de police

[1] M. Toullier, t. 10, n°. 346.
[2] Le même, n°. 456.

correctionnelle, qui, tout en considérant que le mot *affirmer* signifie *déclarer avec serment*, tirant du refus *de jurer* la conséquence que ces préposés *entendaient détacher de leur affirmation toute idée de serment*, regardent ce refus comme un défaut d'affirmation dans le sens légal, et prononcent la nullité du procès-verbal, décision confirmée sur l'appel, et devenue irrévocable par le rejet du pourvoi en cassation.

Je citerais beaucoup de traits semblables d'individus qui, disposés à prêter un serment dans les formes ordinaires, et à gagner ainsi un procès inique, l'ont perdu, pour n'avoir pas osé jurer avec des formes religieuses [1]. Mais j'en ai dit assez, je crois, pour prouver que le serment politique ou judiciaire est un acte non-seulement civil, mais essentiellement religieux, quelles que soient ses formes; que celles-ci doivent être telles que ce caractère religieux ne puisse être méconnu de personne; que le serment du fonctionnaire public ne doit pas être purement politique ou civique, mais qu'il doit porter sur les devoirs précisés de ce fonctionnaire; que les formes actuellement admises chez nous, pour lui comme

[1] A Besançon même, un juge de paix avait établi dans son appartement une espèce de chapelle, dans laquelle il conduisait le plaideur prêt à *lever la main*, quand, lui connaissant des principes religieux, il le soupçonnait porté à un acte de mauvaise foi; le plaideur, entré, trouvait là un autel et le livre saint entre deux cierges allumés..... il renonçait au serment, et le procès était terminé.

Au surplus, le juge de paix excédait ses pouvoirs, comme le lui prouva le procureur-général, qui lui fit fermer sa chapelle.

pour tous, sont insuffisantes, et que, par conséquent, il convient de les changer. Je finis en réfutant une objection que l'on pourrait me faire. « Prenez garde, me » dira-t-on peut-être : en législation comme en poésie,

» La critique est aisée, et l'art est difficile.

» Prenez garde! Vous voulez que tout serment soit » accompagné de formes religieuses ; mais n'oubliez pas » les droits qui tiennent à la *liberté des cultes*. Combien » de débats a déjà soulevés, devant les tribunaux, la » nécessité de concilier ces deux principes, que le ser- » ment étant un acte religieux, ses formes doivent être » religieuses, et que nul ne peut être contraint à des » actes ou à des formes que repousse sa croyance! » A cela, voici ma réponse. Je connais ces débats, excités, pour la plupart du moins, par la mauvaise foi : mais il me semble que la conciliation des deux principes n'est pas impossible. Adoptons (et je ne présente ceci que comme le *minimum* de ce que peut faire le législateur), adoptons, pour le serment, des formes religieuses; déclarons, ainsi que l'ont fait des tribunaux, que personne ne pourra être forcé de prêter serment dans une autre formule que celle de la loi; et, admettant des équivalents pour de rares hypothèses, permettons, comme des tribunaux l'ont aussi fait, que celui dont nos formes légales blesseraient les opinions religieuses, leur substitue des formes analogues et propres à sa religion. Vous venez de voir un auteur recommandable regretter *l'imprécation explicite* dans les formes actuelles du serment : sans même aller jusqu'à l'y rétablir, prenons, je suppose,

pour le fonctionnaire public, pour la partie, pour l'expert, pour le témoin, la double formule du serment de nos jurés et de nos chefs de jurys (qui diffèrent, je ne sais pas pourquoi); que chacun *jure* (*affirme* ou *promette*, si sa religion ne lui permet pas de *jurer*), mais *sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et les hommes:* cette formule pourra suffire pour les hommes de toutes les religions; car tous ayant un Dieu et une conscience, elle sera pour tous un acte religieux, et nous aurons ainsi la véritable garantie que nous cherchons dans le serment.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. L'AVOCAT CURASSON PÈRE.

CONSIDÉRATIONS

SUR LA CONQUÊTE DES FRANCS, L'INSTITUTION DU RÉGIME FÉODAL, ET L'INFLUENCE DE CES DEUX GRANDS ÉVÉNEMENTS SUR LA CIVILISATION.

MESSIEURS,

Seconder les travaux d'une Compagnie dont l'objet embrasse à la fois les sciences, les arts et les belles-lettres, contribuer à y répandre cette semence d'émulation qui est l'âme des sociétés littéraires, tel est l'engagement que contracte celui que vous daignez vous associer. Le titre d'Académicien n'est donc pas seulement un titre honorable, il impose des devoirs. Ce titre me flatte d'autant plus, qu'en m'honorant de vos suffrages, vous avez prévenu mes désirs. Comment aurais-je pu briguer cette faveur, moi qui, pour me rapprocher de vous, n'ai que mon attachement pour des études qui sembleraient s'éloigner de votre but? Celui dont la carrière fut presque entièrement consacrée à des discussions de droit et de jurisprudence, ne peut apporter ici qu'un bien faible tribut.

Cependant la science des lois est intimement liée à celle de l'histoire. Ainsi, le fruit de mes recherches ne sera pas, je l'espère, sans utilité pour l'accomplissement de la noble et glorieuse tâche que vous vous êtes

imposée, celle de recueillir les matériaux sans nombre, épars dans nos archives, de les coordonner, et d'éclairer par ce moyen les annales de la province. Aujourd'hui je me propose de me livrer avec vous à l'examen d'un titre que je crois propre à jeter un nouveau jour sur le régime des communes dans le comté de Bourgogne; à démontrer qu'au commencement du 14e. siècle, sous l'empire de la féodalité, les libertés municipales étaient déjà comprises, et même entendues, dans un sens extrêmement large. Mais cet examen doit être précédé de quelques considérations générales.

Ce n'est qu'en remontant à l'origine des sociétés, que l'on peut connaître la marche de la civilisation, en indiquer les causes, en suivre les progrès; et les premiers temps de notre histoire ont été obscurcis par tant d'erreurs, tant de préjugés, qu'il est difficile de faire percer la vérité à travers ces ténèbres.

Lorsque les Romains pénétrèrent dans les Gaules, la nation était réduite à une condition déplorable. Il n'y avait, dit César, que deux classes (les Druides et les Chevaliers) qui jouissaient de quelque considération. Exclu de toutes les assemblées, le peuple était compté pour rien. La plupart même des petits possesseurs, surchargés d'impôts, écrasés de dettes, n'avaient, pour se soustraire à de continuelles persécutions, que la triste ressource de vendre leurs biens et d'engager leurs services à des nobles, qui prenaient sur eux presque tous les droits des maîtres sur leurs esclaves [1].

[1] Cesar, de Bell. Gall., lib. 6, cap. 11, 12 et 13.

En s'établissant dans les Gaules, les Romains y introduisirent leurs lois et leurs usages. Ce fut un progrès sensible. Ainsi les habitants eurent des magistrats chargés de veiller aux intérêts communs; et, pendant un temps, les populations réunies dans les villes formèrent des cités libres, prospères et indépendantes.

Mais cette liberté, déjà singulièrement déchue sous le règne de Constantin, s'évanouit peu à peu, et le peuple gaulois finit par retomber dans l'asservissement le plus complet.

Les habitants étaient divisés en trois classes : les *privilégiés*, classe extrêmement nombreuse, qui comprenait l'armée, le clergé et une multitude de fonctionnaires; les *curiales*, c'est-à-dire les citoyens payant le cens exigé pour prendre part à l'administration de la cité; et le menu peuple, entièrement exclu des affaires. La condition des curiales même était devenue une condition onéreuse et dépourvue de liberté : plus de richesses communales, les empereurs s'en étaient emparés; alors l'administration de la cité fut moins un droit qu'un service pesant imposé à la bourgeoisie : enfin, pour me servir des expressions de M. Guizot, *la classe moyenne n'existait plus, c'est pourquoi il n'y avait plus de nation* [1]. Telle était la situation des provinces soumises à la domination de Rome, au moment où cette capitale du monde allait enfin tomber sous le joug qu'elle avait imposé à tant de peuples.

Privés de l'autorité protectrice de leurs magistrats,

[1] Essai sur l'histoire, pag. 4, 5, 18, 26 et 55.

les citoyens ne pouvaient pas même faire entendre de justes plaintes. L'oppression affreuse à laquelle ils se trouvaient réduits a été décrite, de la manière la plus forte et la plus touchante, par les écrivains de l'époque : ils nous représentent les Gaulois désertant leur domicile, allant s'établir dans les lieux déjà occupés par les Barbares, pour éviter la violence des exacteurs romains, et se soustraire à la tyrannie intolérable de quelques seigneurs du pays, dont le gouvernement impérial favorisait l'avarice et l'ambition : *in omnibus quippè Galliis, sicut divitiis primi fuêre, sic vitiis.* « A la vue d'injustices » aussi révoltantes, s'écriait Salvien, ne serait-on pas » tenté de nier la providence[1] ? »

A cette oppression des hommes libres, si l'on ajoute que, d'après les calculs de l'abbé Dubos, confirmés par Gibbon, plus des deux tiers de la population étaient de condition servile, doit-on s'étonner de la facilité que trouvèrent les Barbares à s'emparer des Gaules ? L'invasion était facile chez des peuples dont la plus grande partie, désarmée, opprimée ou réduite à l'esclavage, n'avait aucun intérêt à défendre la patrie [2].

Il en a été de la chute de l'empire romain comme de tous les empires, qui ne peuvent être ébranlés sans

[1] Orose, hist., lib. 7. — Salvien, *de gubernatione Dei*, lib. 3, cap. 8 ; lib. 5, cap. 5 et 6 ; lib. 7, cap. 2.

[2] Suivant le calcul des auteurs, la Gaule, dont les frontières s'étendaient beaucoup plus loin que la France actuelle, comprenait 16 à 17 millions d'hommes, et il n'y avait que 500 mille chefs de famille payant la capitation ; d'où il résulte que la plus grande partie de la population se composait d'esclaves.

fracas. Sous les derniers Césars, l'Europe est inondée par les Barbares, et la Gaule voit, tour à tour, rouler sur elle, comme des torrents, les légions formidables de peuples qui n'avaient de commun qu'une égale férocité. On ne pourrait se faire aujourd'hui qu'une faible idée du spectacle que présenta le pays ravagé par ces hordes sauvages. L'invasion d'Attila couronna ces destructions; plus du tiers de la population fut moissonné par la guerre, la peste et la famine. *Peut-on rappeler ces terribles désastres sans être saisi d'horreur!* disait saint Jérôme, à qui nous devons la description la plus pathétique de cet épouvantable bouleversement, des provinces que les Barbares avaient presque entièrement dévastées, des villes principales qu'ils avaient saccagées, consumées et détruites [1].

[1] *Horret animus temporum nostrorum miserias persequi. Vigenti et eò ampliùs anni sunt quod inter Constantinopolim et Alpes Julias quotidiè romanus sanguis effunditur, etc.* (Epist. 4 *ad Heliodorum.*)

Innumerabiles et ferocissimæ nationes universas Gallias occupârunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Vandalus, Sarmata, Alani, Gepedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Allemani et (ô lugenda respublica!) *hostes Pannonii vastârunt;* etenim Assur venit cum illis. *Moguntiacum quondam nobilis civitas capta atque subversa est, et in ecclesia multa hominum millia trucidata: Vangiones longâ obsidione deleti, Rhemorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ extremique hominum Morini,* Tornacus, Nemetæ, *Argentoratus, translati in Germaniam. Aquitaniæ, novorumque populorum Lugdunensis et Narbonensis pro-*

Détournons nos regards de ces horribles dévastations, pour arriver à l'établissement en France de ce peuple dont nous avons adopté le nom, et qui nous a transmis sa valeur et sa gloire. Car il ne faut pas confondre, comme l'ont fait des auteurs, du reste fort éclairés, l'invasion des Barbares avec la conquête des Francs : un long intervalle sépare ces deux événements.

Au commencement du 5e. siècle, les Francs avaient essayé quelques incursions dans les Gaules; mais ces tentatives temporaires furent infructueuses.

La fondation du royaume ne saurait être attribuée à Pharamond; son règne est généralement considéré comme fabuleux : Clodion, son prétendu successeur, s'était emparé de Tournai et de Cambrai; mais, battu par Ætius, il fut obligé de repasser le Rhin; Mérovée, il est vrai, défit Attila, mais ce ne fut que comme allié des Romains. Childéric, après avoir occupé quelques provinces gauloises, n'y garda non plus aucunes conquêtes. Clovis est le seul qui soit parvenu à s'arrêter, à se rendre inexpugnable dans les Gaules, à y asseoir un empire au lieu d'un camp : la monarchie française n'a pas eu d'autre fondateur.

A la mort de son père, en 481, Clovis n'avait que 15

vinciæ, præter paucas urbes, populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intùs vastat fames. Non possum absque lacrymis Tolosæ facere mentionem, etc. (Hieron. epist. 82 *ad Ageruchiam.*) Il s'agit ici des ravages occasionnés par les Barbares : retiré à Bethléem, où il mourut en 420, saint Jérôme ne pouvait parler de la conquête des Francs, qui ne commença qu'en 486.

ans : il part cinq ans après, de la rive droite du Rhin, pour pénétrer dans les Gaules, attaque et bat tour à tour les armées qu'il rencontre sur son passage. La victoire qu'il remporte sur Syagrius, roi du Soissonnais, lui assure non-seulement cette province; il obtient, sans coup férir, la soumission des habitants de toute la partie des Gaules qui restait encore sous la puissance romaine. A la journée de Tolbiac, Clovis repousse les Allemands, qui étaient venus fondre sur les Francs Ripuaires : le roi Sigebert l'avait appelé à son secours; ce prince est tué sur le champ de bataille, et ses états, formés de la Basse-Alsace et d'une partie de la Suisse, sont acquis au vainqueur. Le baptême de Clovis augmenta son royaume plus que ne l'auraient fait ses conquêtes : ses armes n'avaient pu dompter les Armoriques, qui venaient de secouer le joug des Romains; mais, en 497, les habitants de ces provinces s'associent aux Francs devenus chrétiens, et ne forment avec eux qu'un seul peuple. L'invasion dans le Midi est favorisée par les évêques, en haine des Barbares, qui professaient l'arianisme : enfin, les troupes romaines qui restaient dans les Gaules quittent l'aigle impériale, et passent sous le drapeau de Clovis. Les forces ennemies doublant ainsi ses propres forces, la victoire le suit partout : il marche contre les Visigoths, tue leur roi, disperse et détruit leur armée; la nation entière est chassée des provinces qu'elle occupait, et, à la mort de Clovis, en 511, le royaume des Francs s'étend des Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Les quatre fils de Clovis achevèrent de soumettre

les Gaules, en ajoutant à leurs états les royaume de Thuringe et de Bourgogne.

Telle est, Messieurs, l'analyse des plus sûrs monument sde notre histoire [1].

Ainsi, à l'exception des calamités inséparables de la guerre, on n'a pas à reprocher aux Francs d'avoir renouvelé les horreurs de la première invasion. Ce n'était pas aux anciens habitants que Clovis avait déclaré la guerre : « Marchons avec l'aide de Dieu, disait-il à ses troupes ; chassons les Ariens de cette terre : *ejiciamus eos de ipsa terra* [2]. » N'est-ce pas, au contraire, aux armes de ce prince que la nation est redevable d'avoir été purgée des Barbares qui infestaient les Gaules ?

Maîtres du pays, les Francs n'usèrent d'aucune violence pour enlever aux habitants leurs possessions. Les peuples expulsés avaient partagé les terres, et leur lot suffisait aux nouveaux vainqueurs. Le plus parfait accord s'établit bientôt entre les deux peuples ; le fond de la société demeura le même ; l'homme libre conserva sa liberté, la nation ses anciennes lois, dont la plus grande partie fut adoptée par les Francs. Agathias, auteur contemporain, nous décrit leur empressement à suivre les mœurs des Gaulois, à se conformer à leurs usages, à en imiter même l'urbanité : les deux nations, dit-il, ne différaient que par l'habillement et le langage [3].

[1] Mémoires sur la langue celtique, de l'abbé Bullet, t. 1, ch. 11, pag. 15.

[2] Grégoire de Tours, liv. 2.

[3] *Sunt enim Franci non campestres, ut ferè plerique Barbarorum, sed et politiâ ut plurimùm utuntur romanâ,*

En présence de ces faits, comment concevoir l'idée que des hommes savants, des jurisconsultes justement célèbres, se sont faite du grand événement d'où nous tirons notre origine ?

A les entendre, la conquête des Gaules aurait eu pour résultat de partager la France en deux classes ; de faire de tous les Francs, des seigneurs, de véritables gentilshommes, et des Gaulois, leurs esclaves. Importé par les vainqueurs, le régime féodal aurait été la conséquence et la suite immédiate de leur envahissement; ce n'est qu'à l'usurpation, à la violence, que serait due la création des fiefs et l'établissement des justices seigneuriales ; c'est avec les dépouilles de nos campagnes que ces fiefs auraient été dotés.

Déjà quelques auteurs du 18e. siècle s'étaient élevés contre un système que repoussent tous les enseignements de l'histoire. Montesquieu, l'abbé Mably, critiquent, l'un en riant, l'autre avec acrimonie, les erreurs de nos anciens jurisconsultes, sous le rapport des antiquités [1]. Et ces points historiques avaient été éclaircis d'une manière encore plus satisfaisante, par deux

et legibus iisdem..... habent et magistratus in urbibus, et sacerdotes; festa etiam perindè ac nos celebrant, et pro barbarâ natione, valdè mihi videntur civiles et urbani, nihiloque à nobis differre, nisi solummodò barbarico vestitu et linguæ proprietate. Agathias hist., lib. 1, pag. 13, edit. Paris., in-fol., ann. 1660.

[1] Esprit des lois, liv. 30, chap. 20. — Observ. sur l'histoire de France (édit. de 1790), tom. 1, p. 277, et tom. 3, p. 287.

membres illustres de cette Compagnie, le savant Bullet et le conseiller Perreciot [1].

Mais, qui le croirait! c'est depuis l'abolition des droits féodaux que l'on est revenu aux idées les plus saines sur l'origine et les effets de cette ancienne institution. L'école historique du 19e. siècle a allumé le flambeau de la raison : les écrits des Guizot, des Thierry, des Chateaubriand, des Sismondi, ont dissipé tous les anciens préjugés.

La féodalité, Messieurs, est à jamais éloignée de nous; la nuit du 4 août 1789 en a vu disparaître les derniers vestiges; et, dans cette séance mémorable, l'assemblée nationale présenta un beau et grand spectacle, dont les délibérations législatives offrent peu d'exemples : la suppression des droits féodaux fut votée d'une voix unanime; chacun vint avec joie porter son coup de cognée sur le vieil arbre féodal; ceux qu'il nourrissait de ses fruits ne montrèrent pas moins d'empressement à le frapper que ceux auxquels il nuisait par son ombre funeste.

Ainsi le régime féodal est tombé dans le domaine paisible du passé; il ne présente plus d'autre intérêt que celui de l'histoire. Mais, sous ce rapport, il nous a laissé de précieuses dépouilles : c'est là que se retrouvent la plupart de nos anciens monuments; et quand il s'agit d'apprécier un régime politique, ce n'est point aux abus qui en ont amené la chute que l'on doit s'attacher; ce ne

[1] Son *État-Civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules* (2 vol. in-4°.), est un ouvrage plein de recherches curieuses et instructives.

sont pas non plus les mœurs d'une société entièrement rajeunie qu'il faut consulter.

Que l'on remonte aux sources, à la nature des choses, aux besoins des temps, et l'on verra que l'institution de la féodalité a produit des effets salutaires : c'est elle qui a civilisé les peuples, encouragé l'agriculture, favorisé la population; c'est au moyen des concessions faites pour attacher des colons au sol, que les habitants sont venus se grouper autour du château, du moûtier, et que, là où il n'existait que de vastes solitudes, se sont formés des bourgs, des villages. « Le régime » féodal, dit M. Guizot, ne fut point sans force ni sans » éclat : de grandes choses et de grands hommes l'ont » illustré ; les temps de son règne ont été, pour l'Eu- » rope moderne, ce que furent pour la Grèce les » temps héroïques [1]. »

L'origine des communes, dit-on, a nécessairement précédé la conquête et l'établissement des fiefs.

Sans doute il y eu, de toute antiquité, des réunions d'habitants sur un point territorial. César donne la description des cités qu'occupaient les Gaulois, lors de l'invasion des Romains ; il signale notamment la position de cette ville comme étant la plus importante de la Séquanie [2].

[1] Essai sur l'histoire de France, pag. 92.

[2] *Vesontio, oppidum maximum Sequanorum..... omnium rerum quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas : idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem, propterea quod flumen Alduadubis, ut circino circumductum,*

Quant aux réunions territoriales que nous appelons *villages*, ces centres de populations agricoles étaient *presque inconnus*. Retirées dans les villes, dont le séjour plaisait à leur mollesse, quelques familles gauloises, affiliées au sénat de Rome, avaient à leur disposition des domaines considérables, dont plusieurs *couvraient des provinces entières*, mais qui ne pouvaient être exploités qu'en partie, par des colons ou des esclaves réunis dans de vastes maisons rurales, sous la verge d'un intendant appelé *villicus*. Le territoire dépendant des cités était aussi d'une vaste consistance. Mais le fisc romain surtout possédait dans les Gaules des propriétés *d'une étendue prodigieuse*, qui n'avaient fait que s'accroître par les confiscations sans nombre dont les Gaulois furent frappés, sous le règne de plusieurs empereurs. La plus grande partie de ces immenses possessions restait sans culture, faute de bras, et présentait l'aspect de vastes déserts, de forêts impénétrables, que la cognée n'avait jamais atteintes, de lacs, de marais, le tout percé çà et là par quelques voies militaires que protégeaient des camps de défense.

Voilà quelle était, d'après les historiens, la situation des terres de la Gaule [1]. Voyons si cet état déplorable n'a

penè enim oppidum cingit : reliquum spatium, quod non est ampliùs pedum sexcentorum, quâ flumen intermittit, mons continet magnâ altitudine, ità ut radices ejus montis ex *utraque parte ripæ* fluminis contingant; *hunc murus circumdatus arcèm efficit, et cum oppido conjunxit.*

[1] Sismondi, tom. 1, pag. 51, 71 et 72.

pas changé de face, comment il a été amélioré, et à quelle époque les fiefs furent établis en France.

Malgré le voile impénétrable que la nuit des temps a jeté sur l'origine de la féodalité, il est certain qu'elle ne fut ni la conséquence, ni la suite immédiate de la conquête. Rien de plus erroné que le système de quelques auteurs, qui placent dans la Germanie le berceau de cette institution [1]. Dirons-nous, avec Montesquieu, que, chez les Germains dont les princes n'avaient pas de terres à donner, le fief consistait dans un *cheval de bataille, une arme, un repas* [2] ? Mais attribuer le nom de *fief,* qui dénote la supériorité d'une possession sur d'autres, à de modestes présents, auxquels, d'après Tacite, se bornait la libéralité des princes germains envers leurs compagnons d'armes, c'est comme si l'on disait qu'en distribuant des sabres d'honneur à ses soldats, Napoléon en avait fait des seigneurs feudataires.

N'est-ce pas des Romains, dont les Francs adoptèrent la plupart des usages, qu'est venue l'idée des fiefs [3]? Chacun sait que les empereurs accordaient des terres, à charge du service de la guerre, ou en récompense de ce service. Ces bénéfices, appelés *prædia militaria*, n'étaient, il est vrai, que temporaires et amovibles. Cependant Alexandre Sévère en avait établi de perpé-

[1] Dumoulin, tit. 1, *des fiefs.*

[2] Esprit des lois, liv. 30, chap. 3.

[3] Perreciot, tom. 1, pag. 25 et suiv.; Chateaubriand, *Études historiques,* tom. 3, pag. 371.

tuels : il fit à ses soldats la distribution des terres qu'il avait conquises, pour en jouir eux et leurs héritiers qui porteraient les armes, afin, disait-il, que défendant leurs propres domaines, ils fussent plus ardents au combat [1]. Probus partagea de même à ses troupes les terres de l'Isaurie, vaste région de l'Asie-Mineure. Mais où se reconnaît d'une manière plus frappante le vrai type de la féodalité; c'est dans le récit de Suétone, qui nous peint Tiridate à genoux devant Néron, demandant l'investiture de l'Arménie, recevant de cet empereur le diadème, et lui rendant l'hommage de main et de bouche que rend un vassal à son suzerain [2].

Au surplus, les rois de la première race n'adoptèrent que l'usage des bénéfices militaires. De légers présents, tels qu'un cheval de bataille, une francisque ou une épée, regardés alors comme des récompenses précieuses, avaient suffi aux prédécesseurs de Clovis pour se faire respecter des grands; mais ils ne pouvaient plus satisfaire l'ambition de gens dont la fortune et les mœurs

[1] *Sola quæ de hostibus capta sunt, limitaneis ducibus et militibus donavit, ita ut eorum ita essent, si hæredes illorum militarent, nec unquam ad privatos usus pertinerent; dicens hos attentiùs militaturos, si rura sua defederent.* Lamprid. in Alexand. Sever., pag. 202. (Dumoulin est forcé de convenir que cette concession avait beaucoup d'analogie avec nos fiefs.)

[2] *Nero..... et primò per devexum pulpitum subeuntem* (Tiridatem) *admisit ad genua, allevatumque dextrâ, exosculatus est; dein precanti, tiarâ deductâ, diadema imposuit.* Suéton, *in vita Neronis,* cap. 13.

venaient d'éprouver un changement total, par suite de leur établissement dans les Gaules. Pour assurer leur autorité, les rois Mérovingiens, que la conquête avait rendu maîtres d'un domaine considérable, furent donc obligés d'en abandonner une partie à leurs officiers, à l'exemple des empereurs.

Mais si l'on en excepte quelques dons faits à des églises, ces concessions, qui s'accordaient d'ailleurs indistinctement à des hommes de toutes les classes (sauf la servitude absolue), se bornèrent à un simple droit de jouissance, et tellement amovible, que l'on voyait des bénéficiers passer, en un instant, de la richesse à la misère. L'amovibilité des bénéfices, sous les Mérovingiens, est reconnue par tous les auteurs; Montesquieu et Mably, quoique divisés sur d'autres points, sont d'accord sur ce fait.

Ce ne fut que plusieurs siècles après la conquête, que le régime féodal devint le droit général et politique de la nation. Charles-le-Chauve est le premier qui, dans un de ses capitulaires, ait permis au père de désigner l'un de ses fils pour succéder à ses dignités et à ses bénéfices; le mot *fief* ne commença même à être en usage que sous Charles-le-Simple [1].

L'institution des justices seigneuriales a la même origine. Ce fut d'abord moins un droit qu'une charge personnelle imposée aux seigneurs par le souverain; et, ce qu'il y a de remarquable, c'est la répugnance des grands vassaux à remplir ce devoir, ce sont les mesures que l'on était forcé d'employer pour les y contraindre. Charle-

[1] Glossaire de Ducange, au mot *feudum*.

magne enjoignait à ses comtes et aux *missi dominici* d'aller tenir garnison dans le manoir des récalcitrants, et d'y vivre, à leurs frais, tant qu'ils n'auraient pas rendu la justice [1]. Ce fait, attesté par les monuments les plus authentiques, ne repousse-t-il pas toute idée d'usurpation?

Il en est de même des concessions de terres, qui, de bénéfices amovibles qu'elles étaient d'abord, ont été érigées en fiefs héréditaires.

Maîtres des Gaules, les rois francs avaient succédé à l'empire. Investis, par droit de conquête, et des bénéfices militaires dont jouissaient les troupes impériales, et des immenses possessions qui appartenaient au fisc, ces propriétés étaient plus que suffisantes pour doter les fiefs. Il fut même réservé à la couronne des domaines et des forêts considérables, qui, dans cette province notamment, appartiennent encore à l'État.

De vastes terrains, la plupart sans culture, eussent été inutiles dans la main des concessionnaires du domaine; pour en opérer le défrichement, il fallait y attirer des colons, leur accorder des usages communs, et céder aux particuliers le domaine utile des terres, moyennant de légères prestations, en reconnaissance du domaine direct. De là, il n'en faut pas douter, l'origine de la plupart des communes actuelles.

Nos campagnes ne sont-elles pas aussi redevables, en

[1] *Si vassus noster justitias non fecerit, tunc et comes et missus ad ipsius casam sedeant, et de suo vivant, quousquè justitiam faciat.* Capitul., ann. 779, §. 21.

partie, de leur fertilité aux travaux des moines ? En Europe, et surtout en France, ce sont eux qui ont renouvelé la culture des terres aussi bien que celle des lettres. Que de bruyères les disciples de saint Benoît, de saint Bernard, n'ont-ils pas couvertes de moissons abondantes ! Le superflu des terrains vagues auquel ne pouvaient suffire leurs mains laborieuses, fut abandonné à des colons ; *c'est*, dit l'auteur des Études historiques, *dans les monastères, que le paysan apprit à retourner la glèbe et à fertiliser le sillon.* Taxera-t-on aussi d'usurpation les immenses travaux de ces anciens cénobites, qui furent la source des richesses tant reprochées à leurs successeurs, et dont la répartition entre une foule de propriétaires fait aujourd'hui prospérer le commerce et fleurir l'agriculture ?

Animée constamment du désir d'éclairer les annales de la province, l'Académie de Besançon proposa, en 1789, d'indiquer quels étaient, au 13e. siècle, dans le comté de Bourgogne, le nombre des communautés d'habitants et la cause de leur origine. Le mémoire couronné (de M. l'abbé Baverel) et déposé à la bibliothèque, démontre qu'il n'y avait, dans cette province, au 13e. siècle que 930, tant villes, que bourgs et villages. Que serait-ce, s'il eût été possible de remonter aux siècles antérieurs ? En 1789, les trois départements de l'ancienne Franche-Comté renfermaient, comme aujourd'hui, 1790 communes, et si l'on recherchait l'origine de celles dont la création est postérieure au 13e. siècle, on verrait que la plupart proviennent de la même cause. Par exemple, les 36 communautés limitrophes de la forêt de Chaux doivent leur existence à une concession faite, en 1313,

par Philippe, duc de Bourgogne, à ceux qui viendraient s'établir sur les rives de cette forêt, pour y défricher des terres. C'est à des concessions semblables, et même d'une date plus récente, faites par les princes de Châlons, qu'est dû aussi l'établissement de plusieurs autres bourgs et villages du Jura.

Ainsi, prétendre que l'origine des communes actuelles a précédé l'invasion des Francs, et que l'institution du régime féodal aurait été la conséquence nécessaire, la suite immédiate de la conquête, c'est transporter le sixième siècle au dixième; c'est commettre un anachronisme évident. Et comment serait-il possible de soutenir que le résultat de ces deux grands événements a été de faire, d'un peuple libre, un peuple d'esclaves, quand tous les monuments historiques démentent ce système, et que le contraire résulte de la nature même des choses? La conquête et l'établissement des fiefs ne pouvaient, en effet, qu'améliorer la situation déplorable où se trouvait réduit le peuple gaulois au moment de l'invasion, et devaient nécessairement changer le sort de cette partie considérable de la population, qui, comme on l'a vu, était de condition servile.

L'esclavage était de droit commun chez les Romains; ils l'avaient introduit dans les Gaules. Les Germains n'avaient pas d'esclaves domestiques: ne connaissant que des serviteurs attachés au sol et destinés à l'agriculture, ils les traitaient avec douceur et en faisaient des colons plutôt que des serfs. Cet usage des Germains prévalut peu à peu; celui des Gaulois finit par céder, et, sous les rois de la seconde race, on ne voit presque plus

d'esclaves attachés à la maison : de là ce bel axiôme de jurisprudence nationale : *qui met le pied sur terre de France, est libre.* Ainsi, à l'esclavage domestique succéda le servage : c'était déjà un progrès; mais le servage lui-même va bientôt être remplacé par l'emphytéose seigneuriale; les serfs affranchis deviennent de petits propriétaires, moyennant des redevances. *C'est donc un fait étrange, mais certain, que la féodalité a puissamment contribué à l'abolition de l'esclavage* [1] *!*

L'église, il faut le dire, a eu la plus grande part à l'affranchissement du genre humain. La barbarie des premiers temps de la société civile a fléchi, de jour en jour,

[1] Chateaubriand, *Études historiques,* tom. 3, pag. 363.

Le barreau ne pouvait rester étranger au mouvement progressif de la nouvelle école historique. Dans les excellents commentaires que vient de publier M. Troplong, il s'élève avec force contre les anciens préjugés qui ont été la base de plusieurs lois rétroactives. « Historiquement, dit-il, rien n'est plus faux » que ce système des législateurs de 1792 et 1793. La féodalité, » qui a gouverné l'Europe pendant plusieurs siècles, ne peut » avoir été un système radicalement illégitime. Il y a plus; c'est » qu'en son temps la féodalité a été un progrès immense; c'est » par elle que les terres ont commencé à se diviser, et que les » rangs inférieurs se sont élevés de l'esclavage qui les dominait » dans l'antiquité, jusqu'à l'état de vasselage et de bourgeoisie, » etc. » (Traité *des Prescriptions,* tom. 1, pag. 349.) Et dans une autre note, page 358, revenant sur le même sujet : « Je ne » serais pas étonné, ajoute-t-il, de voir plus d'un légiste crier » contre moi au paradoxe, parce que je m'éloigne des idées reçues » dans la plupart des livres de jurisprudence, et enseignées par » Dumoulin, Loiseau, etc. etc. Mais aujourd'hui que l'esprit » d'indépendance a pénétré partout, il serait temps de ne plus

devant ces principes de justice et de liberté qui constituent la société chrétienne : la civilisation du monde extraordinaire d'où nous tirons notre origine fut presque entièrement l'ouvrage de la religion et de ses ministres.

En signalant les avantages qu'a produits le régime féodal, je suis loin d'en dissimuler les abus : il en a été de la féodalité comme des autres institutions humaines; toutes finissent par dégénérer.

Sous les descendants de Charlemagne, la faiblesse et l'inertie minèrent successivement un édifice que le génie de ce grand prince semblait avoir rendu inébranlable. L'ambition des vassaux de la couronne prenant chaque jour plus d'accroissement, bientôt leur pouvoir est sans bornes, et le faible sans appui contre leur oppression. La féodalité n'a plus de frein; c'est une anarchie qui corrompt tout, bouleverse tout : chacun s'arroge le droit de guerre, un seigneur s'arme contre un seigneur, une ville contre une ville, une abbaye contre une abbaye; l'esprit d'indépendance est général; la royauté elle-même n'est plus qu'un vain titre, une magistrature impuissante.

Louis-le-Gros et ses successeurs sentirent la nécessité

» croire sur parole des auteurs qui sont encore grands, sans » doute, dans le droit civil, mais qui, en histoire, ont été sin- » gulièrement dépassés par les travaux de la science moderne. » Tandis que la rénovation des études historiques fait de jour en » jour de nombreuses conquêtes et sert de point de ralliement à » tous les esprits sérieux, la jurisprudence sera-t-elle la seule à » vouloir rester étrangère à ce mouvement progressif ? »

d'arrêter un aussi effrayant désordre, et la bourgeoisie répondant à l'appel du souverain, se réunit pour défendre le territoire et arracher les personnes à la tyrannie des grands vassaux. C'est ainsi que se formèrent ces confédérations appelées *communes,* terme alors employé, non pas pour désigner chaque communauté d'habitants, mais les citoyens réunis et confédérés d'une province, d'un diocèse, d'un canton; telle fut la formation de cet ordre du tiers, appelé a délibérer sur les affaires publiques [1].

[1] *Primus verò* COMMUNIAS, *in Francia, Ludovicus VII rex multiplicavit et auxit. Nam cùm, regnante Philippo parente, regalis potentiæ vigor elanguisset, invaluissetque in omnibus fermè provinciis, procerum tyrannis qui, in regem perindè ac subditos, deseviebant, Ludovicus imprimis ad comprimendam ejusmodi tyrannidem prædonum et seditiosorum, auxilium totam per Galliam deposcere coactus est* EPISCOPORUM; tunc ergò communitas, in Francia, *popularis instituta est à præsulibus, etc.* (Gloss. de Ducange, v°. *communes, communia.*)

La constitution de 1791 est le premir acte législatif qui ait attribué à chaque communauté d'habitants la qualification de *commune,* terme qui avait autrefois deux autres acceptions. Comme on le remarque dans tous les anciens monuments législatifs, le mot *commune* servait à désigner, non pas le corps moral, mais les bois et pâtis de la communauté. Le même terme était aussi employé pour distinguer les députés du tiers-état de ceux des deux autres ordres. C'est ainsi que, dans une charte du 14e. siècle, recueillie par Mézerai, Louis Hutin déclare que, ni lui ni ses successeurs ne pourront lever aucun subside, *sans le consentement des prélats, des nobles et des* COMMUNES, *qui en feraient eux-même la levée;* et l'on trouve une disposition semblable dans

Alors s'établit une réaction puissante ; réintégrées dans leurs anciens priviléges, les villes jouirent pleinement des avantages du régime municipal. La plus belle de leurs prérogatives fut de ne pouvoir être régies que par des magistrats tirés de leur sein et que choisissaient les notables [1].

Dans les campagnes, on affranchit d'abord tous les sujets attachés aux domaines de la couronne, et cet exemple du roi de France fut suivi par plusieurs vassaux du royaume, et même par des princes et seigneurs des états voisins.

Perreciot nous a transmis plusieurs chartes d'affran-

des lettres-patentes données par le roi Jean, au mois de juillet 1355.

Nos voisins ont conservé ces anciennes dénominations. En Angleterre, le mot *communauté,* COMMONALTY, est le terme générique servant à désigner les réunions territoriales. Le mot *commune,* COMMONS, indique les pâtures appartenant aux habitants, *a common pasture;* et le même terme est aussi employé pour désigner le tiers-état, *the commons of England,* le tiers-état d'Angleterre, *the house of commons,* la chambre des communes, la chambre basse du parlement.

[1] A l'époque de la conquête de cette province par Louis XIV, les citoyens de Besançon jouissaient encore du droit d'élire les gouverneurs de la cité : il ne fut dérogé à cet usage qu'en 1676, et le nouveau mode d'élection ne fut même organisé que par lettres-patentes du 29 novembre 1760, suivies d'un arrêt de règlement du 13 novembre de la même année, d'après lequel, sur la liste de tous les notables vivant de leurs revenus et dont les noms étaient placés dans une urne, vingt d'entre eux, désignés par le sort, devaient nommer le maire et les magistrats.

chissement qu'obtinrent des communes du Comté de Bourgogne. C'est ici le moment de vous en soumettre une qui a échappé à ses recherches, et dont les clauses sont infiniment remarquables [1].

Cette charte fut donnée, en 1304, aux habitants d'Annoire (arrondissement de Dole), par Jean de Vienne : comme le fait remarquer Gollut, la maison de Vienne était une des plus anciennes et des plus illustres de notre pays; elle tire son origine d'un cadet des comtes de Bourgogne.

Jean de Vienne commence par prendre Dieu à témoin que la charte d'affranchissement qu'il accorde, de la manière la plus gratuite, à ses sujets d'Annoire, émane de sa libre volonté; que ce n'est point une déception, mais un acte immuable et sacré; et, pour en assurer le maintien, il finit par attacher le sceau de la religion à ses promesses, voulant qu'en cas d'infraction de sa part, ou de celle d'aucun de ses successeurs, la peine d'excommunication soit encourue de plein droit, et que sa terre soit mise en interdit, sans pouvoir en être relevé, si ce n'est du consentement de la commune, après l'entière satisfaction de tous dommages, intérêts et frais.

Le sire d'Annoire agit ici en souverain, et dispose comme législateur.

Il établit pour ses sujets un corps municipal composé d'un maire et de sept échevins, et dont le mode d'élection devra parcourir trois degrés. Tous les habitants de

[1] L'authenticité de ce titre ne saurait être contestée; il a été produit dans un procès et reconnu par les deux parties.

la commune sont tenus de s'assembler le dernier jour de l'an, sous peine d'amende contre ceux qui, n'étant pas légalement empêchés, refuseraient de se rendre au son du cornet, employé pour les convocations, afin de nommer douze prud'hommes, chargés d'élire les sept échevins, avec serment de ne faire porter le choix que sur les personnes les plus notables; et les échevins devaient choisir le maire en jurant aussi sur les évangiles de ne porter à cette fonction que l'habitant qu'ils en croiraient le plus digne.

Le corps municipal ainsi formé, est investi de la juridiction civile et criminelle sur tout le territoire, le seigneur se dépouillant de tous droits de justice en faveur du maire et des échevins. La manière dont ils doivent juger les différentes causes qui leur seront soumises, l'observation du *droit écrit* qui doit leur servir de règle dans les affaires civiles, le taux des amendes fixé pour chaque genre de délit; tout est exactement prévu par la charte.

Le droit exclusif de chasse et de pêche fut celui dont les seigneurs se montrèrent le plus jaloux; le sire d'Annoire en fait à ses sujets l'abandon le plus généreux, et à l'exception du gibier de son propre bois qu'il se réserve, chaque habitant peut chasser et pêcher sur tout le territoire, quand et comme il le voudra, et faire son profit du gibier et du poisson qu'il pourra prendre.

Les terres d'Annoire, qui provenaient toutes de la concession des comtes de Bourgogne, étaient assujéties à de modiques prestations que conserve le seigneur, *ainsi comme il est accoutumé de ça en arrière;* mais il n'exige

aucun prix pour les concessions étranges qu'il fait aux habitants. Il renonce au contraire à tous droits de main-morte, tailles, corvées, envers ses sujets, ne faisant à cet égard, de réserves qu'en ce qui concerne les juifs et les usuriers ambulants.

On remarque dans le même titre une clause qui prouve la simplicité des mœurs de cette époque; il paraît qu'alors le château d'un grand seigneur était dénué de provisions, car Jean de Vienne oblige les marchands du village à lui livrer *à la taille*, au prix et à la mesure du lieu, tout le pain, le vin et les autres denrées nécessaires à sa consommation, à la charge toutefois de payer exactement, le dimanche après les quatre temps de chaque trimestre; autrement les marchands sont en droit de refuser toutes livraisons ultérieures, tant que les précédentes n'auront pas été acquittées [1].

Enfin, le sire d'Annoire se place dans l'impuissance d'apporter aucun changement à la charte, sans l'accord des habitants; de pouvoir exercer aucunes poursuites sans le consentement des échevins; il se soumet même, ainsi que ses successeurs, au jugement du tribunal municipal, en cas d'infraction.

A l'aspect du règlement municipal que renferme cet ancien monument, il faut convenir que nos idées libérales sont loin d'être à la hauteur du libéralisme de ce seigneur féodal du 13e. siècle. Maître absolu du territoire que renfermaient les limites de sa seigneurie, Jean de Vienne n'use du pouvoir de dicter des lois à ses

[1] Voir, à la fin de ce discours, le texte de la charte de 1304.

sujets que pour en former une petite république : ce n'est pas seulement de la supériorité féodale et des droits qui en résultaient, que le sire d'Annoire se dépouille; il accorde aux habitants de la commune dont il devient le créateur, le plus beau des priviléges, celui de se régir eux-mêmes : plus d'administrateurs ni de juges que ceux du choix des habitants; aucun acte de sujétion de la part de ceux-ci; le seigneur s'engage envers eux, et ils ne prennent envers lui aucun engagement : jurer de défendre les droits, la franchise, les intérêts de la communauté, la charte n'impose pas d'autre obligation aux particuliers, non plus qu'aux fonctionnaires.

Les nombreux affranchissements qui ont eu lieu à la même époque ne sont pas modelés sur la charte dont je viens de faire l'analyse; mais toujours est-il qu'en France, et surtout dans le comté de Bourgogne, les libertés communales avaient reçu une vive impulsion. Le choix des échevins, des répartiteurs et des autres préposés, finit par être généralement abandonné aux habitants, qui, d'ailleurs, délibéraient en corps de communauté sur toutes les affaires importantes [1]. Le seigneur ne conservait que le droit de police.

Ainsi l'existence des peuples changea tout à coup; le courage, l'émulation, l'industrie reprirent un nouvel essor. La puissance féodale subsistait encore dans quelques contrées; mais dégagée du moins de ce qu'elle avait

[1] Art. 281 et suiv. de la suite des anciennes ordonnances de Franche-Comté.

de plus odieux, elle était d'ailleurs mitigée par l'autorité tutélaire du trône.

Cependant il paraît qu'aux 16me. et 17me. siècles, le désordre des guerres fit naître de nouveaux abus. C'est dans les lois qu'il faut rechercher les mœurs qui régnaient à l'époque où elles ont été portées, et nous trouvons un édit de Henri III, du mois de mai 1579, qui enjoint aux procureurs du roi de faire informer *diligemment et secrètement* contre ceux des seigneurs qui ont soustrait *les lettres, titres et autres enseignements de leurs sujets, pour s'accommoder des* COMMUNES *dont ils jouissaient auparavant.* Un autre édit, donné par Henri IV, au mois de mars 1600, autorise les habitants des paroisses à rentrer dans les biens qu'ils avaient vendus, à vil prix, pour payer des tailles et autres sommes de deniers qui se levaient *avec violence* durant les troubles. Le célèbre édit donné par Louis XIV en 1667 fut porté dans les mêmes vues. Enfin, pour assurer la liberté des élections, un édit du 18 mai 1706 faisait défense à tous seigneurs et officiers de justice ayant pouvoir et autorité, dans les communautés, de paraître aux assemblées, et d'influencer ni directement ni indirectement les délibérations.

Ces divers actes législatifs attestent la constante sollicitude de nos rois pour le bien des peuples, et la répression des abus du pouvoir féodal.

Mais, déjà avant la révolution, Louis XVI avait porté une atteinte sensible à la féodalité, en abolissant dans toute l'étendue du royaume le droit de suite, c'est-à-dire la main-morte personnelle. Quant à la main-morte réelle, qui n'était qu'un droit de retour conventionnel,

elle fut anéantie par le même édit, dans tous les domaines de la couronne. Mais à l'égard des droits de cette nature dont jouissaient les particuliers, le monarque témoigne le regret de ce que les finances ne lui permettent pas d'en opérer le rachat, et ne peut que faire un appel à la générosité des seigneurs. « Nous verrons avec satisfaction, » disait-il, que notre exemple et cet amour de l'humanité » si particulier à la nation française, amène, *sous notre* » *règne*, l'abolition des droits de main-morte et de servi- » tude, et que nous serions ainsi témoins de l'entier » affranchissement de nos sujets, qui, dans quelque état » que la providence les ait fait naître, ont des droits égaux » à notre protection et à notre bienfaisance. »

Ainsi, Messieurs, il n'existait plus que des vestiges de ce grand arbre de la féodalité, dont les branches ont couvert l'Europe entière pendant des siècles, lorsque l'assemblée nationale en extirpa les racines. Le vœu qu'exprimaient, à cet égard, tous les cahiers de doléances, le vote unanime des ordres de l'État, le désir qu'en avait manifesté le souverain dix années auparavant, sont autant de preuves irrécusables de l'état de caducité où se trouvait cette institution avant qu'elle fût abolie.

Mais je crois avoir démontré que les annales du régime féodal présentaient, sur le moyen âge, les documents les plus précieux; et quand il s'agit de pénétrer dans les mystères de l'antiquité, les mœurs du dernier siècle ne sont d'aucune considération. Sacrifier toutes préventions, se dépouiller de toute espèce de préjugés, recourir aux vraies sources, avec un esprit libre de tout autre

désir que celui de discerner le vrai; voilà le seul moyen d'approfondir les premiers temps de notre histoire.

EXTRAIT

De la Charte donnée aux habitants d'Annoire par Jean de Vienne, en 1304.

Au nom de Ste. Trinité, Dieu l'ouctroye. L'an de l'incarnation de Jesus-Christ mil trois cent quatre, au mois de décembre, nous Jean de Vienne, Chevalier, sire de Mirebel en Montaigne et de Annoires, faisons sçavoir à tolt ceux qui sont et seront, que nous de noute gré, sans déception et sans bourderies et sans erreur, pourvoyablement et sçaichamment, et pour noutre proufit apparissant par les loux, et par le consentement de noble dame et saige comtesson de Genève, notre amée femme, et de Valchier notre aisné fils, avons donné, baillé et délivré à nos hommes de Annoires à avoir *commune et franchise* à toujoursmais, ainsi comme il est contenu ci-dessous en cet instrument et en cette charte.

La commune d'Annoires aura un *mayeur et sept échevins*, et seront eslus li maire et li échevins en telle manière. La commune de Annoires sera chacun an assemblée la veille de l'an neuf, et eslira lad. commune *douze proud'hommes*, liquels jureront sur Sts. Evangiles devant lad. commune, que de tous les houmes de ladite commune des plus proud'houmes ou des plus proufitables, esliront lesdits sept échevins ou de ceux ou des autres que jureront *qu'ils esliront mayeur* le

meilleur et le plus proufitable homme de tous de ladite commune ; liquel mayeur et sept échevins jureront la *féaulté*, la *franchise*, les *droitures*, les *raisons* et *toutes les chouses de ladite commune*, garder, maintenir et défendre. Et se ledit jour ladite commune, ou li douze proud'hommes, ou li sept échevins devant dits ne se pouvaient accourder, ou étaient empêchés ou détourbés pour autres chouses quilqu'il soit, ou pour quelque manière de lad. élection ou lesdites chouses de deans le mois de l'an neuf, et comment que cils qui sont eslus à mayeur ou échevins soit maire ou échevin veuille ou non.

La commune et franchise de Annoires se étant et est pour tout Annoires, et pour tout li territoire, et pour toutes les appartenances, tant comme Annoires, li territoire et les appartenances durent. Li maire et li eschevins de Annoires *doivent connaître de tous cas et de toutes causes qu'il qu'il soit* que avenront en la ville de Annoires, ou territoire, ou en la franchise. (*Suivent les détails sur le mode d'administration de la justice par le mayeur et les échevins, et la fixation des amendes pour les différents crimes et délits.*)

Li maire et li échevins jureront que nul houme pour amour ne pour haine ne porteront, ne greveront, et que droit et féaut jugement ils feront, et la raison à seigneur de Annoires garderont à leur escient et à leur entantion. Tous les hommes demourans et habitans dedans Annoires et dedans le territoire et les appendices de Annoires qui sont de lad. commune jureront *lad. commune*, et *lad. franchise*, et *toutes les chouses* qui sont et contiegnent ès

instrumens et ès chartre de lad. commune *garder, maintenir* et *deffendre,* quand ils en seront requis du mayeur et des échevins, et cil qui ne voudra faire led. sarrement pour ceux qui auront fait led. sarrement peut être contraings, et peut faire justice de ses chouses et de ses biens, au regard du mayeur et des échevins. Et de tous cas de quoi l'on se veut plaindre, *l'on se doit plaindre au mayeur,* et se plainte est faite, li maire doit avoir de celui qui se plaint *treize deniers* qui seront siens. . . . . .

Li sire de Annoires est teuu en bonne foi de aider que li tort et li méffait soit amendé à l'homme de la commune. Cils de la commune aideront en bonne foi les uns à l'autre, et ne souffreront en nulle manière à leur pouvoir que aucun autre toille rien ou faisse tort ou méffait à aucun d'eux. Se aucun de la commune de Annoires ou autre que ne soit de la commune, fait tort ou méffait à Annoires ou dedans le territoire et il ne le veuille amender pour li maire et les eschevins, cils de la commune sont tenus de aider au mayeur et aux eschevins que li tort et li méffait soit amendé. Se li maire et li échevins veuillent assembler la commune de Annoires, *cils qui ne viendrat au cri et au corpt cournant au moustier Saint Aubin de Annoires, sera tenu en deus sols d'amende qui cédront à la commune, se il n'a loyal empêchement ou ensoigne.* . . . . . .

Li sire d'Annoires, sa femme n'y ses enfans ne doivent avoir à Annoires ou territoire ne ès appartenances, *hommes taillables ne courveables,* sauf *coursnis prestants* et *juifs prestants ou non* qui demeurent au seigneur. . . . . .

Tous ceux qui ont ou auront, tegnent ou tanront biens, meubles ou héritaiges, ou quelques chouses que se soient à Annoires, ou aux territoires et ès appartenances, tanront à Annoires ou territoire et ès appartenances quiétement et franchement lesd. biens et led. chouses, sauf au seigneur de Annoires de chacun un JOURNAL de terre et de prel contenant à la corde la semaille de six boissaulx de froment à la mesure de Seurre, AINSI COMME IL EST ACCOUTUMÉ DE ÇA EN ARRIÈRE demy-bichet de BLED, c'est à sçavoir dez le cheminel EN AVAL demy-bichet de FROMENT., et dez le cheminel EN AMONT demy-bichet d'avoine à la mesure de Seurre, laquelle ne peut et ne doit être accrue, et doivent lesd. hommes d'Annoires rendre et délivrer led. bled au grenier au seigneur d'Annoires et non autre part, et est à sçavoir dez la fête de St.-Bartholomey l'Apostre, tant qu'à la fête de St.-Martin d'hyver il doit être rendu.

Et peut un chacun vendre, engaigier et aliéner tous les biens, faire toute sa volonté en toutes manières d'iceux et de toutes ces chouses, meubles et héritaiges que il aura à Annoires ou territoire, et autre part, ou partie desd. biens ou desd. chouses, tel comme il voudra et qui lui plaira, sauf au seigneur de Annoires douze deniers de la livre de la vendue en héritaige des chouses de Annoires et des appartenances de la seigneurie au seigneur de Annoires, et six deniers de la livre de la gaigiere : *toutefois ils ne peuvent vendre, n'obliger les héritaiges, se n'est à ceux de la commune et de la franchise demeurans à Annoires*, et est à sçavoir que le plus prouchain du lignaige aura la devanterie desd. héritaiges vendus et

engaigés dans l'an et le jour du terme de la venduë ou de la gaigiere se il la requiert, saulves coustes et missions et chatel rendans à l'acheteur ou à celui qui aura prin l'engaigerie.

Nul autre *taille, servitude, corvées, tournerie* ou *exaction* quil quil soit, ou que ce soit dit ou appellé, li sire de Annoires ne peut et ne doit mander, requérir, chalongier, *ne est ordre de ses hommes de la commune* de Annoires, du territoire ou des appartenances; se aucuns qui ayst biens meubles ou héritaiges ou quelque chouse que ce soïent à Annoires ou territoire ou ez appartenances meurent sans hoirs de son corps ou sans testament, le plus prochain de son lignaige aura leschoite des biens et des chouses de celui, sauf que le meix Martin au Prevost, le meix à la Buche, le meix à la Moure preustés ensemble les hâles desd. meix qui demeurent au seigneur de Annoires, s'ils meurent sans hoirs de leur corps.

Les demourans à Annoires revendeurs doivent croire au seigneur de Annoires *danrées, tailles de pain et de vin et de toutes autres vitailles*, d'avoir de poids que l'on vend au détail, qu'ils ont pour vendre à lhuys du seigneur et de son hostel, *et il les doit payer quatre fois en l'an;* c'est à sçavoir le *dimanche après un chacun des quarts temps,* et s'il ne les payait *èsd. termes*, ils ne lui doivent *plus rien croire* jusques tant que de ce qu'ils lui auront creus ils soyent payés entièrement. . . . . .

Li hommes de la commune d'Annoires et du territoire ont toujoursmais led. vain paturaige en la terre au seigneur de Annoires, si comme ils l'avaient devant, et ne

doit et ne peut li sire de Annoires par son serment tollir, amoindrir, décroistre, ne donner les paquiers, ne led. vain paturaige, et peuvent et doivent avoir nos houmes de la franchise de Annoires, plénière puissance de chasser partout le finaige et territoire de Annoires à tous oiseaux et à toutes bêtes quelles qu'elles soient, et faire leur volonté de ce qu'ils panront SAUF QU'EN NOTRE BOIS, *et doivent pêcher aux rivières à tous instrumens, et faire leur volonté de ce qu'ils panront.*

Aucune autre *nouvelleté*, usaige ou coustumes ne doivent et ne peuvent faire ou mettre à Annoires ou territoire ou èz appartenances, *se n'est par le commun accord du seigneur de Annoires, du mayeur et de la commune de la franchise de Annoires.* . . . . . .

Quiconque *soit sire de Annoires*, doit *jurer* sur saints évangiles, *cette commune et cette franchise* et toutes les chouses qui y sont et contiegnent en cet instrument garder, tenir et deffendre *perdurablement*, et que il ne ira ne consentira aller encontre expressément ou taisiblement, en appert ou en reguoy, de deans quarante jours après se qu'il en sera requis du mayeur et des échevins ou d'autres hommes de par la commune.

De tous cas qui ne sont contenus en cet instrument et en cet escrit, *il est cogneu par le mayeur et les échevins* et doit être jugie *si con il a été usé ça en arrières*, et les amendes sont au seigneur, et se il n'en a été jugiez autrefois, *il doit être fait par droit écrit.*

Li sire de Annoires doit recevoir ses dixmes en la ville de Annoires, en la manière et en la forme *qu'il est accoutumé ça en arriere*, et les autres rentes ainsi qu'il est

accoutumé. Ly hommes de la commune de Annoires doivent moudre à nous molins, et couire à nous fours, *ainsi qu'il est accoutumé ça en arriere*, et nous *leur devons maintenir molins et meugniers souffisans*, et fours et fourniers. . . . . .

Supplions et requerons noble baron et saige notre amé nepveur et doupté seigneur messire Hugues de Vienne, seigneur de Pagney et à te tems et à ses hoirs, que se nous ou nos hoirs ou quiconque serait sire de Annoires resaillons des chouses contenues en cet instrument ou d'aucunes d'icelles, ou les enfreignons en quelle manière que ce fust, ou venions encontre, qu'ils le facent *amender à la commune* en rendant chatel et mission selon le jugement de leur Cour dedans quarante jours, desquels clametier en serait faite à court depart, lad. commune et lesd. chouses seraient provées ou connues *pardevant eux*, et quand toutes les chouses dessusd. et en une chacune par soy, nous contreignent comme de par la chouse adjugée en la juridiction desquelles nous submettons nous et nos hoirs, et quiconque serait sire de Annoires. Encore supplions nous lesd. Jean et Contesson sa femme, honorable homme et discret l'official de la Cour de Besançon par Guillaume de Vaux, clerc juré de lad. Cour et commandeur dud. official, qu'il le scel de lad. Cour mettre en ces présentes lettres en la jurisdiction de laquelle Cour *nous submettons nos hoirs et toute notre terre et tous nos biens*, pour tenir *fermement* et garder *permagnablement* les chouses dessus dites, et à tenir et garder voulons être contraints par lad. Cour *par sentence d'excommuniement*, mettre et nous et *par entredit, mettre en toute notre terre*,

sauf qu'à Annoires et *n'en voulons être absous*, et que *ly entredit n'en soit oté*, ce par la volonté de la commune d'Annoires, ne n'était et tant qu'il eût eu solution entière et satisfaction plénière de *tous les griefs, dommaiges, coustanges et missions*, que lad. commune aurait fait, soubstenu ou encouru pour raison des chouses dossus dites ou aucunes d'icelles n'ont gardé, se ainsi est, qu'elles ne fussent gardées par nous ou par nos successeurs, etc.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Votre modestie vous trompe : personne ici n'a de titres plus évidents, plus recommandables que les vôtres.

Un rang distingué dans le barreau était, pour vous, un titre suffisant aux suffrages de l'Académie. Vous en aviez un second dans les ouvrages savants nés de vos veilles, et déjà cités honorablement devant les tribunaux. Enfin, le discours que nous venons d'entendre nous en révèle un troisième, qui ne sera pas le moins apprécié. L'un des principaux objets des travaux de cette Compagnie est la publication des anciens monuments propres à répandre quelque jour sur l'histoire de notre province. Vous lui promettez, sous ce rapport, un nouveau collaborateur, et rien ne pouvait mieux convenir à ses vues patriotiques. Elle compte trouver en vous, Monsieur,

de puissants moyens de succès : car la science des lois est le fanal le plus sûr, dans l'obscurité qui presque toujours enveloppe les débris échappés aux ravages du temps. L'Académie a donc, en ce moment plus que jamais, à s'applaudir de son choix.

Je n'oserais, Monsieur, joindre l'expression de mes sentiments personnels (qui, d'ailleurs, vous sont connus depuis long-temps) aux paroles que l'Académie vous adresse par ma bouche : mais qu'il me soit du moins permis de me féliciter d'être, aujourd'hui, son organe, comme d'avoir pu concourir à l'une de ses plus précieuses acquisitions.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE MM. LES ACADÉMICIENS,

PENDANT L'ANNÉE 1836,

PAR M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Depuis l'époque, déjà éloignée, où les suffrages unanimes de cette Compagnie m'ont conféré le droit de prendre la parole en son nom, je viens, pour la *dixième* fois, lui présenter le rapport annuel de ses travaux.

Cette tâche que m'imposent vos règlements, et dont chaque rentrée solennelle de l'Académie amène inévitablement le retour, prête peu, sans doute, par son uniformité, au choix des tons et des couleurs et à la variété de l'élocution : aussi, pour la remplir avec quelque succès, si j'ai toujours compté sur votre bienveillance à m'entendre, je n'ai pas été moins soutenu par l'intérêt patriotique et spécial qui s'attache au sujet.

Ce n'est point, en effet, Messieurs (comme votre délicatesse a paru quelquefois le craindre et s'en alarmer), ce n'est point avec la vaine prétention de relever le mérite de vos travaux spéculatifs ou littéraires, qu'il m'est arrivé de laisser échapper, devant vous, de ces traits d'éloge dont vous n'avez pas besoin, et qui, bien que nés de la circonstance plutôt que cherchés, pouvaient

néanmoins, au gré d'une critique défiante ou sévère, exposer votre rapporteur à paraître user avec trop peu de réserve des droits que donne la solidarité académique, et vouloir se glorifier lui-même dans vos œuvres.

Mais il fallait apprendre à un auditoire souvent inappliqué ou distrait, ce que notre province doit d'activité à vos efforts, d'émulation à vos exemples : il fallait, en parlant de vos productions littéraires devant cette jeunesse franc-comtoise, objet de vos plus chères sollicitudes, l'appeler à y recueillir ces traces de bon goût et de simplicité antique, si propres à la prémunir contre le danger du faux brillant et la manie des innovations; lui faire apprécier le caractère d'utilité morale et religieuse de vos écrits; la pénétrer, en quelque sorte, de cet amour de la terre natale, que toutes vos habitudes respirent, qui maintient parmi vous les sympathies les plus honorables et les plus douces, et qui a son principe dans l'amour bien entendu de la patrie et de l'humanité : il fallait, en un mot, pour l'enseignement de cette génération destinée à nous remplacer un jour, attirer ses regards sur le phare que vous tenez constamment allumé devant elle, pour éclairer sa marche à travers mille écueils, et pour la rendre digne de recevoir à son tour et de conserver sans altération le précieux dépôt de traditions et de connaissances que vous gardez intact pour le lui transmettre.

Désormais le pas sera moins glissant pour moi, Messieurs, et vos actes parleront plus haut que tous nos discours. On connaît la haute entreprise que vous avez formée sous l'inspiration d'un de nos plus savants con-

frères, de nos plus dévoués compatriotes; on sait, dis-je, avec quel enthousiasme de conviction et de succès vous avez adopté la proposition de M. Jouffroy, tendant à publier, sous les auspices de cette Académie, les titres, chartes et mémoires inédits qu'elle possède en grand nombre sur l'histoire de notre Franche-Comté, en y joignant, par la suite, tous les documents qui pourront résulter de nos concours annuels et des importantes communications que vous avez lieu d'attendre du dehors.

Ainsi, les anciens titres du pays vont revivre dans le hardi monument que vous avez résolu d'élever à toutes ses gloires; et la vôtre, Messieurs, que vous vous plaisiez à ignorer, et contre laquelle, jusqu'ici, une modestie, peut-être excessive, avait trop su vous défendre, protégée désormais par des travaux d'un ordre si relevé et si éminemment utile, ne pourra plus rester dans l'oubli.

Déjà la province s'est émue au bruit de votre généreuse résolution. Tout ce que ses villes, ses communes et ses châteaux recèlent de talents, de science et de patriotisme, s'apprête à seconder vos efforts. Administrateurs et magistrats de tous les ordres, citoyens distingués par les avantages de la fortune et de la naissance, ou par l'éclat de l'érudition, veulent concourir avec vous, Messieurs; tous veulent apporter à cette Compagnie, non-seulement le tribut de leurs anciennes recherches, mais encore le résultat de leurs futures découvertes. Vos richesses archéologiques, déjà nombreuses, vont s'accroître de tout ce que le dévouement public et particulier s'empressera d'y ajouter encore; et, dans peu de

temps, vous serez en mesure de faire pour les annales de notre province, ce qu'un grand Ministre exécute avec tant de gloire pour l'intérêt général de la science historique.

Réunir et classer méthodiquement tant de matériaux divers, les comparer entre eux pour fortifier leurs témoignages ou pour expliquer leurs divergences, observer la série des faits pour éviter la confusion ou pour combler des lacunes, illustrer les textes par des rapprochements et des notices, par des biographies intéressantes et curieuses; voilà l'œuvre que vous vous êtes réservée, et que sauront féconder votre persévérance et votre zèle.

Mais, en parcourant dans tous les sens cette nouvelle et immense carrière, chacun de vous, Messieurs, trouvera encore de précieux moments pour se livrer aux travaux où l'appellent d'autres spécialités non moins utiles ; et chaque année pourrait fournir encore un riche texte à de nouveaux éloges, si votre interprète, cédant au vœu que vous lui avez manifesté tant de fois, n'eût enfin résolu de se taire en présence des faits qui vous honorent, et de se borner à énoncer, pour ainsi dire, les titres de vos ouvrages, ainsi qu'il va le faire pour ceux de l'année immédiatement écoulée, en suivant l'ordre de cette division, *sciences, littérature, histoire.*

SCIENCES.

M. Damoiseau, membre de l'Institut de France et du bureau des longitudes, qui appartient à cette Compagnie à titre d'associé correspondant, à notre province comme compatriote, à la science comme astronome distingué,

a dressé des tables pour les satellites de Jupiter ; travail consciencieux d'observations et de calculs, et précieux pour la détermination des orbites de ces astres.

M. le marquis de Sainte-Croix vous a distribué un mémoire pour l'établissement de *Remorqueurs à cônes* sur le canal du Rhône au Rhin, où le hallage, dans son état actuel, est lent et dispendieux. L'emploi de la vapeur, comme puissance motrice, se propage si rapidement et avec tant de succès, qu'on ne doit pas douter que ce moyen ne soit tôt ou tard généralement admis pour remorquer les bateaux sur les canaux artificiels comme sur les rivières. C'est donc, de la part de notre confrère, une idée à la fois patriotique et progressive, que celle de chercher à réaliser l'emploi de la vapeur pour le système de navigation qui traverse et vivifie notre province.

Il vous a été adressé, Messieurs, par un de nos associés correspondants, M. Thirria, aujourd'hui ingénieur en chef des mines à Vesoul, un mémoire descriptif d'un terrain qu'il nomme *jura-crétacé,* et qui termine la série jurassique comme prélude des terrains de même nature déposés postérieurement. Ce mémoire renferme un tableau précieux de la nomenclature des fossiles propres aux diverses assises de ce terrain qui n'avait point encore été décrit d'une manière aussi circonstanciée. Vous auriez désiré, Messieurs, que le savant ingénieur n'eût pas omis de joindre à son exposé des extraits de topographie géologique et des coupes des

localités qu'il a visitées. Espérons que ce supplément de travail ne tardera pas à venir compléter des recherches si intéressantes par leurs applications à l'agriculture, à l'industrie, et notamment à celle du fer, qui extrait de ces terrains d'excellent minerai.

Toujours pénétré de l'importance de la mission dont il poursuit l'accomplissement avec une rare et estimable persévérance, M. le comte de Sellon, président de la société de la paix de Genève, dont il est fondateur, a résumé dans une brochure de quelque étendue, les efforts qu'il a faits jusqu'ici pour introduire dans les codes nationaux et dans les lois internationales, le principe de l'inviolabilité de l'homme. Il vous a adressé, Messieurs, un exemplaire de cet exposé, et vous y avez remarqué avec intérêt, à côté des preuves du progrès qu'a fait en Europe le système philantropique dont notre excellent confrère s'est déclaré le défenseur, le compte qu'il y rend des phénomènes moraux qui signalent ces progrès et les caractérisent.

M. Th. Jouffroy, rendu à nos vœux après un voyage d'Italie que le dérangement de sa santé avait rendu nécessaire, et qui l'a tenu éloigné de nous pendant dix mois, vient de compléter sa traduction des œuvres de Reid, par la publication du premier volume. Dans la préface étendue qu'il y attache et qui vaut, à elle seule, un ouvrage, le savant traducteur soumet à un examen approfondi les idées fondamentales de la réforme écossaise, et l'on sent, en le lisant, que sa puissante critique a pour

effet d'acheminer les intelligences à la solution définitive du problème qui tend à déterminer l'objet, la circonscription et la méthode de la science philosophique.

M. Désiré Ordinaire, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, dans un *Essai* qu'il vous a envoyé, Messieurs, *sur l'éducation* en général, et spécialement sur celle des jeunes infortunés que le gouvernement du roi a confiés à ses soins, appelle de l'inefficacité des méthodes scientifiques pour former l'esprit et le cœur, à la puissance de l'instinct, de l'intelligence et de la conscience, qui se partagent la direction de tous nos actes, et dont, selon lui, il n'arrive que trop souvent aux procédés de la science de méconnaître la fécondité, et de contrarier les développements. Le système que l'auteur embrasse, et qui réfléchit avec les pensées habituelles de son cœur, les convictions de l'homme de bien se dévouant sans réserve au sentiment généreux qui l'anime, et ne craignant point de déplaire pour être utile, se trouve étayé d'une foule de considérations morales et physiologiques, qui ne sont pas la partie la moins intéressante et la moins instructive de son livre.

Au *Médecin de l'âge de retour et de la vieillesse*, accueilli de toutes parts avec tant de faveur, M. le docteur Guyétant, payant un nouveau tribut à la science et à l'humanité, a fait succéder presque immédiatement des *Conseils aux femmes*, pour les préserver et les guérir d'une affection trop commune, qui souvent leur prépare, pour l'avenir, de cruelles infirmités.

LITTÉRATURE.

J'en viens à la littérature, Messieurs ; et, exceptant ici les discours qui ont fait la matière de nos deux dernières solennités, je rencontre d'abord, sous le titre de *Loisirs d'un ancien magistrat,* la nouvelle édition qu'un ancien Préfet du Doubs, ancien Directeur de cette Compagnie, M. le vicomte de Villiers-du-Terrage, a donnée de ses délassements poétiques. Il vous avait envoyé, Messieurs, comme gage d'amitié, un exemplaire de la première édition ; il ne vous a point oubliés en publiant la seconde qu'il a considérablement enrichie ; production à la fois politique et morale, philosophique et religieuse, où chaque pensée amène un sentiment honorable ou un souvenir touchant ; où chaque tableau offre comme une vue de l'intérieur de la famille et de la retraite du sage.

M. Adrien Beuque a publié, dans l'année dont je rends compte, deux éditions de son *Echo du Sanctuaire,* recueil de poésies chrétiennes, où domine l'inspiration soutenue par la chaleur du sentiment et l'élévation de la pensée. Cet excellent confrère vous a adressé successivement, Messieurs, un exemplaire de ces deux publications, dont la dernière se trouve augmentée d'un grand nombre de pièces inédites qui en font, pour ainsi dire, un ouvrage nouveau.

Doué d'une vocation poétique qui semblait s'ignorer elle-même, M. Charles Nodier avait écrit, dans sa jeunesse, une foule de contes tant en prose qu'en vers. On

les a recueillis dans un volume qui *ne s'est formé*, comme l'auteur le dit lui-même, *que de lambeaux égarés partout, comme les feuilles volantes de la Sibylle.* Dans l'impossibilité de faire de longs extraits de ce volume, je ne puis me refuser à citer du moins le court épilogue qui le termine...

« Ainsi dans le désert où j'ai caché mes jours,
» A jamais oublié des hommes que j'oublie,
» Des instants fugitifs je remplissais le cours
» Par l'innocent travers d'une douce folie.
» Je rimais sans projet, et non sans volupté ;
» Ce travail charme tout, jusqu'à l'oisiveté.
» Heureux quand, d'un seul jet, la mesure élancée,
» A son rythme élégant à soumis ma pensée :
» Quand de ses pieds nombreux mes sentiments pressés,
» S'enchaînent clairement sans blesser l'harmonie !
» Ai-je besoin d'ailleurs de l'espoir du génie ?
» Ces vers, ces faibles vers sont sitôt effacés !
» A peine mon esprit les livre à ma mémoire,
» Qu'elle dédaigne d'en jouir.
» C'est tout pour mes plaisirs, ce n'est rien pour ma gloire,
» Ma Muse n'a point d'avenir... »

Mensonge poétique, Messieurs, dont il faut tenir compte à la délicatesse du poète, sans se laisser prendre au désintéressement de son aveu.

Enfin, Messieurs, un ouvrage des plus remarquables, tout nouvellement sorti comme de notre intérieur académique, est celui que M. le Professeur Pérennès vient

de publier sous le titre suivant : *Principes de Littérature, mis en harmonie avec la morale chrétienne.*

Venger la religion des hostilités de la littérature au 18e. siècle, montrer les rapports intimes qui la lient aux beaux-arts, faire voir l'accord du *Bon*, du *Beau* et du *Vrai* avec la morale qu'elle sanctionne ; telle est la tâche que M. Pérennès a remplie dans un volume de plus de cinq cents pages, œuvre importante et consciencieuse, où l'on sent partout dominer l'élément *chrétien*, comme type primitif auquel l'auteur a eu la pensée de rapporter toutes les productions littéraires, leur assignant par-là un principe invariable d'unité, que peu d'esprits avaient aperçu avant lui, et qu'un moindre nombre encore avait osé proclamer.

HISTOIRE.

L'histoire, que vous avez mise au rang de vos occupations les plus assidues et les plus honorables, Messieurs, réclame à son tour une part dans nos hommages et nos souvenirs.

M. D. Monnier a rédigé, d'après les documents historiques, deux mémoires pleins de recherches savantes, l'un sur l'Abbaye de St.-Claude, l'autre sur l'Abbaye de Baume-les-Messieurs. Ces deux pièces encore inédites, ont été adressées par l'auteur à M. le Ministre de l'instruction publique.

Un nouveau monument, digne de ceux du même genre qui l'ont précédé, *le Voyage pittoresque et romantique en Languedoc*, vient d'être achevé par les travaux réunis

de MM. Nodier, Taylor et Cailleux, tous trois appartenant à cette Compagnie. Ils s'occupent maintenant du *Voyage en Picardie*, qui doit prendre place immédiatement dans cette magnifique collection.

On doit encore à notre *Charles* Nodier un ouvrage presque entièrement lithographique, *la Seine et ses bords*, orné des plus belles vues du cours de cette rivière, et où la poésie du texte semble rivaliser avec le pittoresque du dessin.

L'Annuaire statistique et historique du département du Doubs a été publié par M. Laurens, pour l'année 1836; cette livraison est digne en tout des précédentes, sur lesquelles l'opinion du public, la vôtre, Messieurs, s'est tant de fois prononcée.

M. Péricaud, Bibliothécaire à Lyon, a fait imprimer des *Tablettes chronologiques* pour servir à l'histoire de cette cité pendant le 19e. siècle; espèces d'éphémérides, destinées à conserver la mémoire des événements, avec l'ordre dans lequel ils se sont succédés.

Une *Notice sur les archives de Montbéliard*, publiée par M. Duvernoy, dénonce à la science les importantes spoliations que ce dépôt bibliographique a subies, et révèle aux archéologues et aux historiens de l'époque, pour les guider dans leurs recherches, ce que ces mêmes archives conservent encore de leurs richesses littéraires, après les pertes immenses qu'elles ont essuyées.

Enfin, M. le Professeur Bourgon, *dont l'Histoire Romaine vient d'obtenir, en Allemagne, les honneurs de la traduction*, mais qui, ne se bornant point à ce genre d'ouvrages destinés à l'enseignement de la jeunesse la plus avancée des écoles, s'occupe depuis longtemps et avec succès de l'histoire des montagnes du Jura, vient de donner la notice d'une borne romaine, trouvée à quelque distance de *Fontaine-Ronde* et de la route qui conduit en Suisse par *Jougne*. Ce Professeur a constaté l'antiquité de cette borne, l'existence d'une inscription en caractères du type romain, la nature géologique de la pierre, entièrement semblable à celle qu'on employait à de pareils usages; enfin, il est venu à bout de rétablir l'inscription presque entièrement oblitérée, et il nous a donné la lithographie de ce monument.

Arrêtons-nous maintenant, Messieurs, non plus en présence de ces colonnes monumentales qui attestent le passage de peuples anciens et renommés, qui ont laissé sur notre sol l'empreinte de leur génie et de leurs arts, et plus souvent encore celle des ravages et de la dévastation qu'ils traînaient à leur suite, mais devant les simples tombeaux élevés dans nos campagnes ou aux portes de nos villes, et dont la vue excite l'âme au culte des souvenirs. Ces monuments d'un autre ordre nous parleront de nos pertes, et nous montreront la dépouille mortelle de plusieurs confrères que nous avons aimés, et qui naguère encore étaient les témoins ou les coopérateurs de nos travaux.

Trois d'entre eux, pendant le court espace d'une

année, ont payé le tribut dont tout homme venant en ce monde est redevable à la nature. Vous me prévenez, Messieurs, et vous avez nommé avant moi le *Colonel* Pertusier, le *Docteur* Cusenier, et le *Pasteur* Moulinié, de Genève.

M. *Pertusier* avait composé, dans sa jeunesse, des poésies pastorales qui respirent encore aujourd'hui un parfum de délicatesse et de sentiment. Enlevé à ce genre d'occupation par des travaux plus sérieux, il entra dans l'arme de l'artillerie, et les besoins du service ne tardèrent pas à l'appeler, à la suite de l'ambassadeur de France, dans la métropole de l'Orient. Là, il mit à profit son séjour, en écrivant des méditations qu'il a publiées plus récemment sous le titre de *Promenades pittoresques à Constantinople,* et en rédigeant un *Traité de fortifications,* dont l'Allemagne s'est emparée, et qu'elle a traduit dans son idiome.

Déjà, depuis plusieurs années, M. Pertusier était membre de cette Académie, où ses talents et sa position avaient d'avance marqué sa place. Il semblait ne plus aspirer qu'aux douceurs d'une vie exempte de vicissitudes et d'agitation; une maladie longue et cruelle est venue, sous nos yeux, en terminer le cours.

M. le Docteur *Cusenier* tenait le premier rang parmi les praticiens de son époque, lorsque, à la réorganisation de cette Compagnie, il en fut nommé membre. Comme professeur de notre université de médecine au moment de sa suppression, il était le seul représentant de cette corporation fameuse, qui a compté dans son sein tant de professeurs célèbres, les *Athalin,* les *Duchanois,*

les *Rougnon*, les *Tourtelle;* et parmi les élèves qu'elle a formés, tant d'hommes de mérite, les *Lefaivre*, les *Jault*, les *Bergier*, et ce *Tissot*, d'Ornans, médecin en chef des armées; et, en dernier lieu, notre Baron *Percy* et notre *Thomassin*, qui tous deux ont appartenu à cette Académie.

Dès longtemps M. Cusenier s'était retiré à la campagne, où il se livrait à l'agriculture et à l'économie rurale; bientôt les soins qu'exigèrent de lui une santé qui dépérissait à vue d'œil, absorbèrent tous ses soins. Il a fini par succomber à une maladie qui a épuisé lentement ses forces, et l'a conduit au terme d'une carrière que ses études et ses connaissances avaient rendue si honorable et si utile.

Dévoué pendant plus de 60 ans au ministère évangélique, M. *Moulinié*, pasteur émérite de l'Eglise de Genève, a consacré tous les moments d'une longue existence à rappeler aux peuples, dans ses nombreuses publications et ses éloquentes homélies, leurs devoirs envers Dieu et envers la société; à les pénétrer de la divinité du Rédempteur, et de la sublimité de sa parole; esprit orné d'une foule de connaissances dont la fécondité s'est répandue sur trente volumes, écrits et publiés dans l'intention d'instruire, de consoler et d'édifier ses frères; âme ardente, pleine de zèle et d'onction pour tout ce qu'il croyait être la vérité..... Pourquoi faut-il que l'influence qui semble appartenir à tant de vertu, de science, et quelquefois de génie, vienne expirer devant l'étroite limite que d'anciennes discordes ont posée? Serait-ce trop, pour le triomphe de la vérité, le repos des consciences

et le bien des peuples, serait-ce trop du concours unanime de toutes les intelligences d'élite, de toutes les volontés fortes et généreuses...? Il portait dans son sein le désir et l'espoir de cette réunion, l'estimable confrère qui est aujourd'hui l'objet de nos regrets, et plusieurs d'entre nous en ont recueilli de sa bouche l'expression animée et touchante.... Espérons, Messieurs, que ses vœux auront été entendus. Oui, elle tombera, d'un commun accord, la funeste barrière élevée contre l'Unité. Tout annonce que ce grand événement, préparé dans les conseils de la suprême sagesse, sera dû surtout aux progrès combinés de la charité et de la science, qui tendent à transformer les sociétés et les hiérarchies, en généralisant parmi les hommes cet esprit de douceur, de fraternité et de tolérance qui ne dispute point pour ne pas aigrir, s'unissant de bonne foi et sans réserve à tout ce qui aime, à tout ce qui espère, à tout ce qui appelle de ses vœux le jour fortuné de la réconciliation et de la paix.

LE SAUT DU DOUBS,

PAR M. Aug. DEMESMAY.

Je visitais, un soir, les magnifiques bassins du Doubs [1], et, tandis que je m'abandonnais à cette rêverie délicieuse qu'apporte à l'âme la contemplation des merveilles de la nature, mon vieux batelier, assis à la proue de notre frêle embarcation, la faisait glisser nonchalamment sur la surface paisible du lac de Chaillexon; nous étions arrivés dans le troisième bassin, lorsqu'il se leva tout à coup, en me disant d'une voix grave : voici le courant! Et comme je demandais l'explication de ces paroles, lui, sans répondre, se mit à ramer d'un bras plus vigoureux, et dériva brusquement vers la gauche, échappant par cette adroite manœuvre à l'invisible force qui semblait alors nous attirer. A quelque distance de là, le fleuve disparaît; on perd de vue son cours, mais on entend le mugissement effrayant d'une grande cataracte. Quand nous eûmes pris terre, mon guide, en me conduisant, à travers un sombre défilé, sur le rocher qui domine l'abîme où le Doubs forme cette cascade immense, rivale des plus belles de la Suisse et sans pareille en France, me raconta l'histoire que j'ai cherché à reproduire dans ces vers, et à laquelle j'aurais voulu pouvoir conserver l'énergique simplicité qui la rendait si touchante dans la bouche de ce brave montagnard.

[1] Voir les notes à la page 81.

. . . . . *Vastâque voragine gurges*
Æstuat.
(Virgile, *Enéide.*)

Au-dessus des sapins qui, d'étage en étage,
Sur des bancs de rocher montent jusqu'au nuage,
Un soleil de printemps enflammait l'horizon;
Et déjà du *Villers* éclairant les collines,
Ainsi qu'un réseau d'or, ses clartés pupurines
Scintillaient sur les flots du lac de *Chaillexon.*

Douce et fraîche senteur des forêts exhalée,
Un parfum de résine emplissait la vallée;
Les bois retentissaient des concerts des oiseaux.
Les pâtres de la France et ceux de l'Helvétie,
S'envoyant tour à tour leur agreste harmonie,
Sur la pente des monts oubliaient leurs troupeaux.

En face des *Brenets*, d'une chaumière heureuse
Sortait de montagnards une troupe nombreuse,
Dont les cris, les transports révélaient la gaîté.
Les rubans et les fleurs, et les habits de fête,
Et l'épingle d'argent parant leur blonde tête,
Des filles du pays rehaussaient la beauté.

Une d'elles surtout, vierge blanche et rosée,
Portant à son corset le bouquet d'épousée,
Brillait ainsi qu'un lys au milieu d'autres fleurs.
Son jeune et bel époux, à la vive prunelle,
Marchait à ses côtés, joyeuse sentinelle,
D'un premier jour d'hymen savourant les douceurs.

Ainsi, s'émancipant de l'aile maternelle,
Du chaume protecteur, quand la reine l'appelle,
On voit en bourdonnant s'échapper un essaim;
Dans les prés, dans les bois, la troupe printanière
Fuit d'un vol imprudent la ruche hospitalière.....
Mais malheur s'il s'élève un orage demain!

Sur le lac azuré la noce enfin arrive;
Du bateau de sapin qui repose à la rive
La chaîne est détachée et coule dans l'anneau.
Le père aux voyageurs dit : sagesse et prudence!
Et la rame aussitôt s'agitant en cadence,
Ouvre un large sillon aux profondeurs de l'eau.

Le signal du départ est un long cri de joie.....
Au loin l'écho l'entend et gaîment le renvoie.
La barque sur les flots glisse en se balançant;
On dérobe un baiser, on folâtre, on plaisante,
Et plus heureux que tous, d'une voix résonnante,
L'époux donne l'exemple et commence le chant.

Vers la gauche, à fleur d'eau, sur une roche vive,
Que le flot dès longtemps sépara de la rive,
Une croix étendait ses deux bras vermoulus : [2]
Passant, priez pour moi! — Ce mot plein de tristesse,
Déjà presqu'illisible, attestait sa vieillesse :
Son histoire, en ces temps on ne la savait plus.

Ce mot, d'où venait-il? — Était-ce la prière
De quelque vieil ermite, ou d'un homme de guerre
Qui vint mourir ici, fatigué des tournois?...
Ou bien, peut-être, un soir que le vent faisait rage,
Que la barque en craquant tournoyait sous l'orage,
Ce fut le dernier cri d'un pêcheur aux abois.

Le bateau touche au roc, mais pas un ne salue.
Sans respect pour la mort la chanson continue.
O jeunesse imprudente! — Ainsi que mécréants,
Pour de légers propos oubliant la croix sainte,
Du premier des bassins ils sillonnent l'enceinte,
Et leur voix retentit sous ses rochers géants.

Sur la droite s'ouvrait une grotte profonde;
On aborde, on s'élance.... aux refrains d'une ronde,
De la danse bernoise enlaçant les anneaux,
A pas précipités les folles jouvencelles
Voltigent, comme essaim, plus roses et plus belles,
Et passent d'un plaisir à des plaisirs nouveaux.

Bientôt ils ont franchi ce rocher gigantesque,
D'une figure humaine image pittoresque,
Où le pâtre croit voir la tête de Calvin,
Masse qu'un pic altier semble porter à peine,
Qui paraît dans les airs vacillante, incertaine,
Et d'un front menaçant domine le bassin.

Oh! quand l'homme enfermé parmi ces rocs sauvages,
Qui descendent abrupts dans le lac sans rivages,
Contemple de ces lieux la sombre majesté,
Il se trouble.... Il se prend à regretter la terre,
Écrasé par ces monts dont le contour l'enserre,
Et n'offre plus d'issue à l'œil épouvanté!

Le détroit s'élargit; l'onde plus transparente,
Dans un calme trompeur berçant la barque errante,
Caresse mollement des rives de gazons;
Le sapin et le hêtre à la fraîche ramure,
Le frêne, l'alizier couronnent de verdure
Quelques groupes perdus de rustiques maisons.

Plus loin, s'étend la gorge alpestre et romantique,
Où le Doubs, fatigué d'un cours trop pacifique,
Comme un serpent sans fin, se roule en bondissant;
Et par le Montbéliard, aux fertiles contrées,
A travers un chaos de cimes échancrées,
Aux murs de Besançon va toujours grandissant.

Allanguis sous le poids d'une ardente journée,
Sur l'eau laissant flotter la rame abandonnée,
Au lac nos montagnards ont cédé leur esquif.
Plaisirs de la soirée, ils vous rêvaient d'avance !
Ils rêvaient le festin, et les jeux, et la danse,
Et tout ce qui s'exprime en un regard furtif.

L'époux chantait encore, et la troupe oublieuse,
En silence écoutait cette voix amoureuse,
Dont les accents naïfs faisaient battre le cœur.
Au couple fortuné chacun portait envie ;
Chacun rêvait pour soi ce beau jour de la vie....
Et la barque voguait sur la foi du bonheur.

Tout à coup un cri part : — A la rame ! à la rame !
Ainsi qu'un glas de mort, ce mot vibre en leur âme....
Rapide et furieux le courant les saisit ;
Plus fort en son courroux que la puissance humaine,
De cascade en cascade il les pousse, il les traîne....
La barque avec fracas sur les écueils bondit.

Un vieux saule étendait ses rameaux sur l'abîme :
D'un bras déjà meurtri, mais que l'espoir ranime,
L'un d'entr'eux l'a saisi. — L'arbre rompt sous sa main !
Aux pointes des rescifs qui bordent le passage
Leurs ongles déchirés s'attachent avec rage ;
Mais le fleuve l'emporte, et tout effort est vain.

Alors ces cris d'horreur, d'angoisse et de torture,
Que l'aspect du trépas arrache à la nature;
Alors ces pleurs amers et qui brûlent les yeux!
Les hommes ont maudit! — à deux genoux les femmes
A la Vierge, à leurs saints recommandent leurs âmes,
Et se tordent les mains en implorant les cieux.

Le bateau cependant roule, roule plus vite. —
D'un rocher de cent pieds le Doubs se précipite;
Le gouffre est là béant : — on l'entendait rugir!
La stupeur a glacé cette foule éperdue;
De l'immense cratère ils détournent la vue,
Dans les bras l'un de l'autre enlacés pour mourir.

Par tant de chocs enfin la barque fracassée,
Sur la croupe des flots avec force lancée,
Plonge au gouffre sans fond. — Tout disparut soudain!
Un grand cri retentit dans cet instant suprême,
Un cri qui fit trembler la montagne elle-même,
Et que l'écho, sept fois, redit dans le lointain.

Palpitantes encor, leurs dépouilles sanglantes
Parurent un moment sur les eaux bouillonnantes;
Mais le fleuve en fureur les y fit replonger.
Dès-lors jamais rien d'eux ne vint à la surface. —
Seulement, un pêcheur, en retirant sa nasse,
Trouva le lendemain un bouquet d'oranger.

En face des *Brenets*, dans la chaumière heureuse,
D'où, le matin, sortit une troupe nombreuse,
On attendit long-temps; — nul ne revint le soir!
Une table était là splendidement servie;
La cloche du *Villers* tintait une agonie,
Et des vieillards pleuraient, seuls dans leur désespoir.

NOTES.

[1] L'étymologie du nom de cette rivière est au moins aussi incertaine que le cours de ses paisibles ondes. Le Doubs est appelé par Strabon, géograph., lib 4, Δουβιν; par César, Comment. lib. 1, *Alduadubis*, probablement parce qu'il reçoit l'*Aldua* (aujourd'hui l'Allan), près de Montbéliard; par les Allemands *Dol Toub* et *Das*, c'est-à-dire vert, suivant Gollut; et par le poëte Guntherus Ligurinus, in OEnobarbo, lib. 5, *Dubius*, douteux, qualification qui, selon d'anciens auteurs, lui aurait été donnée « parce qu'il se coule avec une lentitude admirable » et tant paresseuse, que avec les yeux difficilement peut-on » discerner en quelle part il se meut, si quelque chose nageant » au-dessus n'en fait la monstre. » C'est là sans doute ce qui a fait donner le nom de *Morte-Eau* à l'un des plus beaux vallons qu'arrose le Doubs, vertes prairies sur lesquelles il semble mollement s'endormir.

Gollut, page 78, nous a laissé, dans son vieux et naïf langage, une description du Doubs aussi exacte que poétique. « Ce fleuve » est celui qui nous tient plus longtemps compagnée et qui nous

» apporte plus de commodité. Car il hat un cours beaucoup plus
» long que les autres, et davantage il peut estre rendu navigable,
» ainsi qu'il était du temps de Strabon..... Il hat sa source du
» profond d'un antre, enfoncé à la forme d'une coquille, au pied
» du mont Jura (OEurasius), et en l'endroit auquel il hat, au
» plus ault sommet, un grand lac, appelé le lac de Joux, ou le
» lac du Lieu, lequel se déchargeant en un engorgement et abysme
» qui correspond comme perpendiculairement à la source de
» notre rivière, fait que nous tenons très-asseuré que l'origine
» première du Doux doit estre tirée de là..... Cette rivière
» donques haïant arrousé Motte, Roche-Jean, Mont-Ste.-Marie,
» traversé le lac de Damvauthier (St.-Point), au milieu duquel
» elle se sauve, visité Pontarlier et Montbenoît, se cache en
» partie en terre, se laissant passer comme à travers d'une cou-
» loire, sans qu'en la superficie extérieure de la terre l'on puisse
» découvrir les trous et fentes par lesquels elle se coule et se perd.
» De là il vad à Morteau, passe au travers des lacs de Valangin
» (les bassins de Chaillexon, que j'ai essayé de décrire dans ces
» vers), gagne St.-Hypolite où il prend le Dessoubre, Man-
» durre, Montbéliard..... Puis il salue les Dames et la ville
» de Baume-les-Nonnes..... arrivé à Besançon, où se con-
» tournant en façon d'un fer de cheval (*circumductum penè*
» *totum oppidum cingit;* CESAR), il passe à Toraize.....
» coule auprès de Dôle, puis à Gevry et à Molay, proche des-
» quels il s'allie avec la Loue, qui d'un cours furieux semble
» vouloir fuir sans faire aucun arrest. Et de vray, elle est cause
» que le Doux se hâte un peu plus que de coustume; mais enfin
» demeurant vainqueur, il emporte le nom, et coule à Verdun,
» où il treuve la Saône. »

C'est au confluent du Doubs et de la Saône que Lothaire, Louis et Charles se réunirent, accompagnés chacun de quarante seigneurs, pour faire le partage des états de Louis-le-Débonnaire, leur père. (Dunod, histoire du Comté de Bourgogne, t. 2, p. 64.)

Plusieurs historiens et géographes placent le Doubs au nombre des fleuves aurifères. « Il est certain, dit Dunod, hist. des Séquanais, t. 1, p. 114, qu'on a trouvé et qu'on trouve encore de l'or très-fin dans le sable du Doubs ; car j'ai lu dans les terriers de plusieurs seigneurs de cette contrée, des reconnaissances que leurs sujets leur ont faites du droit de pêcher l'or dans le Doubs, et j'ai vu d'anciens baux de ce droit de pêche. M. le marquis de Broissia, qui a des terres dans ces cantons, a fait chercher de l'or dans le Doubs, à l'invitation du Père Dunod, et *l'on y en a trouvé du meilleur;* découverte excellente, si la dépense n'avait pas excédé le profit. Il semble qu'on peut conclure de ces faits qu'il y avait dans la province dont Besançon était la capitale, et assez près de cette ville, des mines d'or. »

J.-J. Chiflet, Histoire de Besançon, page 53, pense que ce pourrait bien être pour cette raison que d'anciens auteurs appellent cette ville *Chrysopolis,* c'est-à-dire Ville d'Or. A quoi on peut ajouter que plusieurs villages de la province portent le nom d'*Or-Champs**, et que le point culminant du Jura le plus rapproché de la source du Doubs, est appelé le *Mont-d'Or.*

[2] Une croix existait autrefois sur le bloc qui surgit du milieu des eaux du lac de Chaillexon : soit qu'elle fût là en commémoration de quelque tragique histoire, soit qu'elle eût été placée à l'entrée de ces abîmes sans fond et sans rivages pour rappeler au voyageur qui s'y hasarde de se recommander à la protection divine, on ne saurait dire quelle impression indéfinissable elle produisait, et combien elle ajoutait encore à la mélancolie et à la majesté de ces lieux austères : car c'est là leur véritable caractère; c'est par là qu'ils émeuvent si fortement le cœur et l'imagination, et pour en connaître tout le charme, il faut les visiter seul, dans le recueillement et le silence d'une belle soirée

* Or (sur) Or-Champ (élévation). *Bullet, dict. celtique.* Ceci peut-il détruire l'induction que nous tirons de cette appellation ? c'est au lecteur à décider.

d'automne. Ceux qui aiment la nature pour elle-même et pour les sentiments qu'elle inspire, ne doivent donc pas regretter la bruyante fête qui s'y donnait chaque année, et à laquelle accouraient les populations des deux rives de France et de Suisse. Les merveilles et les solitudes de la nature sont le temple de la Divinité; c'est là qu'elle se révèle à l'homme*, et les éclats d'une joie folâtre, le bruit des orgies, sont comme une profanation qui les dégrade et fait fuir l'hôte mystérieux qu'elles recèlent. Les anciens avaient exprimé cette idée par une gracieuse allégorie : ils disaient que les Dryades abandonnaient les bois sacrés envahis par la foule. Les Fées aussi n'ont plus hanté leur fraîche grotte des bassins du Doubs, depuis que la cohue des promeneurs indiscrets est venue les y troubler. Elles vivaient en parfaite intelligence avec nos braves et naïfs montagnards; on assure même que souvent elles comblaient les filets du pêcheur, et que plus d'une fois leur invisible main, guidant son aviron pendant l'orage, le conduisit au port et le rendit aux embrassements de sa famille. Mais elles durent fuir à la vue de Fréderic-Guillaume III, lorsqu'en 1814 il entra en conquérant dans leur asile, et détruisit à tout jamais le mystère et le prestige qui l'environnaient, en faisant graver son nom sur l'arcade de la grotte, comme pour apprendre à tous qu'elle n'appartenait plus aux bonnes Fées, mais au roi de Prusse.

Sans doute si elle n'eût pas été si étroitement emprisonnée dans les rochers à pic qui encaissent le Doubs comme des murailles bâties par des géants, la malheureuse Echo aurait aussi suivi ses sœurs fugitives. Elle aurait disparu pour n'être plus contrainte de répéter les impertinences qu'on lui a fait redire mille fois, les louanges des Protestants ou les railleries des Catholiques jetées à cet énorme bloc, dont un jeu de la nature a fait un effrayant et grossier simulacre de la figure humaine, et que

* Et secretum loci, et admiratio fidem tibi numinis facit.
SÉNÈQUE.

le respect des uns et la moquerie des autres ont surnommé la *Tête de Calvin.*

Jadis les êtres surnaturels qui peuplaient les rives du Doubs, depuis la coquille de rocher qui lui sert de berceau jusqu'à ses magnifiques palais de Chaillexon, venaient y tenir cour plénière pendant les belles nuits d'été. On y voyait (quand on osait regarder) les Djinns des *Noirs-Monts,* sorciers dont l'artifice faisait réussir ou manquer l'œuvre de nos fromagers, et qui gardaient ou égaraient les troupeaux pendant le sommeil des pâtres; les pâles ombres errantes dans les brumes du lac de Damvauthier (aujourd'hui St.-Point); la mélancolique Ondine de la Source Bleue; la Dame-Verte de Pontarlier, majestueuse reine, que j'ai eu l'honneur de voir dans mon enfance, et dont je pourrai bien quelque jour esquisser le portrait; enfin, tous les follets du Val du Saugeois et de Remonnot, lutins qui font rêver d'amour les jeunes filles, mais dont la malice se plaît aussi à embrouiller leurs fuseaux, et à mêler la crinière des tremblantes cavales. Alors, une musique enchantée errait, dit-on, à l'entour des montagnes; sur les eaux limpides on entendait des frôlements semblables à celui des ailes de l'Orfraie, et les Esprits, sous la forme d'étoiles filantes, traversaient les airs pour se rendre à la ronde magique.

De tout ce peuple de l'autre monde, Echo seule est restée dans les bassins du Doubs; elle redit encore sept fois, et avec un accent toujours croissant, le mot qu'on lui adresse; elle répète les refrains des *Armaillis* des Brenets et des bateliers du Villers. Son murmure accompagne le rugissement du fleuve, alors qu'à travers les rochers aux flancs desquels il s'est frayé sa route, et dont les parois sillonnées portent la trace de ses flots, comme la borne celle de la roue qui l'a creusée, il court sur une pente rapide en se brisant contre les blocs qu'il a culbutés et entassés pêle-mêle; puis tout à coup, furieux de ce que la terre lui manque, bondit comme un lion écumant et échevelé, du haut d'un roc de cent pieds, et plonge dans un gouffre dont la sonde

n'a jamais atteint le fond, et qui ne rend pas même les débris de ses victimes.

M. Marnotte a lu son mémoire sur les antiquités découvertes à Besançon, dans les fouilles qu'il a fait exécuter en qualité d'architecte. Mais l'auteur ayant annoncé qu'il s'occupait de compléter, par un nouveau travail, l'objet de ce mémoire, l'impression en a été ajournée.

OBSERVATIONS

SUR L'OBSCURITÉ DU STYLE EN PHILOSOPHIE, ET SUR KANT,

PAR M. CLERC, ANCIEN MAGISTRAT.

MESSIEURS,

En attribuant à notre nation d'être vive et légère, on n'a jamais suspecté sa capacité de bien juger les productions les plus sérieuses de l'esprit humain. Si quelquefois elle a prodigué son admiration aux œuvres d'un talent qui ne savait que l'étonner ou l'éblouir, elle n'a pas tardé à revenir de cette séduction, et à remettre à sa place l'auteur qui n'avait pas su l'instruire.

C'est probablement dans la connaissance que M. Tissot, professeur de philosophie à Dijon, possède du génie français, qu'il vient de publier la traduction d'un ouvrage allemand qui a pour titre, *Critique de la raison pure*. Cet ouvrage est d'Emmanuel Kant, métaphysicien célèbre, et mort au commencement de ce siècle à Kœnigsberg. M. Tissot a voulu que ce livre fût éprouvé par la censure des Français, ses compatriotes : ceux-ci lui en doivent une reconnaissance que nous partageons vivement. Nous oserons en même temps examiner la Critique de la raison pure. C'est d'abord sous l'aspect du style que nous la considérerons. L'ouvrage comme traduction n'est pas ce qui doit nous occuper : la réputation de l'interprète, et son habileté déjà éprouvée dans

les deux langues, garantissent suffisamment la perfection de l'œuvre en ce qui le concerne. Nous ne nous adressons donc qu'à l'original, et nous n'hésitons pas dès ce moment à dire qu'il l'est à plus d'un titre.

Obligé de donner du poids à nos paroles, dans cet examen, nous emprunterons au-dehors les autorités qui nous paraissent les plus respectables, soit pour vous rappeler, Messieurs, comment on doit écrire la philosophie, la métaphysique surtout, soit pour vous montrer comment Emmanuel Kant a rempli cette tâche. Ce double aspect donne naturellement matière à deux paragraphes.

§. Ier.

Qualités du style philosophique.

L'auteur y doit éviter ce qui sentirait le bas vulgaire ; mais, avant tout, il doit être clair.

« Il semble, dit d'Alembert [1], que tout ce qu'on ap-
» prend dans un bon livre de métaphysique ne soit
» qu'une réminiscence de ce qu'on a déjà su. L'obscu-
» rité, quand il y en a, vient toujours de la faute de
» l'auteur, parce que la science qu'il a pour objet d'en-
» seigner, n'a point d'autre langue que la langue com-
» mune. On peut appliquer aux bons auteurs de méta-
» physique ce qu'on a dit des bons écrivains, qu'il n'y
» a personne qui, en les lisant, ne croie pouvoir en dire
» autant qu'eux. »

La lucidité du style ne peut être mieux recommandée

[1] Essais philosophiques.

dans les sujets philosophiques. Cependant, comme ces sujets sont fort variés, le ton du professeur se proportionnera à chacun d'eux pour l'élévation. En général, dit M. de Buffon [1], le style de la philosophie doit être noble et élevé; il pourra même être sublime quand il décrira les plus hautes matières de cette science, telles que les lois de l'univers physique et moral, etc., etc.

Mais ce sera, ajoutons-nous, à la condition première et sous-entendue de se faire bien comprendre : quelle véritable noblesse peut avoir une phraséologie que l'on n'entend pas?

La clarté, dit le moraliste Vauvenargues, *est la bonne foi du philosophe* [2].

En effet, si le langage a besoin d'être clair, lorsqu'il descend à exprimer les nécessités de la vie, il en doit être de même quand, à l'autre extrémité des choses, il décrit l'essence des êtres et le travail de l'intelligence. Si, dans ces hautes régions, l'auteur se rend inintelligible, il viole la nature des choses, et le scandale est dans le sanctuaire même. Le métaphysicien, comme le sage, qui se montre et se cache tout à la fois, devient suspect de sophisme et de duplicité.

Contemplons un moment les lettres et les beaux-arts en général : dans quels siècles le style a-t-il été le plus clair? C'est lorsque le génie a enfanté le plus de chefs-d'œuvre. Dans les âges subséquents, les écrivains sont devenus obscurs. Il est aisé de comparer Tite-Live,

[1] Discours de réception à l'Académie française.

[2] Pensées, page 1re.

Cicéron, Virgile, Salluste et autres auteurs des siècles de César et d'Auguste, avec Sénèque, Tacite, Perse, et les ouvrages quelconques qui ont vu le jour sous les empereurs Néron et Domitien. Chez nous, Boileau, dans le siècle de Louis XIV, énonçait, et chacun pratiquait l'adage :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. »

Cet adage, Boileau l'avait emprunté d'Horace, qui lui-même l'avait pris chez les Grecs des âges de Périclès et de Démosthènes.

Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ,
Verbaque provisam rem non invita sequentur.

La Grèce littéraire a subi la loi commune. Quant à nous autres Français, nous ne voulons pas avouer le même sort pour notre compte : jamais les siècles postérieurs ne sont convenus de leur infériorité comparativement à ceux qui les avaient précédés. Le décret inévitable et fatal du déclin ne rencontre que des incrédules chez soi, et l'on se flatte toujours d'en triompher. Au lieu de le rappeler ici avec amertume, contentons-nous de dire que notre langue est trop essentiellement amie de la clarté, pour que le mystère et des tournures louches y soient longtemps soufferts ; tous les vices imaginables pourraient s'y impatroniser avant que celui-là y obtînt une existence durable.

Nous rentrons dans la sphère philosophique. Le célèbre Descartes se fait remarquer par la clarté de son style. Quoi de plus intelligible que la philosophie de Port-Royal, au milieu des pensées les plus fortes et des

abstractions les plus déliées ? Un peu plus tard, les Anglais ont fourni des modèles dans le même genre : Bacon, qui se fait si bien comprendre, était même contemporain de Descartes. Après eux on voit paraître les Ecossais Reid et Dugald-Stewart, deux coryphées de cette école si savante et si modeste; la plus grande lucidité règne dans leurs écrits, que M. Royer-Collard à pris pour type de son enseignement, notamment ceux de Reid.

Au reste, Messieurs, nous ne faisons ici que de l'historique et des citations d'exemples. Quant au doctrinal sur la clarté du style, nous ne vous avons débité plus haut qu'une trivialité. Personne ne conteste le principe, et Kant lui-même, dont nous allons nous occuper, prétend avoir sacrifié les grâces du langage au besoin d'être clair. Son traducteur soutient aussi que *la Critique de la raison pure* est d'une netteté éblouissante. C'est donc ce qu'il faut voir dans le second membre de notre division.

§. II.

De Kant : sur son style.

C'est toujours l'autorité à la main que nous marchons.

Occasionnellement au livre de Kant sur la raison pure, Dugald-Stewart, que nous avons déjà nommé, s'exprime ainsi [1] :

« Quant aux ouvrages mêmes de Kant, je dois franche-
» ment convenir que, malgré tous mes efforts pour les
» lire dans l'édition latine de Leipsick, la barbarie sco-

[1] Essais philosophiques, pag. 201, 202.

» lastique du style de l'auteur et l'impuissance de saisir
» sa pensée m'ont toujours empêché d'en venir à bout. Si
» j'ai pu quelquefois recueillir un rayon de lumière, c'est
» que j'avais antérieurement rencontré dans Leibnitz,
» Berkley, Hume, Reid et autres, les opinions qu'il a
» voulu s'approprier en les déguisant sous les formes
» étranges de sa nouvelle phraséologie. Jamais écrivain
» n'a suivi avec plus d'exactitude et de succès le précepte
» que Quintilien, sur l'autorité de Tite-Live, met dans
» la bouche d'un ancien rhéteur. »

Ce rhéteur recommandait à ses élèves d'être surtout obscurs dans leurs compositions. Un d'eux ayant mieux obéi que les autres, votre discours, lui dit le maître, est excellent, car je n'y ai rien compris moi-même : *tantò meliùs, nec ego quidem intellexi.*

Tel est l'homme auquel Kant est assimilé fort sérieusement par Stewart ; puis ce dernier ajoute :

« En écrivant, j'ai toujours tâché de m'entendre, a dit
» quelque part Fontenelle, en parlant de ses propres
» habitudes littéraires. C'est une excellente leçon pour
» les auteurs ; mais je n'en recommanderais pas volontiers
» l'usage à ceux qui aspirent à fonder de nouvelles écoles
» en philosophie. »

Nous copions fidèlement la notice sur Kant du philosophe d'Edimbourg, son habile collègue, et dont l'impartialité n'a jamais été mise en doute : Stewart, en marquant au front le docteur allemand d'un charbon assez fâcheux, n'épargne guère plus les chaires philosophiques qui s'établissent à présent en Europe.

S'il nous était arrivé personnellement, Messieurs, de

traiter Emmanuel Kant d'écrivain qu'on n'entend pas, on aurait pu imputer cette surdité mentale de notre part à une intelligence rétive et surannée : on aurait pu traiter de même notre censure de la philosophie du jour. On nous eût trouvé docile à redresser nos propres impressions.

Mais nous éprouverions quelque embarras d'y renoncer, en voyant l'un des chefs de l'école écossaise s'expliquer comme on l'a vu sur le compte tant du professeur allemand que des enseignements nouveaux en philosophie. Et pour ne plus parler que d'Emmanuel Kant, nous répétons que, pour Dugald-Stewart, et à plus forte raison pour nous, il est inintelligible dans la majeure partie de son langage.

En vain répondrait-on que si le docteur écossais n'entend pas son confrère de Kœnigsberg, on en est fâché pour le premier ; mais que d'autres entendent le second, ce qui doit suffire. Cette réponse, Messieurs, sera loin de vous satisfaire. Lorsqu'un auteur doué d'autant de perspicacité que Stewart dit ne pouvoir pas saisir la pensée de Kant, cet humble aveu l'emporte sur la prétention opposée de cent autres lecteurs. Le monde est plein de ces hommes qui disent, qui croient même comprendre ce qu'ils ne comprennent pas. Il n'en coûte rien à l'amour-propre pour s'exalter, et lorsqu'il baisse le front, il mérite tout autrement de confiance que quand il le lève.

Au surplus, c'est chose aisée que de tomber ici d'accord. Que qui que ce soit d'entre vous, Messieurs, ou livré à la philosophie, ou adonné à d'autres études,

prenne le livre; qu'il le lise et le relise. Si, malgré l'habileté du traducteur, vous y trouvez autre chose qu'un langage ténébreux et vraiment cabalistique, prononcez alors que Dugald-Stewart n'a su ce qu'il disait dans le jugement qu'il en a porté. Nous, en particulier, nous aurons à nous retrancher derrière un grand nom, et à dire que si nous nous sommes trompé, nous l'avons fait avec Platon [1].

Enfin, si de cent personnes appelées à lire de la philosophie, il y en avait deux ou trois qui comprissent celle de Kant, comme il y en a qui, dans cette proportion, savent deviner les énigmes, sa manière d'écrire en deviendrait-elle tolérable? Un métaphysicien doit être entendu de tout le monde; en sera-t-il quitte pour l'être par une partie minime de l'élite des hommes?

Et pourquoi ces obscurités presque continuelles chez Emmanuel Kant? Ce n'est pas seulement pour déguiser la fusion artificieuse qu'il fait des doctrines de ses prédécesseurs, afin de se les approprier, comme Stewart le lui impute : c'est encore parce que l'auteur allemand prenant les choses de plus haut qu'eux tous, et de manière à se jeter dans les espaces imaginaires, il n'a pu le faire que par des pétitions de principes, des tournoiements dans un cercle, quelquefois même par des contradictions qu'il fallait bien dissimuler. On sent ce qui a dû en résulter dans sa façon d'écrire.

Vous nous pardonnerez, Messieurs, d'avoir autant

[1] Qui dicunt me errare, unà me cum Platone errare patiantur.
CICER. Orat., cap. 13.

insisté sur la notice de Dugald-Stewart. La renommée dont jouit encore la mémoire de Kant chez plusieurs personnes recommandables, ne nous permettait pas de citer sans un commentaire. Poursuivons sur les suffrages qui concernent ce professeur.

Madame de Staël, dont le mérite ne consiste pas à être sévère envers les productions de la Germanie, a fait un livre intitulé *L'Allemagne*. Kant y occupe un chapitre où sa Critique de la raison pure est mentionnée avec éloge; mais c'est avec de fortes restrictions sous l'aspect du langage. « On ne saurait nier, dit-elle, que le style » de Kant, dans cet écrit, ne mérite presque tous les » reproches que ses adversaires lui ont faits. Il s'est servi » d'une terminologie fort difficile à entendre, et du néo- » logisme le plus fatigant. Il vivait seul avec sa pensée... »

Il eût donc mieux fait de vivre, aussi en idée, avec ses lecteurs : il eût évité de les fatiguer par son style néologue et embrouillé à plaisir. C'est ici le moment de rappeler que le docteur de Kœnigsberg n'était jamais sorti de cette petite ville, que par conséquent il connaissait fort peu les hommes. Sans disserter ici sur l'action et la réaction d'entre la pratique et la théorie, ce qui se fait sentir en psychologie comme ailleurs, nous rappellerons qu'en général les hommes possédés du génie philosophique voyageaient et puisaient dans ce moyen d'instruction une grande partie de leur habileté [1]. Cicé-

[1] *Qui mores hominum multorum vidit et urbes*, dit Horace, d'Ulysse, le plus sage comme le plus adroit d'entre les Grecs. ART POÉTIQUE, vers 142.

ron, bien qu'il habitât la capitale du monde, s'en absenta momentanément pour aller à Athènes et à Rhodes, apprendre à perfectionner sa philosophie non moins que son art oratoire. Un semblable expédient employé par Kant eût probablement fait éclore de sa plume des chefs-d'œuvre autres que ceux qu'il nous a laissés.

De madame de Staël nous passons à un auteur, son contemporain; c'est M. Charles de Villers, Français naturalisé en Allemagne, et membre de la société littéraire de Gottingue. M. de Villers a composé un volume intitulé *Philosophie de Kant*. La protection chaude qu'il accorde au philosophe ne l'empêche pas de dire que Kant a éprouvé *de nombreuses contradictions*, et *qu'il a d'estimables adversaires*. Puis, lorsqu'il en est à la Critique de la raison pure, il en fait ainsi l'histoire :

« Ce livre, qui devait faire un si grand éclat, ne fut » d'abord ni compris, ni lu. Il fut cinq ou six ans dans » le monde, sans qu'on y fît grande attention, et un fait » certain, c'est que le libraire de Riga qui en avait fait » l'édition, allait l'employer comme maculatures, lorsque » l'explosion qui survint, l'obligea bientôt à en faire une » seconde, troisième et quatrième éditions. »

Nous n'entendons rien à tirer des horoscopes; mais si un pressentiment nous est permis, c'est que l'ouvrage en question subira dans notre pays une destinée inverse de celle qu'il a éprouvée dans le sien. S'il doit réussir, c'est aujourd'hui, que la philosophie est en veine de mystère ; mais cette période extraordinaire une fois écoulée (ce qui ne tardera probablement pas six années), le livre rentrera dans le néant dont M. Tissot l'a fait sortir.

Quiconque prétendrait le contraire, ne voudrait pas voir la différence qui existe entre la France et l'Allemagne pour les productions littéraires en tous genres. Les Allemands font peu de cas du style; il leur en faut même un qui laisse à deviner; c'est alors que le style a de la profondeur à leurs yeux, et cette qualité leur paraît préférable à l'exactitude. Mais, pour les Français, le style est tout; *c'est l'homme lui-même,* comme le dit M. de Buffon [1], non le style qui consiste en de vains et frivoles ornements, lesquels se détachent du sujet et n'en forment pas même un accessoire, mais du style proprement dit, qui grave nettement, promptement et complétement les objets dans l'esprit du lecteur. Le bon sens et la vivacité de notre nation n'en comportent pas d'autre. M. de Villers entreprend encore, dit-il, de jeter un pont sur l'abîme qui sépare le génie français du génie allemand; nous estimons que si le pont était jeté, il s'écroulerait bien vite, parce qu'il porterait à faux. Le naturel des deux peuples s'opposerait invinciblement à sa durée.

Dans ce conflit, qui est-ce qui a tort ou raison? Il ne nous appartient pas de décider; cependant il nous semble que la France peut, sans rien craindre à cet égard, se présenter au jugement du monde civilisé, sans autre exception que l'Allemagne.

De tout cela, Messieurs, il résultera que Kant n'a fait qu'ajouter son obscurité personnelle à celle qui est innée au style national dans sa patrie; ce qui ne soula-

[1] Même discours à l'Académie française.

gerait guère nos compatriotes qui ont entrepris de l'étudier.

Pour couronnement à toutes nos citations, on va se demander, qu'est-ce que pense M. Cousin, cet illustre de notre époque philosophique, sur Kant, au cas où il aurait trouvé bon de le signaler? C'est en effet ce que M. Cousin n'a pas omis de faire, et avec les louanges les plus pompeuses. S'il le réfute, ce n'est qu'après l'avoir qualifié de grand homme. Toutefois, il ne lui épargne pas le reproche d'un commencement d'idéalisme et d'un scepticisme achevé.

Pour l'intelligence de cette censure, il faut vous rappeler que la philosophie allemande est ou objective ou subjective, ou combinée de ces deux éléments. Cette dernière doctrine est celle de Kant. La dualité du sujet et de l'objet est certaine, et le métaphysicien leur distribue telles fonctions qu'il trouve bon être. La philosophie subjective est celle de Fitche, qui fait disparaître comme par enchantement l'objet, pour ne montrer que le sujet. Enfin est venu le philosophe Schelling, qui s'est fait le père de la philosophie objective, c'est-à-dire l'antipode de Fitche, en supprimant le sujet et en ne présentant que l'objet. Ces deux écoles nouvelles s'appuient formellement sur les principes de Kant; elles ne veulent, disent-elles, que compléter sa philosophie. Kant les remercie ironiquement et les désavoue avec énergie.

Tous ces systèmes, et cela s'entend, ne sont assortis d'aucune preuve. Le monde intellectuel est fait de telle ou telle manière, parce que cela plaît ainsi à ces messieurs. Aussi un célèbre amateur allemand en philoso-

phie dit-il qu'aucun des métaphysiciens ci-dessus, et Kant pas plus que les autres, n'a su réunir les bons esprits en sa faveur [1]. Peu soucieux, tous tant qu'ils sont, et comme tous les hommes à systèmes, de voir en perspective leur édifice détruit, comme ils ont renversé ceux de leurs prédécesseurs !

Kant admet donc dans son école un sujet et un objet. Le sujet, c'est l'esprit de l'homme ; l'objet, c'est la chose que l'on connaît ou que l'on cherche. Cette distribution n'est autre chose que le *moi* et le *non moi* dont M. Cousin a fait le fondement de sa propre école : il les a seulement modifiés différemment de ce que le professeur allemand avait fait pour le sujet et l'objet dans la sienne.

Comme Emmanuel Kant a trop bien loti le sujet, et qu'il a traité l'objet avec mesquinerie, il en est grondé par son protecteur, qui le lui reproche en ces termes : *après avoir commencé par un peu d'idéalisme, Kant aboutit au scepticisme* [2].

On ne peut y aller avec plus de franchise que ne le fait ici M. Cousin; sa sentence est même d'un rigorisme assez fort. Lorsque Kant reconnaît formellement *la réalité* d'un objet, ce qui est l'opposé de l'idéalisme, lorsqu'il n'attaque point la possibilité de la *certitude* humaine, ce qui est exclusif du vrai scepticisme, comment inculper le professeur allemand d'être une ébauche d'idéaliste et un

[1] M. Ancillon, *Mélanges de littérature et de philosophie*, tom. 2, pag. 107.

[2] Leçons de philosophie pour l'année 1828, 6e. leçon.

sceptique accompli? Nous oserons donc le dire : le *grand homme* Kant pourrait bien

« N'avoir mérité,
» Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. »

Au reste, M. Cousin le laisse fort tranquille sur l'obscurantisme de sa diction. Beaucoup moins clairvoyant que le philosophe français, nous ne vous avons presque entretenus, Messieurs, que de ce vice littéraire chez le docteur germanique. Permettez que le mémoire actuel ne soit qu'un préliminaire à ceux que nous vous offrirons dans la suite, sur le fonds de la doctrine kantienne, et sur son espèce de scepticisme. Ces détails répandront un nouveau jour sur le caractère général de la philosophie allemande.

PARIS.

ÉPÎTRE A MON AMI WEISS;

PAR M. VIANCIN.

Tu veux donc, mon ami, qu'avec toi j'entreprenne
Un voyage nouveau; tu veux que je reprenne
Le chemin fatigant de ce bruyant Paris,
Où va s'épanouir la fleur des beaux-esprits ?
Eh bien, je t'y suivrai; mais c'est pour te complaire;
Oui, voilà mon seul but : sans toi, qu'irais-je y faire ?
Paris moins que jamais m'attire et me séduit.
Une fois, par toi seul, j'y fus déjà conduit.
Voir Paris une fois, c'est bien pour qui l'ignore;
Mourir sans l'avoir vu me semble mieux encore.
L'avantage réel que j'en ai rapporté,
C'est ce même dédain qu'on peut croire affecté,
Qui pourtant est sincère, autant qu'il est extrême,
Et que plus d'une fois tu m'inspiras toi-même;
Car, ta bouche souvent laisse échapper l'aveu
Que tu prendrais plaisir à voir Paris en feu;
Propos qui trahirait une âme incendiaire,
Si l'on n'était bien sûr, cher Bibliothécaire,

Que du moindre hameau jusqu'au palais du roi,
Rien ne court le danger d'être brûlé par toi.

Qui ne voit dans Paris la cité des merveilles,
Le séjour des savants amaigris par les veilles,
Le foyer des beaux-arts, le moteur *du progrès*,
Le grand laboratoire aux magiques secrets?
C'est là qu'on fait le mieux et les vers et la prose;
C'est de là que nous vient la mode en toute chose;
C'est là que, transformés et réformés cent fois,
Tous les gouvernements nous ont donné des lois;
On ne pense, on ne parle, on n'agit, en province,
Que par la Capitale. Il n'est vendeur si mince
Qui n'offre à ses chalands, pour mieux enfler ses prix,
Marchandise apprêtée *à l'instar* de Paris.
Histoires et romans, drames et vaudevilles,
Chefs-d'œuvre qu'on ne peut enfanter dans nos villes,
Tout ce que l'on dit bon, beau, sublime, immortel,
Nous vient droit de Paris, tout jugé, sans appel.
A ce pouvoir suprême il faut bien condescendre,
Et tout ce qu'on y gagne est facile à comprendre :
Honneur donc à Paris, où, bon gré malgré nous,
Tous les plus grands talents se donnent rendez-vous.

Mais depuis les jongleurs, les faiseurs d'horoscopes,
Jusqu'aux savants titrés, armés de télescopes,
Et tant d'autres qui font la pluie et le beau temps,
Combien ce grand théâtre abonde en charlatans,
En pédants babillards, prêchant leur utopie,
En Crésus enrichis par leur philantropie,

En inventeurs fameux, pour n'avoir qu'imité
Ce qu'avant eux, sans bruit, d'autres ont inventé!
Combien de faux docteurs y vivent d'imposture,
Dégradent la science et la littérature,
Et des talents réels paralysant l'ardeur,
Vont à la renommée à force d'impudeur!
Quel vaste champ d'intrigue et de succès infâmes!
Combien la soif de l'or y dessèche les âmes!
Oh quel monceau de fange et d'opprobre.... à côté
De cet amas de gloire et de célébrité!

Et, dis-moi, n'est-ce pas dans ce dédale immense
Que le vice effronté, l'odieuse licence,
La dégoûtante orgie, aux furibonds accès,
Etalent chaque jour leurs plus honteux excès?
N'est-ce pas là surtout que l'émeute se rue,
S'enfle, roule, bondit, hurle de rue en rue,
Et veut, à la faveur de nos dissensions,
Eterniser les jours de révolutions?
N'est-ce pas là surtout que l'horrible athéisme
Encourage le crime, applaudit au cynisme,
Sourit au suicide, aveugle l'assassin,
Qui se croit un Brutus, né pour un grand dessein?
N'est-ce point dans Paris qu'on voit, deux fois l'année,
Contre un illustre front quelque main forcenée
Lancer un plomb mortel qu'on cherche en frémissant,
Mais détourné du but par un bras plus puissant?
Le guet-à-pens, jadis, seul, au coin d'un bois sombre,
S'entourait de mystère et se glissait dans l'ombre:
Au milieu de Paris, en plein jour, maintenant

Il est organisé, renforcé, permanent.
Si le progrès est là, qui sait jusqu'où l'audace
Des brigands policés doit imprimer sa trace?
Que le ciel un moment nous livre à leur fureur,
Et bientôt dans Paris régnera la terreur.
Alors, irons-nous voir leurs fangeuses cohues
Des assassins fameux ériger les statues?
Faudra-t-il, sous des yeux qui nous suspecteront,
Au pied de chaque idole abaisser notre front?
— Plutôt cent fois mourir, diras-tu; — mais peut-être
Courons-nous ces dangers en voulant mieux connaître
Ce Paris tant de fois rougi de sang humain,
Où le jour du repos n'a pas de lendemain.
Oh! quel œil peut sonder, peut mesurer l'abîme
Qu'ouvrirait sous nos pas le triomphe du crime!
De quel drame sanglant nous serions spectateurs!
Que nous regretterions, dans ces moments d'horreurs,
Sur le volcan qui gronde autour des Tuileries,
De mon paisible Eden les pelouses fleuries,
Et mes jolis enfants dont nos temps orageux,
N'ont point encor troublé l'allégresse et les jeux!

Mais c'est trop mal sans doute augurer du voyage;
Prenons sur ce sujet un moins triste langage.

J'admets que nous puissions jusqu'à la fin d'avril,
Demeurer à Paris sans trouble, sans péril,
Et n'y pas rencontrer ou l'émeute, ou la peste:
Pour craindre ce séjour, c'est bien assez du reste.
Faut-il te reproduire (ils sont assez décrits)

Les fâcheux embarras dont s'encombre Paris ?
Ton vieil ami Boileau, notre maître en satire,
Sur ce texte a dit mieux que je ne saurais dire;
Et, bien que de son temps ne fût pas inventé
Le progrès aujourd'hui si justement vanté,
Malgré les *omnibus*, et tous les nouveaux modes
De transports collectifs qu'on nous dit si commodes,
Foulé, pressé, heurté, tourmenté, saccadé,
On se croit dans Paris toujours barricadé.

J'ai plus d'une autre cause encor d'antipathie,
Que je puis avec toi citer sans répartie.
— « Vive Paris, dit-on, pour les plaisirs du goût;
» Le bien-vivre aisément s'y rencontre partout. »
Voilà ce que sans cesse à l'oreille on me sonne;
Mais depuis les dîners à deux francs la personne,
Jusqu'aux repas de luxe, aux plus friands morceaux
Que savent apprêter les Frères Provençaux,
Ce qu'on mange à Paris, suspecté de mensonge,
Me semble énigmatique ou vide comme un songe.
Et de ce qu'on y boit on est encor moins sûr :
Où trouver dans Paris ce vin si franc, si pur
D'Arbois ou de Salins, nectar sans artifices,
Dont, à si peu de frais, nous faisons nos délices ?
Croit-on me régaler en m'offrant un flacon
D'un vin bleu, soi-disant de Beaune ou de Mâcon,
Perfide résultat du progrès en chimie,
Sans chaleur, sans pouvoir sur ma veine endormie ?
Non, dussé-je indigner tout le Palais-Royal,
Je soutiens qu'à Paris on restaure fort mal,

Et j'aime cent fois mieux, pour me mettre en goguette,
Dans nos riants Chaprais dîner à la guinguette,
Que d'aller, dans un monde où tout est déguisé,
Mordre à l'appât trompeur d'un Comus trop rusé.

— « Bannis, me diras-tu, la crainte qui t'agite :
» Flavien nous assure à tous les deux bon gîte,
» En tous points confortable, et de bon cœur promis. »
— Oui; mais est-on chez soi chez ses meilleurs amis ?
A Paris, plus qu'ailleurs, la contrainte me pèse :
Je veux, dans Paris même, en médire à mon aise;
Et chez un député, j'aurais, sur ce défaut,
Souvent à m'observer. J'y devrais bien plutôt,
En serviteur zélé d'une obscure mairie,
Louer, bénir, vanter jusqu'à l'idolâtrie,
Le grand bienfait nommé *centralisation*,
Moi qui vois progresser l'administration,
Et qui sais à quels soins paternels, salutaires,
On se livre pour nous dans tous les ministères.
Là, plus d'un bureaucrate, émoussant son canif
Et sa plume à prouver qu'il n'est jamais oisif,
De nos départements déplorant l'ignorance,
Rêvant qu'il administre et gouverne la France,
Dresse, arrange, combine à grands frais de papier,
De superbes tableaux qu'il faudra copier,
Afin d'y constater par classes et par têtes,
Tout ce que le royaume a sur pied, gens et bêtes,
Quel profit dans un an donne une vache à lait,
Et combien de fumier peut produire un mulet.
Et nous, exécuteurs de ces travaux utiles,

Sans lesquels nous n'aurions ni prés, ni champs fertiles,
Dans notre obéissance et notre humilité,
Nous remplissons bien tout avec fidélité,
Et de nos dictateurs admirant le génie,
Nous pensons qu'il y va du sort de la patrie.

Sans doute qu'à Paris tu ne me conduis pas,
Pour offrir mon hommage à tous ces potentats
Entourés des cartons surchargés de poussière,
Qu'emplit à nos dépens leur gent paperassière ?
Puisque tu m'y promets de plus heureux loisirs,
Apprends-moi, s'il te plaît, quels seront nos plaisirs ?
Irons-nous saluer la fameuse colonne,
Où peut-être aujourd'hui la liberté s'étonne
De voir, sous un régime en son nom façonné,
L'image d'un héros, despotisme incarné,
Bronze qui doit encor tressaillir de colère,
Lorsque gronde à ses pieds le lion populaire ?
Irons-nous contempler cet autre monument,
Par de savantes mains achevé récemment,
Superbe, et qui, dit-on, semble une œuvre des fées ? [1]
Non, tu n'es pas sensible à ces pompeux trophées.
Le plus beau monument pour toi, c'est.... un bouquin.
Je crois déjà te voir flairant le marroquin,
Parcourir tous les quais pour chasser aux vieux livres.
Soit; mais à leur attrait pendant que tu te livres,
Moi, chez qui de tels goûts ne sauraient l'emporter
Sur un autre penchant que je ne puis dompter,

[1] L'arc de triomphe de l'Étoile.

Si j'aperçois la loge où rit Polichinelle,
Laisse-moi l'aborder, m'arrêter devant elle.
Tu connais de Nodier la prédilection;
Elle est la mienne aussi : j'aime avec passion
La voix et le babil, le rire et les sornettes
De ce fameux bossu, roi des marionnettes;
Il me rend mon enfance; et si, pour mon loisir,
Il m'était accordé chaque jour de choisir
Entre un de ces chefs-d'œuvre où Paris court en foule,
Pour voir des enragés qui lui font chair de poule,
Et les propos bouffons, et les joyeux ébats
Du vrai Polichinelle, ami, n'en doute pas,
Dussé-je au plus grand nom faire une irrévérence,
Souvent Polichinelle aurait la préférence.
Ce héros populaire est détroné, dit-on,
Par un certain Mayeux, bossu de mauvais ton,
Qui ne sait que jurer, lourde et grossière bête,
Des modernes badauds pitoyable conquête.
Et pourtant, si j'en crois cet ouvrage opportun,
Où Paris est décrit par cent auteurs plus un,
Généreux coup de main qu'un imprimeur-libraire,
Pour ne point s'appauvrir dut à son savoir faire,
Depuis plus de cinq ans Mayeux est mort d'ennui; [1]

[1] Sous le titre de NÉCROLOGIE, le troisième volume du LIVRE DES CENT ET UN contient l'histoire complète de Bonaventure-Messidor-Napoléon-Louis-Charles-Philippe Mayeux, né à Paris le 14 juillet 1789, pendant la prise de la Bastille, et mort le 23 décembre 1831, jour de la fête de Ste. Victoire, d'une maladie de langueur tellement indéfinissable, qu'on n'a pu la caractériser que par le nom de *Révolution rentrée.* Ce plaisant chapitre

Dieu veuille avoir son âme et nous sauve de lui!
Qu'il soit mort sans retour; et que Polichinelle
Ressuscite à jamais sous sa bosse immortelle!

Quand je vins à Paris pour la première fois,
Sais-tu sur quel sujet déjà tombait mon choix,
Qui m'étonna le plus et me fit le plus rire?
Ce fut Polichinelle ou Mazurier vampire.
Je garde bien encor de mes plus vrais plaisirs,
Dans la cité des arts, trois autres souvenirs.
Les accents de Pasta m'émurent jusqu'aux larmes;
Je contemplai longtemps l'expression, les charmes,
Les pleurs de Madelaine, œuvre de Canova,
Que parmi ses trésors montrait Sommariva.
Je devins, malgré moi, le rival de Scamandre,
Quand j'aperçus la nymphe à l'œil pudique et tendre,
A la forme si pure et si digne d'amour,
Qu'un pinceau franc-comtois venait de mettre au jour. [1]
Mais, après ces beautés, on a peine à le croire,
De tout ce que j'ai vu j'ai perdu la mémoire.
Que me sert d'admirer les splendeurs de Paris?
Vouloir produire encore à mes regards surpris

prouve combien ce personnage imaginaire, sur qui se sont épuisées toutes les folles inspirations de la caricature, a longtemps occupé la curiosité parisienne.

[1] Tableau de M. Lancrenon, qui depuis 1824 orne la galerie du Luxembourg, et près duquel dès-lors on a placé celui de la nymphe Aréthuse, œuvre non moins remarquable du même artiste.

Tout ce qu'offre de grand la cité souveraine,
Tu le vois, c'est bien perdre et son temps, et sa peine.

— « Mais des grands écrivains il faut nous rapprocher, »
Me dis-tu; « ce sont eux que nous irons chercher :
» Puisons la poésie aux sources de leurs âmes;
» Aux rayons rassemblés de leurs divines flammes,
» Ranimons notre esprit languissant, abattu;
» C'est un besoin pour nous. » — J'en conviens; mais crois-tu
Que nous pourrons souvent, gens simples que nous sommes,
Sans les importuner, nous frotter aux grands hommes ?
Toi-même tu n'es pas, dans tes constants labeurs,
Tous les jours abordable aux fâcheux visiteurs;
Et d'un temps précieux lorsque tu n'es qu'avare,
Plus d'un rêveur sublime est quinteux et bizarre.
Tel perd de son mérite à nos yeux, sans retour,
D'être vu de trop près, ou bien sous un faux jour.
J'aimerais à presser la main de Lamartine,
Cette main familière à la harpe divine;
Mais je ne pourrais voir que d'un œil attristé,
Le chantre de Socrate au banc du député;
Je n'y reconnais point l'auteur des Harmonies :
Sa véritable place est au rang des génies
Qui, loin du cercle étroit de nos tristes débats,
Mêlent au chœur céleste un hymne d'ici-bas :
Voilà tout son destin; le reste est un nuage
Qui de l'astre, sur nous, obscurcit le passage.
Je voudrais voir aussi ses illustres rivaux :
Delavigne, si pur dans ses nobles travaux;
Victor Hugo, si fier des écarts de sa muse,

Qui depuis trop longtemps à nos vœux se refuse,
Et semble n'avouer son berceau bisontin,
Que pour en conserver un souvenir lointain.
Des hauteurs de sa cour qu'il daigne enfin descendre,
Pour venir parmi nous, mieux sentir, mieux comprendre
Que nous aimons sa gloire, et qu'il nous est permis
De nous compter au rang de ses plus vrais amis.

Que ne puis-je encor tendre une main fraternelle
A tous ceux que j'ai vus siéger sous ma tonnelle !
Mais ils sont décimés par la faux du trépas.
Ainsi, vers quelque lieu que nous tournions nos pas,
Notre pied va heurter une croix, une pierre
Dont l'aspect froisse l'âme et mouille la paupière,
Et de ses derniers pleurs l'œil à peine essuyé,
A de nouveaux regrets on se voit convié.
Mais si rien ne tarit la source de nos larmes,
La mémoire du cœur a son culte et ses charmes.
Séparés des amis que nous avons perdus,
Resserrons d'autres nœuds sur nos liens rompus.
Allons voir à Paris nos gloires les plus chères,
Ceux de nos écrivains qui nous aiment en frères:
Droz, par qui la sagesse a les plus doux attraits;
Nodier, le confident de tes premiers secrets;
Parmi leurs successeurs, tous ceux dont le jeune âge,
Des lettres, sous ton aile, a fait l'apprentissage.
Qu'un banquet nous rassemble en cercle franc-comtois;
A de joyeux refrains j'animerai ma voix,
Pourvu qu'à mon humeur ne soit pas trop funeste,
L'art falsificateur qu'à bon droit je déteste,

Et qu'au moins cette fois le vin non frelaté,
Comme la Charte, aussi, soit une vérité.
Voilà de nos projets la plus riante image,
Et celle qui le mieux me dispose au voyage.
Et puis, être avec toi, c'est bien assez vraiment.
Je vais donc au départ me préparer gaîment.

Quel char préfères-tu? car il faut nous entendre.
Peut-être, mon ami, ferions-nous bien d'attendre
Que nous puissions courir sur un chemin de fer,
Ou mieux encore au but nous transporter en l'air.
Certain ballon géant fait déjà des merveilles
Si grandes, que jamais on n'en vit de pareilles :
Il part pour l'Angleterre à jour fixe; et bientôt
On pourra l'enlever, le diriger si haut,
Qu'on ira sans encombre et sans disgrâce aucune,
Voir de près ce qu'Herschell aperçoit dans la lune.
A ce relai céleste une fois parvenus,
Pourquoi n'irions-nous pas de là jusqu'à Vénus,
Et plus loin ?.. Tu souris : la perspective est belle.
Il ne faut qu'au progrès n'être pas trop rebelle.
La foi nous manque un peu, faute de volonté,
Et nous rions du mot *perfectibilité ;*
Mais puisqu'à progresser aussi tout nous invite,
Progressons, mon cher Weiss. A force d'aller vite,
Et loin, de plus en plus, le pauvre genre humain
Finira par laisser quelque vice en chemin.
Il n'a pas jusqu'ici, dans sa course rapide,
Toujours pris le bon sens ou la raison pour guide;
Mais, s'il est perfectible, il faut bien qu'en effet

Mais, s'il est perfectible, il faut bien qu'en effet
Il se perfectionne et devienne parfait.
Acceptons-en l'augure.... et, sur un coin de terre
D'abord, si l'on érige un premier phalanstère,
Courons nous y loger, pour ne manquer de rien;
Voilà le principal. Nous y serons fort bien,
Pourvu que nous puissions, dans la cité nouvelle,
Trouver, toi des bouquins, et moi Polichinelle.
Selon nos appétits, nos penchants, nos désirs,
Nous y saurons goûter tous les autres plaisirs;
Et de là, sans ennuis, sans péril et sans gêne,
Nous irons droit au ciel par le gaz hydrogène,
Dans un astre charmant, peuplé d'êtres chéris;
Ce qui vaudra bien mieux que d'aller à Paris.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du jeudi 26 janvier, a nommé *Académicien honoraire*,

M. Ponçot, ancien Sous-Intendant militaire.

Ont été élus *Membres associés résidants*, à l'issue de la séance publique du 28 janvier,

M. Edouard Clerc, Conseiller à la Cour royale.

M. Bach, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

PROGRAMME

DES PRIX A DÉCERNER EN 1837 ET 1838.

L'Académie, dans sa séance du 22 août 1836, a proposé pour le concours de 1837, le sujet suivant :

Indiquer les embellissements dont la Ville de Besançon serait susceptible, sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, en conciliant l'économie avec le bon goût : tracer, en conséquence, des projets d'une exécution facile et peu dispendieuse.

L'Académie a mis aussi au concours, pour l'année 1837,

*L'Eloge de l'Abbé d'*Olivet.

Les concurrents devront surtout montrer quels services cet écrivain franc-comtois peut avoir rendus à la langue nationale, par ses traductions et ses autres ouvrages.

L'Académie a remis au concours pour l'année 1838, le sujet d'histoire locale qu'elle avait déjà proposé les deux années précédentes :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques *et* mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen-âge en Franche-Comté; signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.*

Le savant mémoire qu'a reçu l'Académie sur les *Traditions Séquanaises* ne remplissant pas entièrement le but qu'elle s'était proposé en mettant ce sujet au concours, elle a cru devoir le représenter pour 1838, en engageant les concurrents à recueillir les traditions *telles qu'elles existent* dans les différentes localités de la Franche-Comté, à rechercher leur origine, et à montrer les ressources que peuvent y trouver l'histoire et la poésie. Son intention, en faisant ce nouvel appel, a été de réunir ces souvenirs historiques, qui, s'effaçant de jour en jour, ne laisseront bientôt plus au-

cune trace dans l'esprit des populations. Les concurrents qui n'auront pu donner que les traditions d'un arrondissement, ou même d'un seul canton, ont été invités à envoyer leur travail à l'Académie, qui se fera un devoir de leur en témoigner publiquement sa reconnaissance, comme aussi de leur décerner les encouragements ou les récompenses qu'ils auraient mérités par leurs recherches patriotiques.

L'Académie propose encore pour le concours de la même année 1838, le sujet suivant :

A quelles causes faut-il attribuer le nombre toujours croissant des suicides, et quels sont les moyens propres à arrêter les progrès de cette contagion morale?

Ces quatre Prix consisteront chacun en une médaille de 300 francs, sauf à en augmenter la valeur selon le nombre des mémoires, le mérite et le résultat des recherches.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront envoyés, *francs de port,* au Secrétaire-Perpétuel, avant le 1er. juin 1837 pour les deux premiers prix, et avant le 1er. juin 1838 pour les deux autres.

Nota. Un Membre de la Compagnie, M. de Raimond père, ancien Inspecteur des Postes, a demandé l'autorisation d'ajou-

ter deux cents francs à la valeur de la médaille qui doit être décernée en 1838 au meilleur mémoire sur la question du Suicide.

Cette offre généreuse, qui porte avec soi son éloge, a été acceptée par l'Académie.

En conséquence, MM. les concurrents sont prévenus que le prix pour la question du Suicide sera de 500 francs au lieu de 300.

Le Secrétaire-Perpétuel,

F.-J. GENISSET, Rue du Collége N°. 6.

PIÈCES DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

SUR UNE LACUNE IMPORTANTE
DANS L'ÉDUCATION;
ESSAI PAR M. GIROD DE CHANTRANS.*

Horace, l'un des plus beaux génies du plus beau siècle de Rome, nous a appris que de son temps comme du nôtre, les gens de tout état se plaignaient de leur sort; en sorte que ce mécontentement général semble suivre le cours des générations, sans s'affaiblir. D'où peut donc provenir cette fâcheuse disposition chez des peuples qui ne manquent de rien, et où le caractère d'inquiétude fait si beau jeu aux artisans de révolutions?

Serait-ce la suite de l'ambition que l'état de civilisation fait naître et développe à outrance, ou une punition de notre mépris pour le genre de vie simple auquel la nature nous avait destinés? ou faut-il, enfin, que l'homme soit tourmenté de nouveaux désirs, à mesure qu'il aperçoit

* Parvenu à l'extrême vieillesse, époque à laquelle la décadence des facultés physiques et morales nous met souvent dans un état de faiblesse, que la jeunesse de nos jours caractérise assez plaisamment par l'expression de *momie,* il m'est venu en idée d'éprouver si j'étais encore susceptible de rédiger quelques pensées; et voici le résultat de mon essai, que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie de Besançon, qui sera pour moi sans appel.

de nouvelles jouissances? L'on serait tenté de le croire, quand on voit le Sauvage content du peu qu'il possède, tandis que l'exigence de l'homme civilisé s'accroît en proportion des conquêtes de son industrie. De là résulte que les contrées où le luxe jette le plus d'éclat sont aussi celles dont les habitants perdent en modération autant qu'ils gagnent en découvertes; en sorte qu'ils n'ont pas lieu de se féliciter de celles mêmes qui flattent le plus leur orgueil.

L'excès du superflu et la misère qui se montrent à la fois dans les états opulents, y forment un contraste bien propre à irriter l'indigence; au lieu que les peuples voisins de l'état de nature, renfermant peu d'inégalités dans les fortunes, ont aussi moins de sujets d'envie. Mais, de quelque manière que les biens soient répartis, il est toujours essentiel d'apprendre à régler ses désirs sur ses besoins, selon le rang que l'on occupe dans le monde, sous peine de s'égarer dans une recherche sans fin. Ce calcul, sanctionné par la raison et l'expérience, n'est pourtant pas le plus suivi, puisque nombre d'opulents se fatiguent encore à la poursuite de nouveaux biens, ne sachant pas jouir de ceux qu'ils possèdent, et qui sont déjà plus que suffisants pour combler la mesure de toutes leurs facultés! Mais les éloges qu'ils prodiguent, dans quelques moments lucides, à la modération du sage, dont ils disent envier le sort, sans avoir le courage de l'imiter, sont une inconséquence encore plus frappante.

L'intérêt personnel, que je ne saurais distinguer de l'amour-propre, est un véritable Prothée, à en juger par les différents motifs sous lesquels il nous fait agir; et

PIÈCES DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

SUR UNE LACUNE IMPORTANTE DANS LÉDUCATION;

ESSAI PAR M. GIROD DE CHANTRANS.*

Horace, l'un des plus beaux génies du plus beau siècle de Rome, nous a appris que de son temps comme du nôtre, les gens de tout état se plaignaient de leur sort; en sorte que ce mécontentement général semble suivre le cours des générations, sans s'affaiblir. D'où peut donc provenir cette fâcheuse disposition chez des peuples qui ne manquent de rien, et où le caractère d'inquiétude fait si beau jeu aux artisans de révolutions?

Serait-ce la suite de l'ambition que l'état de civilisation fait naître et développe à outrance, ou une punition de notre mépris pour le genre de vie simple auquel la nature nous avait destinés? ou faut-il, enfin, que l'homme soit tourmenté de nouveaux désirs, à mesure qu'il aperçoit

* Parvenu à l'extrême vieillesse, époque à laquelle la décadence des facultés physiques et morales nous met souvent dans un état de faiblesse, que la jeunesse de nos jours caractérise assez plaisamment par l'expression de *momie,* il m'est venu en idée d'éprouver si j'étais encore susceptible de rédiger quelques pensées; et voici le résultat de mon essai, que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie de Besançon, qui sera pour moi sans appel.

de nouvelles jouissances? L'on serait tenté de le croire, quand on voit le Sauvage content du peu qu'il possède, tandis que l'exigence de l'homme civilisé s'accroît en proportion des conquêtes de son industrie. De là résulte que les contrées où le luxe jette le plus d'éclat sont aussi celles dont les habitants perdent en modération autant qu'ils gagnent en découvertes; en sorte qu'ils n'ont pas lieu de se féliciter de celles mêmes qui flattent le plus leur orgueil.

L'excès du superflu et la misère qui se montrent à la fois dans les états opulents, y forment un contraste bien propre à irriter l'indigence; au lieu que les peuples voisins de l'état de nature, renfermant peu d'inégalités dans les fortunes, ont aussi moins de sujets d'envie. Mais, de quelque manière que les biens soient répartis, il est toujours essentiel d'apprendre à régler ses désirs sur ses besoins, selon le rang que l'on occupe dans le monde, sous peine de s'égarer dans une recherche sans fin. Ce calcul, sanctionné par la raison et l'expérience, n'est pourtant pas le plus suivi, puisque nombre d'opulents se fatiguent encore à la poursuite de nouveaux biens, ne sachant pas jouir de ceux qu'ils possèdent, et qui sont déjà plus que suffisants pour combler la mesure de toutes leurs facultés! Mais les éloges qu'ils prodiguent, dans quelques moments lucides, à la modération du sage, dont ils disent envier le sort, sans avoir le courage de l'imiter, sont une inconséquence encore plus frappante.

L'intérêt personnel, que je ne saurais distinguer de l'amour-propre, est un véritable Prothée, à en juger par les différents motifs sous lesquels il nous fait agir; et

quoique très-sujet à prendre de mauvaises directions, il n'est pas moins le mobile universel de la société. Ce système incontestable de M. de Larochefoucauld, fidèle interprète de nos déterminations, trouve cependant quelques contradicteurs de bonne foi. Ce sont des gens estimables sans doute, mais qui, peu curieux d'approfondir les véritables causes de leurs vertus familières et de leurs plus belles actions, se croient défigurés par un miroir philosophique qui n'en réfléchit aucune sans l'associer à un intérêt personnel, que leur délicatesse trouve humiliante. Il me semblerait toutefois qu'il y a moyen de les apaiser, en leur demandant si l'intérêt personnel peut avoir quelque chose de honteux, lorsque, dans un esprit droit, avec une âme sensible, il est la source de la bienfaisance? Cette impulsion ne peut avoir lieu qu'avec une certaine élévation dans le caractère, devenue assez rare depuis que la grande considération qu'on a vouée aux richesses est venue affaiblir le culte de l'honneur.

Si les sensations physiques sont les seules nécessaires aux animaux, qui n'ont d'autre tâche à remplir que celle de pourvoir à leur nourriture et à propager leur espèce, il en est tout autrement de l'homme enrichi de facultés morales, propres à étendre indéfiniment ses connaissances. Mais autant elles sont utiles à la société lorsqu'elles tendent à y maintenir le bon ordre, autant elles deviennent nuisibles lorsqu'elles font naître une présomption qui ne sert qu'à égarer le jugement. Tant admirable que soit d'ailleurs l'intelligence humaine comparée à l'instinct des animaux, elle n'a pourtant que de

bien faibles commencements, puisqu'il faut des siècles pour amener un peuple demi barbare à l'état de civilisation.

Telle on vit autrefois la noblesse en France, uniquement dévouée à la profession des armes, mépriser toute autre occupation que celle des exercices relatifs à la guerre, et se maintenir dans cette opinion, jusqu'à ce que les besoins d'un gouvernement tendant à se perfectionner, lui eussent fait sentir la nécessité d'y admettre également des fonctions civiles pour compléter son organisation.

Ce changement, qui ne tarda pas à modifier les prétentions exclusives de l'ancienne chevalerie, lui fit concevoir que la capacité dans l'administration de l'intérieur, méritait aussi d'entrer en partage de la considération publique, et le préjugé se rendit successivement à la raison. Mais, sans nul égard à l'ignorance générale dans les premiers siècles de notre monarchie, la critique s'est donnée le cachet de l'injustice, en dissimulant le bien que l'esprit de chevalerie a produit, pour n'en faire ressortir que le côté ridicule. On ne saurait pourtant lui refuser le mérite d'avoir donné les premières leçons sur la protection due à la faiblesse, en suppléant autant que possible, pendant nombre d'années, à l'insuffisance des lois sous ce rapport.

Que ce même esprit ait ensuite dégénéré en un code de galanterie, dont *Cervantes* a fait une peinture grotesque avec autant de finesse que d'exagération, cette transition elle-même n'a pas été inutile, puisqu'elle a contribué à adoucir des mœurs à demi sauvages, et à ac-

croître l'ornement du sexe dont les vertus autant que les grâces, étaient l'objet du culte des chevaliers.

Ceux-ci, dans le nouvel état de choses, ne pouvaient réciproquement prétendre à l'estime des dames que par de belles actions, jointes à une conduite sans reproche. *Dieu, le Roi, la Patrie et l'Honneur!* telle était leur devise dans ces temps d'ignorance : et que n'est-elle encore celle d'un siècle où nous nous croyons si habiles! Pourquoi faut-il, en effet, qu'avec une grande supériorité de lumières dans les sciences comme dans les arts, nous soyons forcés d'avouer un abaissement presque égal dans notre caractère, par suite d'un amour immodéré de richesse qui l'emporte sur les vertus?

Qu'est devenu le temps où l'on préférait des emplois honorables et mal rétribués, à beaucoup d'autres très-lucratifs, mais qui ne jouissaient d'aucune considération? Cela ne se voit plus aujourd'hui, où l'or tient le premier rang dans la hiérarchie sociale, comme dans la liste des métaux, et ce seul changement annonce tout ce que l'âme a dû perdre en délicatesse. Rien d'ailleurs ne doit moins surprendre que cette sorte d'avilissement, à la suite d'une révolution pendant laquelle il fallait faire preuve de l'immoralité la plus dégoûtante pour être digne des premières charges du gouvernement.

Ce n'est pas aussi pour le lucre, qu'il est le plus urgent aujourd'hui de stimuler le peuple français, comme on le fait par les faveurs accordées au commerce, car la multitude a moins besoin d'excitation pour s'enrichir, que d'apprendre à ne pas mettre tout son espoir de bonheur dans la fortune. Mais cette opinion ne sera jamais

généralement adoptée, à moins que l'on ne remette en honneur la loyauté, la bienfaisance et toutes les vertus sociales depuis trop longtemps négligées, pour ne pas dire dédaignées. Les distinctions accordées autrefois au mérite ont en effet perdu tout leur prix, depuis qu'elles ont été prostituées au vice et même à l'infamie. Nulle n'a pu échapper à cet avilissement. Les croix et les titres de noblesse, quoique trop multipliés peut-être, dans la plupart des monarchies, y sont cependant nécessaires jusqu'à un certain point, pour rapprocher le peuple du trône et pour récompenser à peu de frais les services les plus éminents. Mais cet objet ne peut être rempli que par la considération que le public attache à ces sortes de récompenses, et que l'on a vues fort souvent préférées aux richesses.

L'on ne saurait donc disconvenir que la France, où le caractère national a beaucoup perdu de son ancienne dignité, ne peut se relever de cet abaissement sans un contre-poids dont les sentiments d'honneur doivent faire tous les frais; en sorte que la considération plutôt que le traitement pécuniaire soit toujours proportionnée à l'importance des emplois. Mais, afin de maintenir cette valeur idéale, il faudrait craindre de la falsifier, comme les monnaies d'or et d'argent où l'on admet trop d'alliage.

Le célèbre philosophe Montaigne nous apprend que l'ordre de Henri III, auquel il n'eût osé prétendre, dans sa jeunesse, lui parut ensuite au-dessous de lui, lorsqu'il le reçut quelques années plus tard, tant il avait été prodigué sans discernement; et la même chose se répète

de nos jours, puisque les distinctions les plus honorables avant la révolution, ont perdu tout leur effet.

L'opinion exerce une si grande puissance dans le monde, que l'on ne saurait trop s'appliquer à l'établir sur le vrai mérite : elle enfanta des prodiges de dévouement et de bienfaisance sous l'empire de l'honneur fortifié par la raison, car, sans elle, il a aussi ses excès. N'a-t-on pas vu, en effet, l'extrême susceptibilité obliger de répandre le sang d'un ami pour laver la plus légère offense, dans le temps où le caractère national se montrait en France si compatissant, et si généreux en toute autre occasion ?

Mais, en regrettant la perte du mobile de tant de beaux procédés, bien loin que nous en soyons dédommagés par une diminution de duels, cette barbare fureur n'a fait que s'accroître à raison de nos divisions politiques, qui en fournissent de nouveaux prétextes. Ce triste héritage des siècles où l'ignorance prenait l'issue des combats pour des arrêts du ciel, est donc devenu le patrimoine de nombre d'individus qui souvent croient à peine en Dieu. Cette fausse interprétation du point d'honneur par nos duellistes, n'est pas, assurément, moins déraisonnable ni moins cruelle que le préjugé indien, qui se joue de la vie d'une veuve et de toutes ses affections. Mais puisque le sexe le plus faible, chez un peuple réputé pusillanime, était capable du plus grand sacrifice, pour se soustraire à un injuste mépris, que n'est-on pas en droit d'attendre du véritable point d'honneur fondé sur l'utilité publique? Quels que soient d'ailleurs les besoins des peuples différents, ce même point

d'honneur doit se montrer partout supérieur aux affections vulgaires, en préférant l'estime des gens de bien à toute autre récompense. Il n'est pas d'ailleurs moins nécessaire, pour donner quelque dignité au caractère d'une nation, que ne l'est l'intérêt personnel pour imprimer le mouvement à l'état social. C'est un sentiment généreux qu'il est donc de la plus grande importance de faire éclore de bonne heure dans l'âme de la jeunesse, afin qu'il puisse s'y établir avec autant de fixité que s'il provenait de la nature. Et jamais il ne fut plus urgent de s'en occuper, qu'à la suite d'une révolution qui a renversé tous les principes conservateurs des gouvernements. Cette tâche à remplir est une dette que nos malheurs mêmes semblent nous avoir fait contracter envers les générations futures. Elle est aussi l'héritage le plus précieux que nous puissions leur transmettre, si toutefois elle les préserve du retour des désordres dont nous serons encore longtemps victimes.

L'idée qui m'est venue à ce sujet peut être insuffisante; mais ne pouvant produire que des effets salutaires je n'hésiterai point de la signaler, en proposant pour remédier à l'inexpérience de la jeunesse au sortir du collège, d'intercaler dans ses études ordinaires, un nouveau cours élémentaire *sur le bon esprit de conduite.* Une série de leçons données sur ce sujet et proportionnées aux progrès de l'intelligence, ferait d'autant plus d'impression, que la morale pourrait être appuyée d'exemples, soit en faveur d'une sage détermination des esprits, soit en punition de leurs écarts. Cette manière d'instruire de jeunes élèves aurait bien autant d'at-

traits que le grec et le latin pour captiver leur attention, et l'on peut dire en même temps qu'ils retireraient par la suite beaucoup plus de fruit de cette instruction nouvelle. Ils n'entreraient pas du moins dans le monde sans avoir quelques notions des dangers dont il menace l'inexpérience, et qui, selon moi, sont le sujet du reproche le plus grave que l'on puisse faire au silence de nos cours d'études sur cette matière : ils seront même toujours défectueux avec cette lacune, eussent-ils atteint d'ailleurs la perfection sous tout autre rapport. Comment, en effet, peut-on mettre tant d'importance à donner à la jeunesse quelques talents, en pure perte de temps et d'argent, par le peu de dispositions qu'elle y apporte pour l'ordinaire, tandis que l'on ne songe point à lui donner quelques notions sur *le savoir vivre,* dont elle profiterait toute la vie? Une pareille omission n'est pas moins répréhensible que la sottise de ces pères et mères qui répandent dans leurs familles les germes d'une basse cupidité, en y prônant par-dessus toute chose l'art d'amasser du bien.

Mais, au lieu d'inspirer une passion honteuse à vos enfants, songez plutôt à former leur caractère de manière à les faire estimer dans le monde, par une conduite sage et réservée, dès le moment où ils vont y prendre place ; et c'est ce que leurs cours actuels d'instruction ne sauraient leur apprendre. Que voient-ils, en effet, dans les différents auteurs classiques, dont ils puissent faire de justes applications dans nos gouvernements modernes? Ces derniers sont-ils compatibles avec l'esprit des anciennes républiques, lorsqu'elles nous transmettent

avec éloge la féroce ingratitude d'un *Brutus*, et tant d'autres traits analogues? Ne faut-il pas enfin que les études de la jeunesse soient conformes aux mœurs de son pays, sous peine de l'égarer par des opinions contraires? C'est ce que l'on a vu au commencement de notre révolution, où quantité de jeunes gens ardents, à peine sortis des bancs du collége, mais voulant déjà se faire un nom, accoururent aux premiers cris de *liberté*, afin de partager la gloire d'affranchir leur patrie, bien loin de se douter qu'ils allaient concourir à lui donner des fers! Mais n'est-il pas vraisemblable qu'avec une instruction préalable sur le bon esprit de conduite, la plupart d'entre eux n'auraient eu garde de se livrer à des complots contre l'autorité? Il fallait donc leur signaler de bonne heure le caractère des auteurs de séditions, qui n'est pas moins hideux que le tableau de leurs horribles triomphes. Les chefs invisibles de ces bouleversements sont, pour l'ordinaire, des ambitieux qui, visant à une grande fortune, si ce n'est au premier rang, séduisent la multitude par la perspective de quelque avancement, ou par l'espoir du pillage.

Plusieurs visent à la réputation qu'un nouvel ordre de choses semble leur promettre l'occasion d'acquérir. C'est surtout à la tribune aux harangues que leur vanité se flatte de développer des talents remarquables, et c'est pourquoi les gouvernements représentatifs font éclore un essaim d'orateurs. Mais, parmi le grand nombre de ces athlètes qui se pressent et se présentent au combat, jaloux de se mettre en évidence, croyant être applaudis, combien de mécomptes pour la vanité!

Cette malheureuse présomption, apanage de la médiocrité, la couvre alors de ridicule, bien loin de lui procurer une considération qu'elle aurait pu obtenir dans une autre carrière plus à la portée de son intelligence. Mais, quoique la voix de la sagesse, assez rare à la tribune, où elle est trop souvent étouffée par le babil et les divagations de l'ineptie, (ce qui fait perdre la plupart du temps destiné aux affaires), les débats sont encore plus odieux, lorsque l'on y remarque un talent vendu au pouvoir ou à l'injustice; l'âme élevée des orateurs du premier ordre les met à l'abri de cette méprisable corruption. Nous en avons eu nous-mêmes quelques exemples honorables dans le cours de nos discussions politiques à la chambre des députés, mais sans aucune utilité pour les individus d'opinions très-différentes.

Quoi qu'il en soit, *les Cicéron, les Démosthènes,* ainsi que les génies supérieurs dans tous les genres, ne se montrent que de loin en loin parmi les peuples mêmes les plus intelligents. La médiocrité est le lot du grand nombre, qui doit savoir s'en contenter; et loin d'avoir à s'en plaindre, l'on ne peut s'empêcher de convenir que la multitude étant nécessairement destinée à des travaux manuels ou à des fonctions sociales plus ou moins élevées, mais nullement à des spéculations souvent plus curieuses qu'utiles, il faut reconnaître la sagesse du Créateur, qui généralement a proportionné la sagacité des hommes à leurs besoins en corps de nations. La célébrité de quelques génies, qui apparaissent de loin en loin parmi les peuples civilisés, leur coûte d'ailleurs assez de peines et de sacrifices pour n'être pas un sujet d'envie. Ils jettent

en effet plus d'éclat dans le monde qu'ils n'y recueillent de vrais plaisirs. Objets de jalousie bien plus que de reconnaissance, la critique les tourmente; il est enfin douteux que les jouissances d'amour-propre affectées à leur gloire l'emportent sur celles du commun des hommes, qui, n'étant point préoccupés de méditations profondes, sont toujours en mesure d'entretenir des liaisons d'amitié, et de prendre part, dans leurs loisirs, à tous les amusements honnêtes. Tant et tant d'individus, sans renoncer aux plaisirs ordinaires de la société, sont cependant susceptibles d'y remplir des emplois nécessaires, que les gouvernants ont toute facilité pour de bons choix. Mais, indépendamment de la part dévolue de tout temps au crédit, l'astuce et l'importunité veulent aussi la leur, en sorte que celle qui reste pour le mérite n'est pas la plus considérable. Mais c'est bien pis encore en révolution, où le premier des titres est l'immoralité ! Quel piége alors pour la jeunesse, que l'on condamne à participer aux injustices d'un gouvernement flétri, si elle accepte, ou à souffrir des privations, si elle refuse.

Après tant d'essais de législations diverses plus ou moins vicieuses, la plupart signalées par le crime, comment se fait-il qu'un peuple éclairé n'ait pas encore saisi le fil qui doit le conduire à l'issue de ce labyrinthe de maux? N'a-t-il donc pas encore assez souffert? Faut-il que, pour accomplir ses destins, il descende au dernier rang des nations, après en avoir occupé le premier ? Et à quoi attribuer cette décadence? Pourrait-on jamais se persuader qu'un aussi grand effet provienne originairement d'une impulsion qui n'eût peut-être pas occasionné

le moindre mouvement chez un peuple prévenu contre le danger des insurrections ! Cette simple réflexion, qui est assez naturelle, semble confirmer les avantages que l'on doit espérer d'un cours spécial d'instruction préventive, propre à repousser les désordres et à faire apprécier les vrais sentiments d'honneur. Ces principes une fois gravés dans l'âme de la jeunesse, elle n'aurait pas de peine à comprendre combien il lui importe pour son bonheur même, comme pour remplir un devoir, de se rendre utile à la société, et d'apprendre à se contenter du sort que sa position lui destine ; car, sans cette modération comprise dans de justes limites, nul individu ne peut être à l'abri des tourments d'une ambition déraisonnable et jamais satisfaite. Une nouvelle génération, imbue de ces idées et comparée à celles qui entrent dans le monde un bandeau sur les yeux, serait certainement moins exposée aux écarts des passions ou de l'inexpérience. La nature produit parfois des êtres bizarres, monstrueux même, qui semblent intraitables ; mais la seule vue de ces exceptions dégoûtantes est plus propre à contribuer à l'amélioration de l'espèce humaine qu'à y mettre obstacle.

Quelques personnes, aigries par une longue suite de malheurs et de persécutions, qui ne voient plus aujourd'hui dans l'homme qu'un être malfaisant par nature et incorrigible, pourraient néanmoins, dans l'époque même des plus grands crimes, recueillir encore nombre de traits de vertus et de courage, capables de changer cette fâcheuse opinion.

Ils ignorent donc qu'aux époques des plus grandes

fureurs démagogiques, quantité de gens du peuple, plus près de la misère que d'un état d'aisance, loin cependant de vouloir pofiter d'un temps favorable au pillage, s'appliquaient au contraire à sauver les procrits, ne craignant pas même d'exposer leur propre vie pour arracher ces victimes à la rage de leurs bourreaux? Comment accorder un pareil dévouement avec un caractère naturellement vicieux et malfaisant? Mais jusques chez les peuples sauvages, où les mœurs grossières ne sont qu'une suite nécessaire de leur situation, combien n'a-t-on pas vu d'exemples d'une généreuse bonté qu'ils ne peuvent tenir que de la nature, puisque, secourant avec empressement de malheureux naufragés, dans un dénuement absolu, ils ajoutent sans espoir de rétribution, les soins de la compassion à ceux de l'hospitalité !

Il faut donc reconnaître que nous naissons tous avec un principe de sensibilité qui n'attend qu'une bonne éducation pour prendre un développement utile à nos semblables. C'est le germe le plus précieux et le plus noble de notre existence, que nos institutions morales ne sauraient cultiver avec trop d'application. C'est pourquoi j'insiste encore sur un cours spécial d'instruction relatif à l'esprit de conduite, qui est l'idée dominante de ce petit écrit, la seule peut-être qui doive fixer l'attention, à raison des services qu'elle peut rendre à la société. L'on ne saurait sans doute se dissimuler que le document sur le savoir vivre, dans l'ouvrage qu'elle réclame pour la jeunesse, offre de grandes difficultés; mais il faut convenir aussi que l'écrivain qui remplirait cette tâche, ne pourrait faire un plus beau cadeau à ses concitoyens.

Socrate, réputé le plus sage parmi les sages de l'antiquité, plaçait *le savoir vivre* au-dessus même des plus hautes sciences, comme étant beaucoup plus nécessaire dans le commerce des hommes, où l'on pouvait faire usage des principes certains de bonne conduite qu'on avait reçus, tandis qu'après de longues études des phénomènes de la nature, on ne recueillait fort souvent des différents systèmes qui les exposent, qu'obscurités et contradictions.

La science qui nous apprend la nécessité de maintenir les bonnes mœurs et d'obéir aux lois est la première, comme la plus importante, en même temps qu'elle est le meilleur préservatif contre la violence des passions. Sans ce contre-poids indiqué par la raison, nous perdons toute consistance. Mais le Créateur qui nous a donné des besoins, afin de nous empêcher de croupir dans l'inaction, ne nous a pas refusé l'intelligence nécessaire pour éviter le vague des fantaisies.

Un gouvernement sage, rare bienfait accordé aux hommes, contribuerait, par son exemple, à les éclairer sur les avantages d'une bonne conduite. Mais s'il arrive que des exemples contraires nous viennent de si haut, quelle malheureuse influence ne doit-il pas en résulter? De même que le caractère national est la suite d'une constitution politique consolidée par le temps, de même la passion dominante du souverain s'étend de proche en proche jusqu'aux dernières classes. En effet, si le chef de l'état aime la guerre, l'esprit militaire gagnera bientôt tous les rangs de la société; si son inclination tend au contraire à la paix et à la culture des arts, le

peuple qui lui est soumis ne tardera pas à se livrer au commerce. L'influence de la conduite des gouvernants sur celle de leurs sujets est enfin si considérable, qu'un roi honnête homme, doué d'un esprit sage, est le plus beau présent que la Providence puisse nous faire.

Le siècle de Louis XIV fut un siècle de gloire, et si son aïeul eût échappé au glaive du fanatisme, il eût popularisé la justice et la bienfaisance. L'ambition démesurée de Bonaparte a fait tant et tant de prosélytes dans ses armées, que, malgré leurs fatigues continuelles et leurs pertes d'hommes incalculables, il est encore regretté de tous ceux qui ont participé à ses victoires, moins toutefois en qualité de législateur que de soldat. C'est cependant à ce premier titre seul que la France lui est redevable, lorsque, la trouvant aux abois, à son retour d'Égypte, il débuta par y rétablir l'ordre. Son insatiable avidité de domination n'a pas tardé ensuite, non-seulement à nous affranchir de reconnaissance, mais à rendre son règne insupportable par son despotisme et son énorme consommation d'hommes et d'argent.

Voilà donc cet homme extraordinaire, tout à la fois réparateur et destructeur! A-t-il été plus nuisible qu'utile, je ne dirai pas à l'humanité (la question est résolue), mais à la France qu'il a sauvée à son début dans le gouvernement?

Quoi qu'il en soit de ce problème, l'histoire du règne de Bonaparte pourrait être mise, dans quelques six à sept cents ans, au rang des contes de fées, car on aura peine à la croire compatible avec le siècle de la plus haute civilisation. Comment se persuader, en effet, qu'un jeune

homme sans aïeux, sans fortune, d'un extérieur même peu favorable, soit cependant parvenu, d'un grade très-subalterne, à s'élever d'abord sur le premier trône du monde, à en créer ensuite de nouveaux pour sa famille, à en renverser plusieurs, et à ébranler tous les autres? Génie prodigieux, n'ayant d'égal que son orgueil, et changeant à volonté le système continental de l'Europe! Tandis que, du milieu des camps, il pourvoyait aux besoins de ses armées et leur préparait des victoires, il veillait en même temps sur le gouvernement de la France, dont il ne négligeait aucun détail. Ajoutons qu'il est aussi le seul parmi les chefs les plus marquants de la révolution, qui se soit montré sous quelques points de vue honorables, les noms de tous les autres ne devant passer à la postérité que pour y exciter l'horreur ou le mépris. Quelques-uns néanmoins ont été peut-être encore plus insensés que méchants. Qui sait, en effet, si leur vanité impuissante, faute de talents, ne les avait pas disposés à jouer un rôle d'Érostrate, pour acquérir de la célébrité? Il faut donc toujours en revenir aux lumières de la raison et s'en servir pour éclairer la jeunesse, afin de la garantir de ces redoutables égarements. Et j'ose répéter avec l'assurance de la conviction, qu'un ouvrage propre à remplir cet objet, serait placé au premier rang dans l'esprit des gens de bien, et son auteur parmi les bienfaiteurs les plus recommandables de l'humanité.

Quelle entreprise plus digne du génie et de la vertu! Où trouver un motif plus pressant que celui de combattre le désordre et l'immoralité, dans un temps surtout où grand nombre d'écrivains semblent s'appliquer

à les naturaliser en France, et où la plupart des auteurs cherchent plutôt à jeter de l'éclat dans le monde, qu'à nous rendre meilleurs?

Si la France, longtemps réputée terre classique de la générosité, de la loyauté et de l'honneur, a beaucoup perdu de ses anciens droits à ces beaux titres, par les excès de la révolution, elle en a pourtant conservé les germes, qui paraissent indigènes dans son heureux climat, et n'attendent que le retour de l'ordre et de la sécurité pour se développer de nouveau. C'est au gouvernement à nous procurer cet avantage, par des lois fondées sur la justice et par une sage économie; il aura pour lors la faculté de modérer les impôts d'autant plus accablants pour les contribuables, qu'une bonne partie de la substance enlevée aux besoins du peuple, ne sert qu'à alimenter le luxe ou l'avarice immodérés des principaux employés de l'état, et à augmenter leurs fortunes scandaleuses.

Rien de plus dangereux, rien aussi de plus pressant à réformer qu'un pareil abus, qui donne lieu à un mécontentement général et à une disposition permanente et continuelle aux soulèvements. L'équité rétablie dans l'administration civile passerait successivement dans les transactions entre les particuliers, qui rougiraient de se rendre coupables de mauvaise foi, et commenceraient ainsi à rentrer dans la voie de l'honneur. Mais cet amendement, quoique d'une grande importance pour rendre à notre patrie la sécurité avec la dignité qu'elle n'a plus, ne suffirait pas encore pour apaiser les haines nées de la révolution, car l'on ne saurait faire revivre en France

l'ancien bonheur social dont on y jouissait, à moins d'y rappeler les qualités les plus aimables qu'elle a perdues. C'est par conséquent l'objet de quelques réflexions qu'il convient d'ajouter à l'instruction spéciale sur l'esprit de conduite. Elle laisserait en effet beaucoup à désirer, si elle se bornait à recommander la soumission aux lois, le zèle, avec l'exactitude la plus scrupuleuse, dans les fonctions dont on peut être chargé, et la crainte de nuire à qui que ce soit, car, dans l'état de société, il ne suffit pas d'être juste, il faut encore chercher à s'y rendre agréable. Apprenons donc aux jeunes gens à corriger ce que leur humeur peut avoir d'âpre ou d'impérieux, puisque, même avec des qualités précieuses, l'on se rend souvent insupportable dans le commerce ordinaire de la vie, par la grossièreté ou l'orgueil, et à plus forte raison, si nulle bonté ne pallie ces défauts. L'amendement est ici d'autant plus nécessaire, que les lois ne prononcent aucune peine contre l'aigreur du caractère, qui occasionne néanmoins de fâcheuses altercations, des procès dans les familles, et jusqu'à des haines héréditaires!

Le *véritable savoir vivre* ne consiste pas sans doute dans un pur cérémonial, tel que celui qui s'observe scrupuleusement à la Chine, et dont parmi nous on n'a saisi que ce qui prête au ridicule. Mais, sans vouloir dissimuler la puérilité apparente du nombre exact et du mode des salutations dues aux différents grades de la société, l'on ne saurait s'empêcher de reconnaître que l'empire où cet usage règne de temps immémorial, est aussi le plus ancien, le seul même qui ait traversé les

siècles sans altération dans ses mœurs comme dans ses lois.

Ne serait-on pas tenté de se rendre raison de ce phénomène, en supposant que tous les éléments du gouvernement chinois, ainsi que ceux de l'ensemble de la nature, s'y trouvent dans des proportions si exactes, qu'ils forment un ensemble parfait? La plus faible altération de l'une de ces parties pouvant troubler l'équilibre, il est essentiel d'y respecter les usages les plus minutieux; convient-il d'ailleurs aux nations européennes, et particulièrement aux Français, de parler avec une sorte de mépris d'une persévérance dont ils auraient le plus grand besoin pour contrebalancer la légèreté avec laquelle ils se précipitent dans les révolutions?

Un peuple imbu de la nécessité de l'ordre pour vivre en paix dans son intérieur, comme pour se faire respecter au dehors, serait encore mieux protégé par cette conviction que par de nombreuses armées. Mais en accordant que les meilleures instructions, les mieux adaptées aux facultés de la jeunesse, ne puissent faire des impressions vives et durables que sur le plus petit nombre des individus, les autres du moins en conserveraient quelques traces, et, si peu d'influence que l'on accorde à cet auxiliaire de la raison, n'aurait-on pas lieu de se reprocher d'en avoir privé la jeunesse? L'homme a déjà tant de peine à lutter contre ses passions, que les victoires qu'il remporte sur elles dans sa vieillesse, semblent devoir être attribuées à l'affaiblissement des désirs de son âge, plutôt qu'à une sagesse acquise par son expérience. L'ambition de dominer est si naturelle à

notre espèce, qu'on la remarque déjà dans les jeux de l'enfance. De là suivent mille et mille causes de rivalités dans le monde et des procédés malhonnêtes, lorsque l'envie de parvenir l'emporte sur la délicatesse. Mais comment prévenir de pareils écarts, si l'on néglige d'inspirer de bonne heure à la jeunesse le plus profond mépris pour la moindre déloyauté, et d'élever son âme, en lui faisant sentir que l'ambition la plus digne de l'homme est de mériter l'estime de ses semblables? Cette leçon lui serait d'autant plus agréable, que son caractère ardent, encore exempt de préjugés, adopte volontiers des idées nobles et généreuses.

Nous voulons tous être heureux, et ce désir universel ne se trouve nulle part aussi fortement prononcé que chez ceux même qui renoncent à tous les plaisirs du monde, parce qu'ils espèrent que ce pieux sacrifice leur vaudra une céleste récompense. Mais cette entière abnégation des jouissances de la vie, autrefois si commune, est devenue très-rare aujourd'hui, que l'on croit avec raison pouvoir parvenir à la même félicité par un genre d'existence moins austère et plus conforme aux besoins de l'état social.

Il s'en faut bien d'ailleurs que la religion nous oblige d'aggraver les peines inséparables de notre nature, puisque, d'accord avec l'humanité et la raison, elle nous invite à porter des secours aux êtres souffrants, et n'entend pas sans doute que nous soyons impitoyables pour nous-mêmes. Mais ce mot, dit en passant, contre d'anciens excès d'un fanatisme aussi déraisonnable que dangereux, n'a plus de portée dans nos mœurs actuelles, qu'il est

plus pressant de retendre que de relâcher, à cause de la licence introduite par les doctrines révolutionnaires.

J.-J. Rousseau a eu besoin de toute son éloquence pour établir, en faveur des sauvages, la comparaison de l'homme de la nature avec l'homme civilisé. Il écrivait, à la vérité, dans le 18e. siècle, où le public, tout en admirant les ressources de son génie, la finesse de ses aperçus, la force, l'élégance de son style, rejetait ses conclusions. Mais si le même discours eût paru à l'époque de nos fureurs homicides, chacun, à l'exception des bourreaux de la France, lui eût donné son assentiment; et aujourd'hui même, peut-être trouverait-il encore quelques partisans! Tant inculte et grossier que soit un peuple sauvage, il est toujours préférable à une nation civilisée, envahie par l'anarchie et la licence; car l'instinct de la simple nature est bien moins susceptible d'atrocités que l'ambition, l'orgueil, la jalousie et toutes les passions haineuses d'un état de civilisation, le seul pourtant digne de l'homme, mais le plus dangereux, le plus impitoyable, par les suites d'un bouleversement. C'est ce que personne aujourd'hui ne sera tenté de contester en France, où, si jamais un souverain trouvait dans son génie autant de ressources pour faire le bien, que nos révolutionnaires en ont créé pour détruire, l'âge d'or ne serait plus une fiction. Mais, malgré les torrents de sang qu'ils ont fait couler et les crimes de toute espèce dont ils ont épouvanté la terre, ils n'ont déshonoré qu'eux-mêmes. L'homme de la nature n'est point changé; il naît plutôt bon que méchant, et toujours susceptible d'amélioration, par une éducation conve-

nable. Bien loin, d'ailleurs, d'adopter l'opinion de ces écrivains moroses, qui lui supposent un penchant inné à la malfaisance, je crois au contraire qu'il est sensible aux maux de ses semblables, qu'il connaît aussi l'amitié, et que d'après cette disposition qu'il apporte en naissant, il suffit de développer son intelligence pour lui faire sentir ensuite le prix de toutes les vertus sociales.

Si dix-sept lustres d'existence peuvent donner quelque poids à une observation suivie, je me permettrai de dire qu'ayant vécu un assez grand nombre d'années dans des contrées différentes, où mon état de médiocrité ne pouvait m'attirer aucune faveur, aucune prévenance, j'y ai pourtant recueilli habituellement des témoignages de bonté et d'intérêt dont je conserve encore un doux souvenir, joint à la reconnaissance. Il faut bien enfin que le penchant de l'homme à aimer son semblable soit un don naturel, puisque, dans nos colonies mêmes, où la dureté et le mépris des Européens pour les gens de couleur sont des sujets d'irritations continuelles, bien propres à provoquer des vengeances, j'y ai cependant connu nombre d'exemples donnés par des esclaves qui avaient signalé par le sacrifice de leur vie l'attachement qu'ils portaient à leurs maîtres. Ce n'est donc point l'organisation naturellement vicieuse de l'espèce humaine que l'on doit accuser des crimes qui se commettent dans le monde, mais une mauvaise éducation. Conçoit-on d'ailleurs que l'état de société soit compatible avec une tendance originelle à en rompre le lien? L'homme isolé ne se voyant nulle part, sans doute que le Créateur l'a destiné à vivre avec ses semblables, et qu'en l'obligeant

à ces réunions, il n'a pas voulu en détruire l'avantage en y jetant un principe de discordes. Qui que ce soit, n'oserait supposer une pareille intention à la divine sagesse !

Dépourvus de la plupart des facultés de l'instinct qui suffit aux animaux, nous en sommes amplement dédommagés par les secours mutuels qui existent en corps de nations. Mais la raison, qui nous distingue de toutes les espèces vivantes, au point de les soumettre à nos besoins et même à nos caprices, prend aussi quelquefois un essor trop ambitieux dans lequel elle s'égare. C'est lorsqu'elle cherche à étendre ses explorations au-delà des limites que le Créateur a mises à sa portée, et qu'alors elle ne trouve que ténèbres. Qu'il suffise donc à l'homme d'étudier ce qui peut lui être utile ; et n'a-t-il pas assez d'objets d'instruction sous ses yeux, sans la folle prétention de s'initier dans des mystères impénétrables ?

L'ambition est donc susceptible d'excès dans tous les genres, sans en excepter celle du savoir, qui ne laisse pas d'être dangereuse, en ce qu'elle nous conduit à une profonde obscurité, après avoir épuisé tous les efforts de notre intelligence. Cette ambition est, à la vérité, bien rare, en comparaison de celles qui naissent de passions viles ou criminelles, telles que la cupidité, la jalousie et le désir immodéré du pouvoir ; mais le triomphe de ce dernier, dans ses plus grands succès, est souvent moins entouré d'hommages qu'abreuvé de dégoûts. Le public a une justice indépendante des dispensateurs de grâces et d'emplois. Les seuls titres à son estime sont des ser-

vices réels ou des qualités recommandables, en sorte que les jugements de ce respectable aréopage n'ont point à craindre les sifflets auxquels la faveur expose l'intrigue et l'incapacité. Il y a donc une justice naturelle dans la multitude, qui renferme aussi des hommes assez généreux pour faire le bien sans en attendre d'autre récompense que leur propre satisfaction. N'a-t-on pas vu, en effet, dans les plus grandes fureurs du jacobinisme, quantité de gens courir les risques de l'échafaud pour y soustraire des victimes innocentes? Le cri de l'humanité offensée et de l'honneur l'emportait donc chez eux sur la crainte de la mort. Combien aussi, par une autre espèce de courage, pouvant échapper au glaive des tyrans au moyen d'une soumission apparente à leurs lois d'iniquité, ont mieux aimé livrer leurs têtes que de se souiller de la moindre bassesse!

Tant de grandeur d'âme, il faut en convenir, loin de se concilier avec l'opinion des détracteurs de l'espèce humaine, qui lui attribuent un caractère vicieux et méchant par nature, annonce au contraire qu'il possède le germe des qualités les plus estimables. Mais c'est à l'éducation qu'il appartient de les développer, et la flexibilité de l'esprit de la première jeunesse, jointe à la candeur de cet âge heureux, semble devoir rendre cette tâche presque aussi facile qu'elle est importante. Tout enfin me porte à croire que les peuples mêmes dont l'existence n'est fondée que sur le brigandage, seraient de niveau avec les nations les plus polies, s'ils avaient reçu la même éducation. Je suis également persuadé qu'une suite de circonstances contraires à celles qui ont en-

traîné quantité d'individus dans le crime, en auraient fait des gens de bien. Les Cannibales, adoucis par le zèle de nos missionnaires, prouvent l'ascendant de l'éducation même la plus tardive, pourvu qu'elle soit appuyée de l'exemple et de la raison. C'est pourquoi toutes les nations qui ont eu le bon esprit de substituer le régime pénitentiaire aux anciennes prisons, en recueillent l'avantage de corriger quantité de reclus, et de les affermir dans la morale au point de pouvoir les rendre sans danger à la société. Tandis que les coupables condamnés ailleurs, comme autrefois, à être renfermés et entassés pêle-mêle, sans que l'on s'occupe de les amender par des moyens convenables, s'endurcissent mutuellement dans le crime, en sorte que la durée de leur punition étant parvenue à son terme, ils rentrent dans le monde avec un nouveau degré de corruption. Comment se fait-il que des peuples policés s'endorment sur un objet aussi important, et qu'ayant tant d'exemples de succès sous les yeux, ils négligent de les imiter? Bien d'autres que moi auront peine à concevoir une pareille indifférence.

Il est facile à l'opulent de n'être jamais tenté du bien d'autrui; mais, dans la classe nombreuse des prolétaires, la crainte de l'infamie, celle même du châtiment, ne sauraient être toujours capables de résister aux besoins du nécessaire, en sorte que les vols plus ou moins fréquents qui s'ensuivent, réclament des établissements de répression, plus spécialement encore destinés à corriger qu'à punir.

Des leçons de morale, mises à la portée du coupable, des travaux habituels, relatifs à ses facultés, et des ré-

compenses proportionnées aux progrès de l'amendement qu'il manifeste par sa conduite, sont assurément les moyens les plus raisonnables et les plus efficaces que l'on ait pu employer jusqu'à présent pour ramener au bien les individus pervers, qui, revenus de leurs égarements, sentent le bonheur d'une nouvelle vie et d'être réconciliés avec eux-mêmes, comme avec la société, par d'honnêtes occupations.

Quel que soit le rang que le hasard de la naissance nous ait donné dans le monde, l'oisiveté est notre ennemi le plus redoutable. Elle paralyse, souvent même elle rend très-dangereux les hommes dont l'existence dépend du travail; et quant à ceux qui, pouvant vivre, vivent en effet sans rien faire, indépendamment du juste reproche de leur nullité, combien de preuves ne donnent-ils pas journellement de l'ennui qui les accable? C'est le lot des riches blasés sur toutes les jouissances du luxe, n'ayant jamais songé à s'en procurer de plus solides par l'exercice de leurs facultés intellectuelles ou par la dispensation des bienfaits.

L'activité de l'imaginatiou se manifeste dès les premières années de l'adolescence; mais elle s'accroît encore avec les passions, dans le cours de la jeunesse; puis elle diminue successivement dans le déclin de l'âge, jusqu'à l'extrême vieillesse, où elle se trouve réduite à ne présenter que de simples souvenirs. Cette époque d'isolement, où l'homme, pour ainsi dire abandonné du monde, est livré à ses propres réflexions, est aussi celle où, n'ayant plus de relations avec le présent, sa mémoire l'occupe particulièrement des différents événe-

ments de sa vie, qu'elle passe en revue tour à tour. Heureux alors, si cette succession de réminiscences lui offre peu de repentirs ! car les regrets d'une mauvaise conduite, ajoutés aux infirmités de la vieillesse, doivent la rendre insupportable, de même que ses peines sont adoucies par le souvenir du bien que l'on a pu faire. C'est une grande vérité, qu'il est bien important d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse. En admettant toutefois que cette leçon, comme tant d'autres, ne l'empêchera pas de faillir, l'on conviendra du moins que la crainte des remords dont on frappera son imagination, rendra ses chutes moins graves et moins fréquentes. Une génération nouvelle, imbue des vrais principes de l'état social, avant que d'y prendre place, s'y montrerait bien supérieure à ses devancières.

L'ambitieux qui n'est point arrêté par la crainte de bouleverser sa patrie, offre un exemple de ce que cette passion a de plus dangereux, de même qu'elle paraît dans tout son éclat, lorsqu'elle se dévoue entièrement au bien public. L'intervalle qui sépare ces deux extrêmes se divise en différents degrés où chacun trouve sa place, car nul n'est absolument exempt d'ambition, et sans ce stimulant, l'on ne verrait en effet que lâcheté et insouciance. Si ce n'était le désir d'acquérir de la considération, quel motif aurait le jeune magistrat de sacrifier des heures de plaisirs à l'étude des lois? Et si l'on suppose le militaire devenu tout-à-coup indifférent aux honneurs dont on récompense les actions d'éclat, cette insensibilité n'assoupirait-elle pas son courage? Mais elle ferait également disparaître l'invention, les

recherches dans les sciences comme dans les arts, et finalement les plus douces jouissances de la vie.

Heureusement que l'intérêt personnel, inséparable de notre nature, nous garantit d'une pareille insouciance : la vanité de l'homme doit plutôt le mettre en garde contre des désirs immodérés, qu'il n'obtient souvent qu'aux dépens de l'honneur. Ce sacrifice du plus beau fleuron de l'ancien caractère français est pourtant devenu si commun, que l'on ne cherche pas même à le dissimuler. Il en résulte que la considération, qui suffisait autrefois pour récompenser les plus grands services rendus à la société, n'a pas plus de valeur aujourd'hui que nos vieux assignats. Ce changement dans l'opinion est d'autant plus fâcheux, qu'en même temps qu'il dégrade le caractère national, il impose une surcharge au gouvernement, en lui ôtant la faculté d'obtenir des services gratuits.

L'esprit d'agiotage, qui gagne successivement toutes les classes de la société, est encore un triste résultat des fonctions diverses estimées uniquement d'après le nombre d'écus qu'elles rapportent, l'honneur n'y étant compté pour rien. Son ancienne influence est néanmoins d'autant plus à regretter, que les vertus les plus respectables, telles que l'amour de la patrie, la bienfaisance, les procédés généreux, etc., céderont la place à l'avarice, à l'égoïsme et à l'intrigue. Voilà le fruit déplorable de l'altération de nos mœurs, à laquelle ont puissamment contribué les combats livrés à la religion, quoique l'on ne puisse ignorer tout l'intérêt qu'a la société à la maintenir.

Combien, en effet, ne lui est-on pas redevable, quand

on pense à la multitude de délits qu'elle arrête par un seul obstacle invisible, et cependant plus puissant que les lois humaines les plus menaçantes ! Mais, indépendamment de cet éloignement qu'elle inspire pour le crime, combien n'offre-t-elle pas de ressources à l'indigence et de consolations à une infinité d'honnêtes gens atteints de ces tristes événements si communs dans la vie ! Le Créateur, dans son extrême bonté, ne pouvait donc nous faire un plus beau présent. Mais il semble que nous ayons deux sortes d'existences, l'une toute matérielle et l'autre intelligente. De violentes passions, toujours dangereuses, donnent pour l'ordinaire tant de supériorité à la première sur la seconde, que dans plusieurs circonstances l'on est encore tenté de rendre grâce à la dernière, quoique vaincue, lorsqu'elle a disputé la victoire. Les preuves fréquentes de cette faiblesse nous avertissent de ne pas nous exposer à des luttes inégales, ni à entreprendre des travaux au-dessus de nos forces; c'est un conseil de sagesse, et bien peu suivi dans un siècle de révolution, où l'on a vu si souvent l'ineptie siéger avec impudence dans les premières places du gouvernement. De pareils exemples font naître et propagent les prétentions les plus ridicules, avec d'autant plus de succès qu'elles trouvent grâce auprès du parti dominant. Mais toutes dissensions à part, la vanité de l'homme, jointe à son amour pour le repos, le disposant également à s'exagérer son mérite et à négliger ses devoirs, combien n'est-il pas important de lui faire comprendre de bonne heure le danger de la présomption et la nécessité de ne point tromper la confiance, en donnant tous ses soins aux

fonctions qu'il doit remplir, comme chaque individu, dans l'état de société. S'il contemple ensuite l'harmonie de l'univers, où le plus chétif insecte jouit par son travail et son instinct, de la plénitude d'une existence conforme à ses besoins, lui sera-t-il difficile de concevoir qu'étant supérieur par sa raison, à toutes les autres espèces vivantes qu'il a plu au Créateur de lui soumettre, cette belle faculté, loin d'être pour lui une distinction honorable et de concourir à son bonheur, ne servirait qu'à le faire descendre au-dessous de la condition des animaux, s'il ne l'appliquait pas, selon sa vraie destination, à combattre les passions les plus dangereuses. Ceux qui croient le moins à sa puissance, n'oseraient avancer qu'elle doive plier nécessairement sous l'empire de l'organisation matérielle, lorsque nous avons tant de preuves de la dignité de notre âme. N'est-ce pas elle, en effet, qui commande, au point même d'imposer silence aux douleurs les plus cruelles du martyre ? Et si l'on récuse ces sortes d'exemples en les attribuant à une force surnaturelle donnée par la religion, l'on est bien obligé de reconnaître la même intrépidité chez les peuples antropophages, auxquels on ne saurait supposer une sainte exaltation, et dont les prisonniers de guerre destinés à la mort, bravent non-seulement les tourments les plus atroces, mais défient encore leurs ennemis de leur en faire souffrir de nouveaux! Ce rare et prodigieux ascendant d'un courage soutenu par l'honneur, peut donc encore suffire, même avec un grand déchet, pour résister à toutes les impulsions du vice, à toutes les passions malhonnêtes. Ce n'est pas assez d'ailleurs pour l'homme, de repousser

des désirs capables de troubler l'ordre légal; il faut, d'après la faible portée de son intelligence, hors de proportion avec son activité infatigable, qu'il sache s'arrêter à propos dans des recherches aussi vaines que dangereuses, sur les mystères que le Créateur a voulu rendre impénétrables. Mais, malgré cette réserve, nos plus grands génies, ainsi que les esprits les plus ordinaires, manqueront-ils d'occupations?

Hé quoi! tandis que la courte durée de la vie nous donne à peine le temps de connaître la moindre partie des objets utiles que Dieu a mis à notre portée, peut-on excuser une présomption qui ne sert qu'à égarer le génie? N'a-t-il pas un assez vaste champ de spéculations, dans un monde où la nature entière se met à découvert pour satisfaire à nos besoins et multiplier nos jouissances? Que pouvons-nous lui demander encore, après qu'elle nous a cédé l'empire des animaux, de la terre et des mers? En sorte que, communiquant avec les peuples des différents climats, chacun d'eux, par des échanges, participe aux productions de tous les autres. Voilà l'objet du commerce, qui, dans les nations civilisées, occupe une grande partie de la population; mais le gouvernement réclame d'abord tout ce qui n'est point nécessaire à l'agriculture, si bien que le service du culte, l'ordre judiciaire, la profession des armes, l'administration intérieure et l'instruction de la jeunesse, offrent une assez grande variété de fonctions, pour qu'une multitude d'individus y trouvent des places tout au moins conformes à leur position sociale, si ce n'est à leur capacité et à leur goût.

Quant à la classe opulente ou simplement aisée, qui veut rester libre de son temps, combien n'a-t-elle pas encore à choisir dans les différentes branches de la littérature et des sciences, ou même dans les arts de pur agrément, qui ne laissent pas d'être recommandables par leur influence sur les mœurs et le bien-être des citoyens? Toute espèce d'études a son utilité; les unes étendent l'horizon de la pensée par de nouveaux aperçus, et d'autres sont propres à exercer agréablement l'esprit; mais autant ce genre d'occupation est estimable, lorsque l'auteur, ami de la vérité et de la décence, ne s'en écarte jamais dans ses écrits, autant il est dangereux et méprisable lorsque, secouant le joug de la sincérité et de la pudeur, l'auteur devient l'apôtre du mensonge et de l'immoralité.

C'est ainsi que de jeunes écrivains, aussi présomptueux qu'imbus d'opinions révolutionnaires, ont eu récemment la folie de s'affranchir des règles établies par nos maîtres, prétendant perfectionner le domaine de la littérature et reculer ses limites, en donnant un libre essor à leur imagination! Mais qu'est-il résulté de cette indépendance? Le bon sens en a fait justice. Quelques-uns de ces prétendus réformateurs étaient cependant nés avec des dispositions assez heureuses pour se faire honneur de leurs talents, en suivant les traces des plus beaux génies anciens et modernes, au lieu de se couvrir de ridicule en méprisant leurs leçons.

La jeunesse, en général, qui semble aujourd'hui faire profession de dédain pour les vieillards, se tromperait fort, toutefois, si elle attribuait à récrimination quelques

critiques que l'expérience lui adresse de temps à autre, pour la faire revenir de ses égarements. Ne serait-elle pas elle-même effrayée de ses écrits, si elle y voyait, comme les lecteurs plus sensés, tous les principes de la corruption? Ce n'est assurément pas dans une tâche aussi funeste qu'elle doit trouver des succès : et faut-il s'étonner qu'après un semblable début, elle se perde dans un labyrinthe d'idées fausses et obscènes?

Les hommes consciencieux, qui cherchent à se rendre utiles par leurs études et leurs méditations, ont déjà tant de peine à réussir, quoique religieux observateurs de toutes les convenances, que ceux qui bravent les règles reçues, et surtout l'honnêteté publique, n'inspirent que du mépris. Le Pline de la France, dont les beaux écrits donnent une grande prépondérance à son opinion en fait de style et de goût, ne craint pas d'avancer que l'éloquence s'acquiert par le travail, comme si elle était à la portée de tout individu laborieux. Mais lui-même, en composant ses admirables discours, n'a-t-il pas dû s'apercevoir que s'il perfectionnait l'expression de sa pensée par des corrections réfléchies, c'était néanmoins à la force et à la justesse de ses premiers aperçus que ses tableaux devaient principalement leur énergie? Le génie, bien plus rare encore que la beauté, est comme elle un avantage indépendant de l'étude. Nous pouvons accroître nos forces et notre adresse par des exercices convenables; nous avons également la faculté d'étendre notre intelligence par la méditation. Mais une structure athlétique, ainsi qu'une sagacité extraordinaire, sont exclusivement des dons de

la nature. Tant s'en faut, toutefois, que les esprits incapables de s'élever au sublime ne puissent répandre aucun éclat, puisqu'en s'emparant des plus hautes conceptions pour les mettre à la portée du public, ils remplissent utilement de simples canevas tracés par le génie, et ces services, quoique moins brillants que l'invention, sont d'autant plus recommandables, que sans eux elle ne produirait souvent aucun fruit.

Parmi les différentes dispositions de l'âme qui s'opposent aux succès des gens adonnés aux lettres, l'on pourrait compter en premier ordre la fausseté, avec le dessein de nuire; puis une sorte d'affectation à s'écarter d'un langage naturel, dans l'espoir de paraître profond en se rendant obscur.

Quelquefois aussi l'auteur qui, dans les premiers élans d'une juste indignation, aura combattu sans déguisement des vices ou des abus accrédités, revenant ensuite avec sang-froid sur sa composition, qui lui fait craindre de s'attirer des ennemis, retourne ses phrases et en modifie le sens, qu'il atténue de manière qu'à la fin il aurait peine à retrouver lui-même quelque trace de ce qu'il voulait dire. Cette extrême timidité devait imposer un silence général aux honnêtes gens, comme il est arrivé à l'époque des horreurs révolutionnaires, où il suffisait d'avoir émis une phrase interprétée hostile aux terroristes, pour être conduit à l'échafaud. Mais, parmi des exemples sans nombre, je n'en citerai qu'un seul; c'est celui d'un homme d'affaires, père de plusieurs enfants, et condamné à mort pour avoir terminé un compte rendu à son commettant par la formule ordi-

naire, de *votre très-humble et très-obéissant serviteur*. Ce reste d'une urbanité proscrite était alors remplacé par une grossièreté de langage et d'écrits, en harmonie avec la férocité du gouvernement. Telle a été la cause de la décadence de notre littérature, ainsi que de la corruption générale, dont le peuple se ressent encore par suite d'une foule d'ouvrages immoraux que de jeunes étourdis ont mis à sa portée. Peut-on calculer jusqu'où va l'influence d'un pareil état de choses par rapport au retour de l'ordre et de la justice? et faut-il s'étonner qu'après un demi siècle d'agitations, la raison n'ait pas encore pu prendre le dessus? Tristes jouets de manœuvres secrètes, nous ne faisons que passer d'une révolution à l'autre, toujours en butte aux injustices et à la rapacité des intrigants qui se succèdent au pouvoir. Quand et comment cela finira-t-il? Dieu veuille que ce soit sans orage! mais pour en obtenir cette faveur, suffit-il de prendre aujourd'hui le masque de la religion, faute d'avoir pu réussir hier à la détruire?

Heureusement que cette hypocrisie ne s'étend point au-delà d'un parti connu par ses excès; car, malgré tous les germes de corruption qu'il a répandus sur la France, on y retrouve encore nombre d'exemples consolants de nos antiques vertus, et particulièrement de cette bienfaisance tellement attentive à porter des secours aux malheureux, qu'aucun besoin ne saurait lui échapper, et qu'aucune peine même ne la rebute, lorsqu'elle est soutenue par la religion. Cette union sublime, ressource assurée de l'humanité souffrante, est d'autant plus précieuse, qu'en apaisant le besoin, elle arrête souvent le crime.

Ses dons multipliés sont encore le seul remède que l'on puisse apporter à l'inconvénient inévitable de la grande inégalité des fortunes, qui est une cause permanente d'irritation chez les pauvres, et donne lieu à des soulèvements dans les états les mieux policés.

L'homme vivant partout en peuplades plus ou moins nombreuses, et ne se trouvant nulle part en familles isolées, le Créateur a voulu sans doute l'obliger à se soumettre aux conditions indispensables de l'existence sociale. Ce régime, qui multiplie ses forces, augmente en même temps son industrie, ses jouissances et son ascendant sur tous les animaux.

La rudesse de caractère d'une nation nouvelle doit s'émousser peu à peu par les relations réciproques des individus, dont les mœurs adoucies et perfectionnées de cette manière, étendent la pensée, qui s'épure à la longue et finit par engendrer des vertus. Celles-ci seraient donc une suite nécessaire de l'état de société, et par conséquent d'institution naturelle. Mais, d'après la lenteur de la civilisation, il est permis d'affirmer que la première nation parvenue d'elle-même à l'apogée de la morale, a dû y employer un grand nombre de siècles, tandis qu'il lui faudrait bien peu de temps pour en descendre, comme on l'a vu, par le renversement de la justice, qui est la base de l'ordre et de la stabilité.

La multitude de nations sauvages disséminées dans les îles comme dans le continent de l'Amérique, parmi lesquelles plusieurs, telles que les Péruviens, Mexicains, etc., possédaient, à l'époque de la découverte du pays, quantité de monuments qui semblaient prouver

une haute antiquité, étaient pourtant encore sous le poids d'institutions assez barbares pour admettre dans leur culte l'horrible sacrifice des victimes humaines. Il paraît donc que, malgré le secours d'une longue expérience, l'esprit de l'homme, plus porté à l'imitation qu'à l'invention, s'écarte difficilement d'une route battue pour explorer les lieux qu'il ne connaît pas. C'est sans doute à de rares génies que nous devons les connaissances en tout genre auxquelles le plus haut degré de sagacité puisse parvenir. Mais, une fois acquises, elles se répandent assez promptement d'un peuple à l'autre par des relations réciproques. Nous en jouissons depuis longtemps en France, et, malgré tous les brillants avantages qu'elles sont susceptibles de procurer à une nation, je doute que la jeunesse la mieux instruite dans les sciences comme dans les arts, puisse se passer d'une autre instruction *sur l'esprit de conduite dans le monde*, et si l'on juge, comme moi, des bons résultats qu'elle doit produire, je m'estimerai heureux d'avoir encore pu manifester une idée utile dans les derniers jours de ma vie. C'est ainsi que j'aime à la finir, en faisant mes adieux à mes compatriotes, et des vœux pour qu'ils se retrouvent le plutôt possible dans un meilleur état que celui où je les laisse.

PUBLICATION DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

PROPOSITION

ADRESSÉE A L'ACADÉMIE DE BESANÇON,

PAR M. JOUFFROY,

UN DE SES MEMBRES, DÉPUTÉ DU DOUBS.

Paris, 15 Novembre 1836.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Je viens soumettre à vos délibérations une proposition qui me semble digne de tout votre intérêt. Il s'agit d'une œuvre à la fois grande et simple, d'une utilité incontestable et d'une exécution facile, honorable pour la province, glorieuse pour l'Académie, et qui appartient éminemment à sa mission. C'est assez dire que si des raisons qui m'échappent ne permettaient pas qu'elle fût accueillie, elle ne peut manquer du moins d'être écoutée par vous avec bienveillance et examinée avec attention.

Si l'utilité des Académies de province a été souvent mise en doute, il faut convenir que ce n'est pas sans de justes motifs. L'utilité d'un corps savant s'évalue par les travaux qu'il accomplit ou qu'il excite, et, malgré les

bonnes intentions dont toutes les Académies de province sont animées, on doit reconnaître qu'un grand nombre sont presque entièrement improductives. L'existence de la plupart n'est guère qu'un long sommeil, imparfaitement interrompu une ou deux fois par an, par quelque séance publique. Il faut pardonner à l'opinion de ne pas croire à ce qui ne revêt jamais une forme. On ne doute pas plus de l'utilité de l'Académie des sciences que de la lumière du jour; ses mémoires sont là pour convaincre les plus incrédules. Il en serait ainsi des Académies de province, si au même doute elles avaient à opposer la même réponse : fécondes, l'opinion publique sanctionnerait leur existence; stériles, elle la condamne.

Si cette stérilité était essentielle à l'institution, elle serait sans remède, et il faudrait, en absolvant les Académiciens, supprimer les Académies. Mais elle ne l'est pas, et, si les Académies ne font rien, ce n'est pas qu'elles n'aient rien à faire; loin de là, il est beaucoup de choses qu'elles seules peuvent faire, et d'autres qui ne peuvent être aussi bien faites que par elles. Ces sociétés ont donc une mission; il ne tient qu'à elles de la démêler et de la remplir; si elles ne le font pas, je crains que la faute n'en soit aux hommes, et qu'il ne faille retourner la sentence et, en absolvant les Académies, condamner les Académiciens.

La vraie cause de la stérilité des Académies locales, c'est qu'elles ne savent pas se faire leur part et s'y borner. Elles languissent tantôt par excès de modestie, tantôt par excès d'ambition, souvent par l'un et l'autre à la fois. Elles devraient être assez modestes pour renon-

cer à ce qui ne peut se faire qu'à Paris, et assez justes envers elles-mêmes pour se réserver avec autorité et exécuter avec confiance ce qui ne peut se faire qu'en province. Il est rare que les Académies locales aient ce bon sens : elles osent trop dans ce qu'elles ne peuvent pas, et n'osent pas assez dans ce qu'elles peuvent ; elles s'occupent de l'ensemble qui leur échappe, et négligent le détail qui leur appartient, et que leur mission était de faire connaître.

Au centre d'un grand pays, une Académie est une grande chose ; au centre d'une fraction d'un grand pays, une Académie est encore une institution considérable. Si les flots de la pensée nationale ne viennent pas s'y réunir pour se répandre ensuite avec plus de force et de mesure, et se distribuer en mille rameaux sur la surface du pays, elle est du moins l'un des canaux de cette circulation féconde ; elle envoie et elle reçoit ; elle concourt à la vie commune et en profite, et, sous ce point de vue, elle est un intermédiaire utile. Mais il lui appartient, sous un autre, d'être davantage ; il lui appartient d'être pour la partie ce que les Académies de la capitale sont pour l'ensemble ; car celles-ci ne recueillent et ne transmettent que ce qui convient à toutes les fractions du territoire, et ce qui convient à toutes les fractions d'un grand pays ne suffit à aucune. Chaque localité participe à la vie commune et vit de la sienne, et la sienne procède de principes spéciaux qui échappent au centre et ne sont visibles que sur place. Ce sont ces principes indigènes qu'il appartient à l'Académie de province de saisir, de développer, de féconder ; elle peut en cela ce que nulle

autre ne peut; la fibre provinciale est sous sa main, c'est à elle à la faire vibrer; là est la partie originale de sa mission, et c'est en la remplissant qu'elle peut rencontrer la gloire, qui ne s'attache qu'à l'originalité.

L'art des Académies de province est de dégager, dans la recherche générale de la vérité, les recherches particulières qui touchent spécialement la province, ou dont la province seule possède les éléments, et, se résignant à n'être sur le reste qu'un intermédiaire utile, de se consacrer exclusivement à ces recherches, d'en organiser le plan, d'en tracer la méthode, de les exciter par tous les moyens en son pouvoir, et de réunir en elle tous les rayons qui peuvent les éclairer. Toute Académie locale qui saura se faire ainsi sa part, la gardera; on ne demandera pas à quoi elle est bonne, on le verra: la province, interrogée sur sa littérature, sur son histoire, sur sa géographie, sur sa statistique, sur sa géologie, sur ses souvenirs et ses espérances, sur ses gloires et ses infortunes, sur tout ce qui la touche, sur tout ce qu'elle sait et qu'elle seule peut savoir, repondra et répondra juste; et le corps de ces réponses, formé par l'Académie, deviendra pour la Compagnie un monument glorieux, pour la science un document original, pour la province une source abondante de poésie, de patriotisme, de lumière et de vie.

Cherchez ce qu'ont produit, depuis qu'elles existent, les différentes Académies de province; vous verrez qu'elles n'ont moissonné que dans ce cercle, et que tout ce qu'elles ont semé par delà n'a pas levé. En quoi sont précieuses les archives de certaines académies, et qu'y va-t-on

chercher? Sont-ce les mémoires sur ces questions générales que l'habitant de Calcuta est aussi apte à résoudre que celui de Besançon ou de Marseille? Ces mémoires sont oubliés; nul ne s'en soucie. Ce qu'on y va chercher, ce sont des études sur la province, que l'on ne trouve que là, parce qu'elles ne pouvaient être faites que là. Ces études, tout homme qui s'occupe de la France ou même de l'Europe sous une face quelconque, en a besoin : en effet, elles sont une pierre de l'édifice qu'il essaie d'élever, et, si elle lui manquait, son œuvre en serait moins parfaite. Il vient la chercher où elle doit être, et quand il la trouve, il rend hommage à l'Académie locale qui a eu le bon sens de comprendre que sa mission était de la lui préparer.

Ce bon sens, Messieurs, l'ancienne Académie de Besançon l'a eu, et la nouvelle en a hérité; et votre Compagnie n'a que bien peu de choses à prendre dans les reproches que je viens d'adresser aux Académies de province. Si, de loin en loin, elle a cédé à l'esprit du temps dans ses programmes, la raison du pays, en refusant d'y répondre, est venue en aide aux savants hommes qui, à toutes les époques, se sont efforcés de la retenir dans le cercle de sa mission. La succession de ces hommes n'a jamais été interrompue : l'Académie leur doit d'être restée sérieuse dans les jours les plus frivoles et sensée dans les temps les plus extravagants. C'est à l'époque même où les notaires de villages ne s'occupaient en France que de questions encyclopédiques, et où le moindre écrivain tranchait sur la Chine et ignorait la Picardie, qu'elle a provoqué ou accompli sur l'histoire de la province la

meilleure et la plus solide partie des travaux qui l'honorent. Vous continuez de marcher dans cette voie, Messieurs ; l'Académie par vous est restée ce qu'elle fut ; elle est restée sensée et sérieuse pendant les années de dévergondage littéraire que nous venons de traverser : elle a continué de poser sur l'histoire de la province les questions les plus utiles, et le pays a continué de lui répondre par des ouvrages raisonnables et judicieux : témoin le dernier mémoire que vous avez couronné, et qui par l'étendue des recherches, et la portée des idées, semble appartenir à l'époque des Benédictins et du Parlement. L'Académie ne repousse pas les fleurs ; elle les laisse croître dans son sein ; elle en pare ses séances et ses recueils : mais elle sait que sa mission n'est pas là : elle sait qu'elle est plus positive et plus austère, et elle reste fidele à sa mission.

S'il y avait un reproche à faire à l'Académie, ce serait peut-être de n'avoir pas embrassé cette mission dans toute son étendue, et de l'avoir trop exclusivement bornée à l'histoire. C'est surtout à la nouvelle Académie que cette critique pourrait être adressée avec justice ; car ce n'est guère que de notre temps que les sciences naturelles ont montré ce qu'elles valent et ce qu'elles peuvent dans le développement social. Je ne suis pas de ceux qui voudraient voir le monde gouverné par l'Académie des sciences ; je suis convaincu qu'il le serait fort mal ; et, s'il fallait opter entre la culture des sciences qui s'occupent de l'homme et celle des sciences qui s'occupent de la nature, je n'hésiterais pas. Mais les sciences naturelles et les sciences morales ne sont point enne-

mies; elles sont sœurs; elles se prêtent un mutuel secours; et, loin que l'intérêt des unes exige le sacrifice des autres, il en appelle, il en exige la culture la plus étendue. L'Académie leur doit à toutes, dans leur application à la province, la même sollicitude, la même protection; elle le sait, et nul doute qu'elle n'eût déjà fait aux sciences naturelles une plus large part dans ses programmes, si la faiblesse de ses ressources le lui eût permis. Elargir la route qu'elle suit, voilà ce qu'on peut désirer de l'Académie; mais cette route n'a pas cessé un moment d'être la vraie, et, parmi les sociétés de province, il en est peu qui puissent se glorifier de l'avoir discernée avec autant de sagesse et d'y avoir marché avec autant de persévérance.

C'est à cette sagesse et à cette persévérance que la province est redevable de ce grand nombre de travaux imprimés ou manuscrits qui ont éclairé successivement les différents points de son histoire. L'Académie peut sans présomption s'enorgueillir de ces travaux; car on peut dire que si ce foyer vivant n'eût pas été allumé au centre du pays, la plus grande partie n'existerait pas. L'histoire de ces travaux est en quelque sorte celle de la Compagnie; c'est dans son sein ou par son impulsion qu'ils ont été entrepris et accomplis : les hommes qui les ont exécutés ont été ses lauréats ou ses membres; et c'est dans ses archives qu'on trouve encore aujourd'hui le plus riche dépôt de ceux de ces travaux qui n'ont pas vu le jour. Ainsi, le grand mouvement de recherches qu'un ministre éclairé a conçu l'idée d'exciter sur l'histoire nationale, l'Académie de Besançon avait su depuis

un siècle le provoquer dans la circonscription qu'elle embrasse sur l'histoire de la province; et le jour où les instructions du ministre lui sont parvenues, elle n'y a trouvé que ce qu'elle n'avait pas cessé de faire depuis son institution.

L'Académie, j'ose le dire, n'a besoin que d'être fidèle à ses précédents, pour soutenir la gloire qu'elle a méritée et acquise. Et toutefois, au milieu de l'élan universel imprimé aux recherches historiques, ce ne serait pas assez, pour qu'elle restât digne d'elle-même, de continuer de bien faire ce qu'elle a fait jusqu'ici. Elle doit songer, quand tout s'étend et grandit autour d'elle, à agrandir et à étendre le cadre de ses travaux et la sphère de son influence, autrement elle serait bientôt débordée et en quelque sorte étouffée par le mouvement universel. Cette nécessité, je n'ai pas la prétention de la faire sentir à l'Académie; elle en est pénétrée, et, si je puis le dire, tourmentée. Le patriotisme de ses membres n'a rien négligé, dans ces dernières années, pour donner une nouvelle vie à la Compagnie, pour étendre son action et la féconder. C'est l'Académie qui a indiqué au ministre la précieuse collection du cardinal de Granvelle, et c'est par une commission choisie dans son sein que cette collection est dépouillée et que les documents qu'elle renferme seront publiés. C'est d'elle qu'est sortie cette idée qui ne peut manquer d'être imitée partout, d'une collection numismatique des grands hommes de la province, et c'est par le talent d'un de ses membres et par le zèle de tous que cette noble idée sera réalisée. C'est par la main savante d'un des siens que paraîtra bientôt, entouré de commen-

taires dont l'intérêt égalera celui du texte, l'un des monuments les plus précieux de notre histoire, la *Guerre de dix ans* de Girardot de Beauchemin, tandis que sous celle d'un autre se rassemblent les éléments et s'élève l'édifice de l'histoire de nos montagnes. Enfin, c'est à sa voix qu'une administration aussi habile que généreuse, construit le musée de la province et agrandit sa bibliothèque. Ainsi, tout trahit, tout révèle, au sein de l'Académie, un mouvement inusité, une vie nouvelle, digne d'elle et du siècle. Cette vie circule en traits de plus en plus animés dans les rapports de son Secrétaire-perpétuel, véritables modèles du genre, où tout ce qui honore le pays, tout ce que réclament sa gloire et ses intérêts, vient annuellement revêtir un corps et prendre une voix, une voix patriotique, et qui est toujours entendue. Il est impossible, quand on aime son pays, de n'être pas touché de ce concours de nobles volontés et d'heureux efforts, et de ne pas désirer et de ne pas chercher les moyens d'en étendre et d'en multiplier les résultats.

C'est ce sentiment, Messieurs, qui m'a inspiré, et c'est à ce besoin d'accroître l'influence et l'action de l'Académie, que répond, je pense, la proposition que je viens vous soumettre. Donner un nouveau but, un but utile et grand, à ses efforts et à son zèle, telle est ma pensée : peu de mots me suffiront pour vous l'expliquer.

C'est un fait, que l'Académie n'a pas recueilli toute la gloire que méritait sa sollicitude soutenue pour l'histoire du pays; et la cause de ce fait, c'est que, parmi les travaux qu'elle a provoqués, un grand nombre est resté manuscrit et repose encore dans la poussière de ses ar-

chives, ou dans celle de la bibliothèque publique ou des bibliothèques particulières de la province. Si, comme d'autres sociétés savantes, l'Académie de Besançon avait publié la série des mémoires sur l'histoire de la province, composés par ses membres ou couronnés dans ses concours, j'ose dire que ces mémoires formeraient un recueil digne de soutenir la comparaison avec la plupart de ceux de ce genre, et que la société qui y aurait attaché son nom compterait plus qu'elle ne fait dans la république des lettres. Pourquoi cette idée, qu'elle n'a pu manquer de concevoir, l'Académie ne l'a-t-elle pas réalisée? Il faut l'attribuer à deux causes : au peu d'étendue de ses ressources d'abord, et surtout, il faut le dire, à sa trop grande modestie; car, si elle avait bien voulu la publication de ses mémoires, elle l'aurait pu, et les moyens n'auraient pas manqué : l'obstacle pécuniaire n'a jamais empêché une publication de ce genre; il est trop faible pour arrêter une société nombreuse, composée des hommes les plus distingués d'une province : quand une telle société, quand de tels hommes croient à leur œuvre, l'argent se trouve et l'œuvre est publiée; au besoin, le pays vient à leur aide; il est avec ceux qui osent; il les seconde, il les porte. Quoi qu'il en soit, l'Académie a fait cette faute, et elle en subit la peine : cette publication lui aurait donné un degré d'autorité qu'elle n'a pas, et sa modestie d'autrefois est un malheur actuel.

Mais un inconvénient plus grave résulte de ce que cette publication n'a pas eu lieu, et cet inconvénient, le voici : c'est qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir ce qui a été fait pour l'histoire de la province,

et que, faute de le savoir, on est exposé à recommencer des recherches qui existent déjà, et souvent beaucoup plus exactes et plus approfondies que les doublures qu'on se tourmente à leur donner. Qui a seulement la liste des mémoires enfouis dans les archives de l'Académie? Cette liste n'existe pas; et l'eût-on, combien de jeunes savants épars dans la province ne seraient pas en mesure de venir s'enfoncer dans l'étude de ces documents; sans compter que ce dépôt n'en contient qu'une partie, et que, pour épuiser ce qui existe, il faudrait de l'Académie passer à la bibliothèque, et étendre ses fouilles dans un grand nombre de bibliothèques particulières, où il est toujours difficile, et, pour des inconnus, souvent impossible de pénétrer. Ainsi, l'histoire de la province existe probablement; mais elle est introuvable pour qui veut l'apprendre, pour qui veut en combler les lacunes, et l'Académie elle-même, à la voix de laquelle elle a été écrite, ne sait qu'imparfaitement ce qu'elle a fait, et se trouve exposée à demander de nouveau dans ses programmes ce qui lui a été dit une ou deux fois, on ne peut mieux.

Je me borne, Messieurs, à ces deux inconvénients de la faute commise par l'Académie, et je dis qu'ils suffisent pour faire vivement sentir à tout esprit judicieux, non-seulement l'utilité qu'il y aurait, mais la nécessité qu'il y a de la réparer, en instituant une vaste recherche des mémoires inédits qui existent sur l'histoire du pays, tant dans les archives de l'Académie que dans les bibliothèques publiques et particulières de la province, en triant parmi ces mémoires ceux qui méritent d'être publiés, et en les livrant à l'impression. Je dis qu'une telle col-

lection, publiée par l'Académie, non-seulement donnerait un aliment au besoin d'activité qui la remplit, non-seulement la grandirait et augmenterait son utile autorité aux yeux du pays en montrant tout ce qu'elle a fait, mais en le lui apprenant à elle-même, deviendrait une base sûre, large, glorieuse, pour ses futurs travaux, comme elle en serait une pour ceux de tous les hommes qu'un noble amour de la science et de la terre natale entraîne à l'étude de l'histoire. Voilà, Messieurs, la première partie de ma pensée : voici maintenant la seconde.

Si l'Académie adoptait l'idée de cette collection, je voudrais qu'elle ne fût pas seulement une sorte de répertoire des travaux passés inédits sur l'histoire de la province; je voudrais qu'elle devînt encore un dépôt ouvert par l'Académie à tous les travaux futurs sur cette même histoire. Je voudrais, en d'autres termes, que cette collection, une fois commencée, une fois mise au niveau de ce qui est fait, fût continuée par l'Académie; qu'elle accompagnât son existence dans l'avenir et reçût successivement tous les mémoires, couronnés ou non, écrits par ses membres ou par des étrangers, qu'elle jugerait dignes d'en faire partie. Je voudrais, en un mot, que l'Académie eût enfin ses mémoires réguliers, perpétuels, comme l'Académie des inscriptions ou celle des sciences. Je suis convaincu que l'existence seule de ces mémoires, la nécessité pour les membres de l'Académie d'en soutenir l'honneur, l'espoir pour ceux qui n'en sont pas d'y être imprimés, animeraient puissamment les études historiques dans la province, et provoqueraient,

tant au sein même de la Compagnie qu'au dehors, une foule de recherches nouvelles et de travaux solides et étendus.

Ce n'est pas tout, Messieurs, et ma pensée n'est point encore exprimée tout entière. Si vous l'adoptiez, deux autres éléments entreraient dans la composition de cette publication, et, sans en rompre l'unité, y jetteraient de la variété. Les travaux de notre savant confrère, M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, et l'édition même qu'il prépare de l'histoire de Girardot de Beauchemin, jusqu'ici inédite, prouvent que toutes les sources originales de l'histoire de la Franche-Comté ne sont point imprimées. Il en est de même sur tous les points de la France : partout, dans la poussière des bibliothèques, gissent des narrations ignorées de tel ou tel événement, écrites par des témoins oculaires ou sous la dictée d'une récente tradition, et tous les jours le temps, la dispersion des bibliothèques, détruisent quelques-uns de ces précieux documents. Cela est encore plus vrai des chartes anciennes, dont un grand nombre, échappées aux recherches des Bénédictins, existent encore dans les archives des communes, dans les collections de titres des familles, et passent une à une et peu à peu de ces dépôts dans les mains de l'épicier, qui les anéantit. A qui appartient-il, sinon à l'Académie, de sauver de la destinée qui les attend, ces deux classes de monuments de l'histoire de la province ? Il n'y a pas un coin du pays où ne se trouve un homme curieux de ces sortes de vieux papiers, et, si l'Académie faisait un appel à ces amis inconnus du passé, si surtout elle assurait l'impression et

la publication à tous ceux de ces monuments qui en vaudraient la peine, nul doute que, dans un temps donné, tout ce qui subsiste dans la province de narrations originales et de chartes inédites, ne sortît successivement de la poussière et de l'oubli, et ne passât entre ses mains. Et, je vous le demande, Messieurs, quel prix ne tireraient pas les volumes de vos mémoires de cette masse de documents originaux, dont vous les enrichiriez? Pourriez-vous plus noblement, plus efficacement répondre à l'appel adressé par votre illustre confrère, M. Guizot, à tous les corps savants, à tous les amis de l'histoire nationale sur la surface de la France? car, ne vous y trompez pas, Messieurs, expédier à Paris les monuments de ce genre, ce n'est pas les sauver, mais tout simplement les envoyer dormir et mourir sur la terre étrangère. Je sais la bonne volonté du ministre, je rends hommage à ses vues; mais les ministres se succèdent et ne se ressemblent pas, et il n'est point de commission parisienne, si savante et si dévouée qu'on la suppose, qui, placée en présence de la masse des documents de ce genre envoyés de toutes les parties de la France, ne préférât de beaucoup le malheur d'enterrer ces documents dans l'oubli, à celui de s'enterrer elle-même sous ces documents. Cela s'est déjà vu : M. Bertin avait fait l'appel que fait aujourd'hui M. Guizot; les provinces répondirent; la nôtre expédia des fourgons chargés de nos chartes les plus précieuses rassemblées par les mains les plus habiles, les mains des Droz et des Perreciot, les mains des Bénédictins. Où sont aujourd'hui ces chartes ? qu'en a-t-on fait ? Elles gissent dans quelques greniers de la

bibliothèque royale, si la révolution les a épargnées. Et si on les retrouvait, il n'y aurait de chances pour elles d'être dépouillées et publiées, que les mémoires mêmes que je vous propose d'entreprendre : car il n'y a que vous qui seriez assez amoureux de cette partie de l'histoire nationale pour faire fouiller dans cette mine immense, et il n'y a que vous qui, par la connaissance que vous avez des localités, pourriez en tirer vraiment parti. La vraie réponse à l'appel du savant ministre est donc celle que je vous propose. Ce que les sociétés de province ne feront pas sur l'histoire des provinces, ne sera jamais fait. Paris s'occupe de l'ensemble, et il a raison : il n'est propre qu'à cela ; c'est sa belle et grande mission : laissons-la-lui et allons à la nôtre.

L'Académie sait maintenant toute ma pensée : elle voit de quels éléments se composerait la collection que je l'engage à publier, et dans quelles vues, tirées de l'intérêt de sa gloire et de son influence, de l'intérêt du pays et de son histoire, j'ose l'exhorter à l'entreprendre. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que le but est beau, qu'il est digne de l'Académie, et que les raisons d'y aller sont puissantes. Mais cette œuvre grande et bonne, est-il au pouvoir de la Compagnie de l'exécuter, et de sa prudence de s'y engager? Je n'hésite pas à répondre que oui, et j'espère le démontrer. J'ai posé le but : il me reste à discuter le mode et les moyens d'exécution: je serai bref, et je supplie l'Académie de me suivre avec bienveillance jusqu'au bout.

La première chose que l'Académie aurait à faire, si elle adoptait ma pensée, ce serait d'arrêter le titre de

l'ouvrage et d'en déterminer les formes matérielles. Mon avis serait que le titre fût le suivant : *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon.* Je voudrais que les volumes fussent in-8°, et d'environ 30 feuilles. Je voudrais encore qu'aucun engagement ne fût pris sur l'époque de leur publication; c'est la règle généralement suivie pour les collections de ce genre; quand un volume est fait, il paraît : voilà tout. Quant au nombre de volumes que comprendrait la collection, il est nécessairement indéterminé.

Ces bases arrêtées, l'Académie nommerait dans son sein une Commission chargée de la publication. Jusqu'à nouvel ordre, les travaux de cette Commission seraient gratuits. L'Académie ne manque pas d'hommes capables pour la bien composer, et ces hommes capables sont désintéressés. Ils ne regretteraient ni le temps ni la peine que leur coûteraient la recherche, le choix, la publication des pièces, ni même les notes dont ils jugeraient convenable d'entourer certains textes : ils trouveraient une récompense suffisante de leurs travaux dans le plaisir de faire une chose utile au pays, et dans la confiance de l'Académie ; car cette Commission, une fois bien choisie, devrait avoir, dans ma pensée, les pouvoirs les plus étendus : à elle devrait être laissé le choix des pièces, leur classification, l'ordonnance et la composition des volumes. On n'agit bien et vîte que par la dictature : et toutefois cette dictature n'existerait que de fait; elle serait moins un droit qu'une conséquence naturelle de la confiance de l'Académie et de la haute compétence

de la Commission. En principe, la Commission n'agirait que sous le contrôle et le gouvernement de l'Académie, qui serait tenue au courant de ses travaux, de ses recettes, de ses dépenses, par des rapports fréquents, et qui l'éclairerait de ses conseils, comme elle pourrait au besoin la diriger par ses résolutions.

Le premier soin de la Commission, une fois nommée, serait de dresser une liste des principaux documents appartenant aux trois catégories indiquées, qui existent aux archives de l'Académie et à la bibliothèque de la ville, et qui, par cela même, sont dès à présent à la disposition de l'Académie; plus, un aperçu des documents de même espèce qu'on sait exister dans les différents dépôts publics et particuliers de la province. Nul doute que, dès que le projet de l'Académie serait connu, de nombreux renseignements ne lui arrivassent sur ce sujet, et ne lui révélassent l'existence de beaucoup de pièces inconnues à ses membres les plus savants. Cette statistique provisoire construite, la Commission en ferait l'objet d'un premier rapport à l'Académie.

Cela fait, la Commission devrait immédiatement s'occuper de la composition du 1er. volume de la collection, en arrêtant les pièces qui devraient y entrer, les notes et les notices dont il pourrait être utile que quelques-unes fussent accompagnées, et en distribuant à ses membres ou à des personnes de son choix, le travail de la rédaction de ces notes et notices. Un second rapport instruirait l'Académie des mesures de la Commission à cet égard.

Pendant que le volume serait sur le métier, la Commission devrait, en troisième lieu, s'occuper de la rédac-

tion d'un *prospectus* destiné à faire connaître le but de la publication, les vues de l'Académie, et à provoquer, tant pour la composition que pour les frais de publication de l'ouvrage, le concours de tous les amis des lettres et du pays. Ce prospectus fixerait le prix de souscription de chaque volume, annoncerait, en tête de chacun, l'impression de la liste des souscripteurs, appellerait sur l'œuvre l'attention et l'aide du Gouvernement, du Conseil général du département, du Conseil municipal de Besançon, et de tous les citoyens généreux qui voudraient s'honorer en secondant l'Académie. Cet appel, noblement fait, et qui devrait être répandu avec profusion dans la province, et directement adressé par l'Académie au Ministre et aux corps que j'ai nommés, serait à coup sûr entendu. Nul doute que le ministre ne vînt au secours d'une collection publiée sous de tels auspices et dans un tel but; nul doute que le Conseil général et le Conseil municipal, qui ont déjà donné des preuves si éclatantes de leur amour pour les arts et les lettres, ne votassent quelques fonds pour seconder les vues patriotiques de l'Académie; nul doute que les citoyens ne s'associassent en grand nombre, par leurs souscriptions, et quelques-uns par leurs bienfaits, à ces vues; nul doute, enfin, que les Conseils des deux autres départements de la Franche-Comté ne suivissent l'exemple qu'il appartient à celui du Doubs de leur donner, et qu'ils sauraient prévenir, si ce dernier hésitait à s'emparer de l'honneur de l'initiative. Il faut que l'Académie ne doute pas du patriotisme du pays et des corps qui le représentent. Il faut qu'elle s'y confie avec une noble, avec une pleine assurance.

Cette confiance ne court aucun risque d'être trompée. Le département et sa capitale ont à leur tête des magistrats dont la voix est puissante sur le pays. Que l'Académie ait aussi confiance en eux; j'ose dire que ni eux, ni le Conseil général, ni le Conseil municipal, ni le Ministre ne laisseront l'Académie dans la noble route où je lui propose d'entrer. Et un tel abandon fût-il possible, et l'Académie en eût-elle la certitude, j'affirme qu'elle ne devrait pas hésiter encore à s'y engager, et que la participation des citoyens, par le seul fait de leurs souscriptions, suffirait pour l'y soutenir et la faire arriver au but.

Et, en effet, Messieurs, les éléments de la question financière impliquée dans ma proposition sont extrêmement simples. On sait ce que coûte la confection matérielle d'un volume in-8°. de 30 feuilles, tiré à 500 exemplaires : elle coûte de 11 à 1200 fr. à Paris, et n'en peut coûter plus de 1000 à Besançon. Tout consiste à savoir si le premier volume publié réunira assez de souscripteurs pour couvrir cette dépense : et qui peut en douter, puisqu'en mettant ce volume de 30 feuilles seulement à 5 fr., il ne faut que 200 souscripteurs pour former cette somme, et que la collection des médailles, qui n'offre pas le même intérêt, est bien près de les réunir. S'il en est ainsi, le premier volume donnera de quoi publier le second, le second de quoi publier le troisième, et ainsi de suite, et toute la question se réduit à trouver les 1000 fr. nécessaires pour la publication du premier volume. C'est donc, en dernière analyse, d'une somme de 1000 fr. qu'il s'agit pour mettre l'entreprise largement

à l'aise; car, à la rigueur, les produits du premier volume pourraient être employés à couvrir les frais de ce volume, ceux du second les frais du second, et ainsi de suite; en sorte qu'il ne s'agirait plus que de trouver chez un banquier l'avance de la somme, et que ce capital même de 1000 fr. ne serait pas indispensable. Mais je ne veux pas m'arrêter à cette supposition; je rougirais de l'admettre. Il faut que l'Académie ait l'avance d'un volume : cette avance est de 1000 fr.; c'est de 1000 fr. qu'il s'agit; et, j'ose en répondre, si le Ministre, si le département, si la commune n'aidaient pas ou tardaient à aider, il se trouverait des citoyens qui y suppléeraient : le membre de l'Académie qui vous fait cette proposition, se ferait gloire d'en ouvrir la liste; il s'y engage d'avance. A la rigueur, donc, l'œuvre ne dépend pas des secours dont j'ai parlé : ce qui les rend souhaitables, ce ne sont point les nécessités mêmes de la chose, c'est l'emploi utile et patriotique qui pourrait en être fait, pour associer successivement à ce travail un certain nombre de jeunes gens pauvres et capables, qu'on soutiendrait ainsi dans leur vocation pour les lettres, et dont quelques-uns, déjà formés par le dépouillement des papiers Granvelle, vont être abandonnés à eux-mêmes, au terme de ce dépouillement; c'est aussi la justice qu'il y aurait à ne pas laisser toujours sans quelque indemnité le labeur de ces savants hommes que l'Académie va désigner pour publier cette collection, et qui n'hésitent jamais à se dévouer à tous les travaux qui peuvent honorer la province, sans songer jamais à mettre un prix à leurs peines; c'est enfin et surtout, ce qu'il y a de bon et de moral

dans l'association du pays par ses représentants à une œuvre purement littéraire, purement intellectuelle, dans une époque que ses ennemis accusent de manquer de sympathie pour les travaux désintéressés de la pensée, et de n'en avoir que pour ceux qui produisent le bien-être et la richesse. Voilà ce qui rend ces secours désirables, et ce qui les ferait regretter dans la supposition inadmissible où ils seraient refusés; mais, encore une fois, l'œuvre que je propose n'en dépend pas, et j'ai dû le faire remarquer, pour démontrer à la Compagnie combien est simple au fond une entreprise aussi grande en elle-même et aussi glorieuse pour elle, et jusqu'à quel point il est aisé, en cette occasion, comme en toutes, quand on veut le bien, de le faire.

Je m'arrête, Messieurs, et je crois en avoir assez dit: entrer dans de plus grands détails, ce serait oublier à quelle réunion d'hommes je m'adresse, et tout ce qu'elle contient de lumières et de bons conseils. L'Académie connaît ma pensée; c'est à elle à la juger. Je la remets avec confiance entre ses mains, assuré que si elle est bonne et féconde, comme je le crois, elle n'y périra pas, mais y recevra cette perfection et cette précision qu'un seul esprit ne peut donner aux meilleures idées.

Je propose à l'Académie d'arrêter en principe :

I. Qu'elle publiera in-8°. et par volumes de 30 feuilles environ, une série de documents inédits sur l'histoire de la province, sous ce titre : *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon;*

II. Que trois espèces d'éléments concourront à la composition de cette collection :

1°. Les mémoires inédits existant sur l'histoire de la province, que l'Académie jugera dignes d'être publiés ;

2°. Les nouveaux mémoires qui, à l'avenir, pourront sortir du sein de l'Académie, ou résulter de ses concours, ou lui être adressés du dehors, et qu'elle jugera mériter d'entrer dans la collection ;

3°. Les narrations originales et les chartes inédites qui pourront être recueillies, et qui sembleront mériter de voir le jour ;

III. Qu'une commission, choisie dans le sein de l'Académie, sera chargée, sous son contrôle, de la composition et de la publication de cette collection, ainsi que des moyens de subvenir aux dépenses qu'elle exigera.

Signé Th. JOUFFROY.

PROSPECTUS

DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ,

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Lorsqu'un Ministre conçut, il y a quelques années, le projet de recueillir sur tous les points de la France les matériaux épars qui pouvaient servir à éclairer l'histoire nationale, et réclama, pour l'exécution de cette œuvre, le concours de tous les corps savants et de tous les hommes voués à l'étude de nos anciennes annales, il n'y eut aucun ami des lettres et du pays qui n'applaudît à une idée si utile et si éminemment patriotique. Il s'agissait, en effet, de tirer de la poussière où ils étaient ensevelis, et d'arracher à une destruction inévitable et prochaine, une foule de manuscrits précieux dont rien ne pourrait réparer la perte. Aussi cet appel fut-il entendu, et les travaux historiques qui, dans les diverses provinces, occupaient déjà un grand nombre d'hommes instruits, prirent une activité nouvelle.

Dans ce vaste mouvement d'exploration et de recherches savantes qui s'est manifesté d'un bout de la France à l'autre, la Franche-Comté n'a pas voulu rester en arrière, et elle a tenu à honneur d'apporter sa part de richesses au trésor commun. D'antiques traditions, de vieilles légendes, des documents curieux ont été re-

cueillis de toutes parts, et dans plusieurs localités des mains habiles ont préparé des matériaux précieux pour l'histoire de cette belle province.

Mais quels qu'aient été jusqu'ici le zèle et la sagacité qui ont présidé à ces investigations, il leur a manqué une condition indispensable pour en assurer le succès; nous voulons dire une direction unique, qui, en fixant nettement le point de départ et en liant les travaux à faire à ceux qui ont déjà été faits, facilitât les recherches, et fît converger tous les efforts vers un but commun. Il est certain, en effet, que des travaux immenses ont été exécutés sur l'histoire de ce pays, dans la dernière moitié du 18e. siècle. Ce ne fut pas en vain que les Bullet, les Bergier, les Perreciot, les Droz, les Dom Berthod et les Dom Grappin, consacrèrent leurs veilles à débrouiller les annales de la Franche-Comté. Ces savants laborieux et modestes ont laissé une foule de mémoires curieux sur l'histoire de cette province. Mais la plupart, restés manuscrits, reposent encore dans les bibliothèques publiques et particulières, et n'ont pu produire les fruits qu'on avait droit d'en attendre. Faute de connaître ce qui a été précédemment exploré, les hommes qui, sur divers points de la province, se livrent aux travaux historiques, sont exposés à recommencer des recherches déjà faites, et à consumer en pure perte un temps et un zèle qui, mieux dirigés, produiraient des résultats utiles. D'un autre côté, on sait qu'il existe encore des documents originaux et inédits sur l'histoire de la province. Des narrations curieuses, écrites par des témoins oculaires, ou sous la dictée d'une récente tradi-

tion, des chartes anciennes, dont plusieurs ont échappé aux recherches des Bénédictins, gisent ignorées dans les archives des communes et dans les collections de titres des familles, d'où elles passent peu à peu dans la main de l'épicier, qui les anéantit. Ce sont là de graves inconvénients, auxquels tous les esprits judicieux ont senti le besoin de porter remède. L'Académie de Besançon a pensé que, dépositaire d'une foule de richesses inédites, accumulées dans ses archives, et chargée, par son institution même, de la mission spéciale de recueillir des matériaux pour l'histoire du pays, il lui appartenait de se faire le centre des travaux qui ont pour objet les annales de la province, et de leur donner une base sûre et une direction utile. En conséquence, elle a décidé, à l'unanimité, sur la proposition du savant professeur [1] auquel son patriotisme et ses lumières semblaient décerner une honorable initiative dans une entreprise à la fois littéraire et nationale :

1°. Qu'elle publiera par volumes in-8°. de 35 feuilles environ, une série de documents inédits sur l'histoire de la province, sous ce titre : *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon ;*

2°. Que trois espèces d'éléments concourront à former cette collection : 1°. les mémoires inédits existant sur l'histoire de la province, que l'Académie jugera dignes d'être publiés ; 2°. les nouveaux mémoires qui, à l'avenir, pourront sortir du sein de l'Académie, ou

[1] M. Jouffroy.

résulter de ses concours, ou lui être adressés du dehors, et qu'elle jugera mériter d'entrer dans la collection; 3°. les narrations originales et les chartes qui pourront être recueillies et qui mériteraient de voir le jour.

L'Académie a nommé dans son sein une Commission chargée de présider à cette publication [1], et elle s'est mise en relation avec tous les hommes qui, dans la province ou au dehors, peuvent seconder efficacement ses efforts, soit par la communication de pièces intéressantes, soit par une coopération active à ses travaux. L'appel qui leur a été adressé individuellement, nous le

[1] A la séance du 8 décembre, sur le rapport fait par M. le professeur Bourgon, au nom de la Commission à laquelle avait été renvoyée la proposition de M. Jouffroy, l'Académie a adopté en principe le motif et les conclusions du mémoire adressé par cet honorable membre, et a statué qu'une Commission sera chargée, sous le contrôle de la Compagnie, de la composition et de la publication des *Mémoires et Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté,* ainsi que d'aviser aux moyens de subvenir aux dépenses que nécessitera cette publication.

A la séance du 15 décembre on a procédé à l'élection des membres de la Commission, dont le Président annuel et le Secrétaire-perpétuel seront membres d'office, ainsi que M. Jouffroy, comme auteur de la proposition, et membre agissant à Paris.

Les membres élus sont MM. Weiss, Bibliothécaire, Bourgon, Professeur, Bourgon, Conseiller, Ordinaire, Recteur de l'Académie, Duvernoy, et Léon Bretillot.

La Commission, dans sa première séance, s'est adjoint M. le Professeur Pérennès.

M. Weiss a été élu Président, et M. le Professeur Bourgon, Secrétaire de la Commission.

renouvelons aujourd'hui d'une manière plus solennelle. Au nom du pays et de la science, nous réclamons l'aide de tous les savants qui se livrent aux études historiques, et de tous les citoyens qui s'intéressent aux traditions de la patrie. L'Académie, en réalisant autant qu'il est en elle les vues d'un Ministre éclairé, que ses vastes connaissances et ses savants ouvrages, non moins que la haute position qu'il occupe, signalent comme le protecteur naturel de tous les grands travaux historiques, ose compter sur son bienveillant appui. Déjà redevable à M. Guizot du dépouillement des mémoires de Granvelle, travail important dont le public pourra bientôt apprécier les résultats, elle appelle avec confiance son attention et son aide sur une œuvre non moins utile. Elle a dû compter aussi, parmi les appuis les plus assurés d'une entreprise propre à honorer la province, les administrateurs dévoués et habiles qui dirigent le département du Doubs et la ville de Besançon. L'empressement avec lequel ces dignes magistrats ont mis à sa disposition les pièces contenues dans les précieux dépôts confiés à leur responsabilité, atteste assez qu'on ne saurait trop présumer de leur zèle et de leur patriotisme. La Cour royale, en décidant que ses archives seraient ouvertes à la Commission, n'a pas moins mérité la reconnaissance de tous les amis des lettres et du pays. Nous sommes également fondés à espérer pour notre œuvre l'aide du Conseil général du Doubs et du Conseil municipal de Besançon. Ces deux corps, élite honorable de nos concitoyens, ont déjà donné trop de preuves de leur amour du bien public pour que nous puissions douter

de leur empressement à s'associer aux vues de l'Académie, et à les seconder par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Le Recueil dont nous annonçons la publication prochaine devant avoir un intérêt égal pour toutes les parties de cette province, ne peut manquer de trouver un accueil favorable dans la Haute-Saône et dans le Jura, comme sur les rives du Doubs. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les corps et les fonctionnaires qui représentent ces départements, ainsi que les savants qui les habitent, ont pris sans hésiter l'engagement de soutenir une œuvre consacrée aux souvenirs et à l'illustration de notre commune patrie.

Au surplus, loin que l'Académie ait à s'inquiéter de trouver des matériaux suffisants pour composer d'une manière intéressante la collection qui se publiera sous ses auspices, elle n'éprouve d'autre embarras que celui de choisir, au milieu des immenses richesses qu'elle possède, celles qui devront trouver place dans les premiers volumes. Pour faire juger de l'intérêt et de l'étendue des recherches déjà faites, il nous suffira d'indiquer ici les sujets des principaux mémoires inédits dont l'existence était publiquement constatée, il y a trente ans, dans la première séance solennelle de la nouvelle Académie, par son Secrétaire-perpétuel. « Les mœurs des » Séquanais, leur religion, la forme de leur gouverne- » ment, les limites du pays qu'ils habitaient avant l'in- » vasion de Jules-César et au temps de sa conquête; les » coutumes et les usages des Gaulois qui se sont perpé- » tués jusqu'à nous; les villes principales de la Séquanie » durant le temps de la domination romaine; les change-

» ments successifs qu'elle éprouva durant la même pé-
» riode, et le temps où elle fut appelée *Maxima Sequa-*
» *norum ;* les monuments et les camps romains, les
» temples, aqueducs, monnaies et médailles antiques
» semés en différents lieux du Comté de Bourgogne ; la
» trace et la direction des voies romaines ; les différentes
» positions de Besançon depuis Jules-César jusqu'à nous,
» et le genre de gouvernement de cette antique cité,
» lorsqu'elle était ville libre et impériale ; les limites des
» différents royaumes de Bourgogne ; les lois gom-
» bettes ; les rois qui ont précédé Gondebaud ; les mon-
» naies, poids et mesures en usage chez nos aïeux ; l'o-
» rigine des fiefs, celle de la mainmorte dans le premier
» royaume de Bourgogne, et des droits régaliens dans
» plusieurs de nos abbayes ; l'établissement des comtes
» héréditaires de Bourgogne, la nature de leur autorité
» et de leur domaine ; l'origine, la forme et le pouvoir
» des états de Franche-Comté ; les noms des princes et
» seigneurs franc-comtois qui se distinguèrent dans les
» croisades ; l'ordre chronologique des évêques de Be-
» sançon ; les limites du Comté de Bourgogne depuis
» l'établissement des comtes héréditaires jusqu'à l'ex-
» tinction des comtes palatins ; l'état successif des
» sciences et des lettres au Comté de Bourgogne ; les
» vicissitudes que le commerce de Besançon a éprouvées
» dans les diverses révolutions du gouvernement de cette
» ville ; l'histoire de son université et du parlement de
» la province ; celle de plusieurs de nos villes et de nos
» abbayes ; la vie et l'éloge historique des académiciens
» et de plusieurs grands hommes du pays ; enfin les

» mœurs de la province, les préjugés et les superstitions qui lui sont propres; » tous ces sujets, si importants et si variés ont été traités par des membres de l'ancienne Académie, dans de savantes et curieuses dissertations qui existent encore. Qu'on ajoute à cela les travaux composés depuis 40 ans par la Compagnie ou provoqués par ses concours, les mémoires que possèdent la bibliothèque publique de Besançon et celles des différentes villes de la province, les documents inédits accumulés dans les archives de la préfecture, de l'hôtel-de-ville, de la cour royale, et dans celles de l'ancienne principauté de Montbéliard; enfin, les manuscrits importants qui peuvent être recueillis sur divers points de la province et au dehors, et l'on concevra de quelles précieuses richesses le Recueil que nous annonçons deviendra le dépôt. Déjà l'appel fait par la Commission a été entendu, et la coopération zélée que lui promettent une foule d'hommes instruits, les pièces importantes dont ils révèlent l'existence et lui annoncent la communication prochaine, attestent assez que l'Académie ne s'est pas trompée dans ses prévisions sur les résultats utiles du projet qu'elle a conçu.

Nous croyons en avoir assez dit pour faire sentir l'intérêt et l'importance de ce Recueil, fondé par l'Académie, dans le but de conserver et de faire connaître des documents ignorés jusqu'ici, et propres à jeter le plus grand jour sur les siècles passés. Assurés de la bienveillante sympathie des hommes que leurs fonctions et leurs lumières placent à la tête de cette province, et convaincus que nous n'aurons pas invoqué en vain le

concours de nos concitoyens, nous commençons cette publication avec la ferme confiance que doit donner une œuvre désintéressée, entreprise dans l'unique vue de servir la science et le pays.

Conditions de la Souscription.

Le prix du volume in-8°., d'environ 35 feuilles, caractères neufs, papier collé et satiné, est fixé à 5 francs. Il sera tiré sur format in-4°., mêmes caractères et même papier, un nombre d'exemplaires égal à celui des demandes qui auront été faites : le volume in-4°. se paiera 7 fr. 50 c.

S'il y avait plus d'une gravure ou lithographie, les souscripteurs ajouteraient *un franc* au prix de chaque exemplaire.

Il ne sera rien payé d'avance.

La liste des souscripteurs sera imprimée en tête de chaque volume.

On indiquera également les noms des personnes qui auront fourni des matériaux à la collection.

Le premier volume paraîtra avant la fin de l'année courante.

On souscrit dans les bureaux des Préfectures et des Sous-Préfectures des trois départements, au Secrétariat des Mairies de chaque ville de la province, à celui de l'Académie universitaire de Besançon, à la Bibliothèque publique de cette ville, et chez tous les libraires de la Franche-Comté.

Passé le 1er. juillet prochain, le prix de chaque exemplaire in-8°. sera de 7 francs.

GALERIE MÉTALLIQUE

Franc-Comtoise.

Entre toutes les idées qu'un patriotisme éclairé a pu suggérer aux amis des arts, il n'en est ni de plus heureuse, ni de plus féconde en résultats utiles, que celle de reproduire d'une manière durable et de multiplier les traits des hommes qui, à diverses époques et à différents titres, ont mérité le souvenir et l'estime de la postérité.

Cet honneur, que la mère-patrie a déjà rendu aux célébrités nationales, et que quelques provinces ont, à son exemple, décerné à leurs illustrations particulières, la Franche-Comté le devait aussi à ceux de ses enfants qui, dans des carrières diverses, se sont fait un nom glorieux. A une époque où les études historiques prennent parmi nous une activité nouvelle, et où de savantes recherches sont exécutées dans le but de jeter un nouveau jour sur les siècles passés, nous avons pensé qu'il y avait de l'à-propos à publier une suite de médailles représentant les hommes qui ont le plus honoré cette province. Une pareille entreprise devant intéresser tous les amis des arts et du pays, nous sommes fondés à en regarder le succès comme certain. Dire que l'exécution en est confiée à M. Maire, sous la direction de M. Weiss,

c'est offrir la plus sûre garantie des soins consciencieux et de la scrupuleuse exactitude qui y présideront.

La Galerie métallique franc-comtoise se composera d'environ vingt médailles en bronze, grand module, dont il paraîtra une tous les six mois.

La légende portera le nom et le titre du personnage représenté, et le résumé succinct de la vie se lira au revers.

Le prix de chaque médaille est fixé à 5 fr., payables à la réception de l'exemplaire.

On souscrit à la Bibliothèque de Besançon.

La médaille de *Gilbert Cousin* a déjà paru. Celle du cardinal *Granvelle* se termine en ce moment; elle sera suivie de celles de *Mairet* et de l'abbé *d'Olivet*.

NOMENCLATURE

Des Analyses, Procès-Verbaux, Mémoires, Programmes, Recueils et autres Publications adressés par les Sociétés correspondantes, ainsi que des ouvrages offerts par des auteurs externes, pendant le cours de l'année 1836.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ABBEVILLE : Mémoires de la société royale d'émulation, 1834 et 1835.

AIX : Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, 1835-1836.

AMIENS : Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, 1835.

ANGOULÊME : Annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente : t. XVIII, N°s. IV et V, juillet et août, septembre et octobre 1836.

BESANÇON : Mémoires de la société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs, année 1835.

BOULOGNE-SUR-MER : Procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts, tenue le 24 septembre 1834 : Travaux d'octobre 1832 à septembre 1834.

CLERMONT-FERRAND : Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie

des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef : sept cahiers comprenant depuis octobre 1835 à septembre et octobre 1836.

Dijon : Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, année 1835.

— Les Deux-Bourgognes, études provinciales. Lettres, sciences et arts. Cinq livraisons du 1er. volume ; 4 livraisons du 2e; année 1836.— Première livraison du 3e. volume.

Douai : Programme des concours ouverts par la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, pour les années 1837, 1838 et 1840.

Évreux : Recueils de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure : cahiers d'octobre 1835, janvier, avril, juillet 1836.

Lons-le-Saunier : Séances publiques de la société d'émulation du Jura, des 27 septembre et 20 décembre 1835.

— Programme des prix proposés par la même société, pour être distribués en 1837, 1838, 1840 et 1844.

Lille : Mémoires de la société royale des sciences, d'agriculture et des arts de Lille : année 1834.

— Programme des prix proposés par la même société, pour être décernés en 1837.

Lyon : Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1835, lu à la séance publique du 21 dé-

cembre même année, par M. A. Boullée, président. — Programme des prix proposés par la même Académie, pour 1837.

MACON : Rapport fait à l'assemblée générale de l'Académie de Mâcon, au nom de la commission des concours, par l'un de ses membres, M. Charles Lacretelle, de l'Académie française.

METZ : Mémoires de l'Académie royale de Metz. Lettres, sciences, arts, agriculture : année 1834-1835.

NANCY : Mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy : 1833-1834.

NÎMES : Académie royale du Gard : programme d'un prix d'agriculture qu'elle propose pour 1837.

PARIS : INSTITUT ROYAL DE FRANCE. Séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politique, du mercredi 28 décembre 1836, présidée par M. le comte Siméon, président.

— *Société de la morale chrétienne :* Les 6 N^os^. du tome 9e, et les 6 N^os^. du tome 10e. de son Journal.

— Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale : Journal de ses travaux.

— Société française de statistique universelle : Journal de ses travaux.

— Institut historique : son Journal.

POITIERS : Revue anglo-française (historique et trimestrielle), publiée à Poitiers, par une société de savants et de littérateurs, sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré. Les quatre dernières livraisons (1835 et 1836).

Rennes : Compte rendu des travaux de la société des sciences et arts de Rennes (Ille-et-Vilaine), pendant les années 1833, 1834 et 1835.

Rouen : Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, pendant l'année 1835.

St.-Omer : Société des antiquaires de la Marinié : programme pour le concours du 18 décembre 1837.

St.-Quentin : Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées par la société des sciences, arts et belles-lettres et agriculture de St.-Quentin : 3e, 4e, 5e, 6e. et 7e. livraisons, 1833, 1834 et 1835.

Strasbourg : Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, lu à la séance publique du 26 mai 1835, par son secrétaire-perpétuel, M. Malle.

Toulouse : Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1836.

— Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; Histoire et Mémoires, année 1837. Sujets de prix proposés par elle, pour les années 1837, 1838 et 1839.

Vesoul : Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la société d'agriculture de la Haute-Saône : première livraison, juillet 1836.

OUVRAGES ADRESSÉS PAR LES AUTEURS EXTERNES.

Les Démons considérés historiquement et rationellement, par M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon.

Thesis philosophica de Platonis republicâ, soutenue à la faculté des lettres de Paris, par M. Bénard, professeur de philosophie au collége royal de Besançon.

Dissertation sur la théorie des forces fondamentales dans le système de Gall et de Spurzheim; thèse soutenue devant la même faculté, par le même.

De l'Etat de l'âme depuis le jour de la mort jusqu'à celui du jugement dernier, d'après Dante et St.-Thomas; thèse soutenue à la faculté des lettres de Paris, par M. Bach, professeur de philosophie à la faculté de Besançon, membre de l'Académie de Rouen.

Discours prononcé à la faculté des lettres de Besançon, par le même M. G. H. Bach, ouvrant le cours de philosophie en novembre 1836.

De l'Erysipèle phlegmoneux, thèse présentée et soutenue à la faculté de médecine de Paris, le 26 août 1836, par M. C. M. A. Dauvergne, de St.-Julien (Jura).

Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe; prospectus adressé par M. E. A. Duchesne.

Mémoire sur les tumeurs ganglionnaires de la région cervicale, par M. P. N. F. Malle, de la faculté de médecine de Strasbourg.

Address of Earl Stanhope, président of the medico-botanical Society for the anniversary meeting. January 16, 1836.

Mémoire pour servir à une description géologique du département de la Meuse, par M. Gaulard, professeur de physique au collége de Verdun, et membre de plusieurs sociétés savantes.

Comice agricole, avec ferme-modèle de culture perfectionnée, d'essais d'expériences; institut théorique et pratique d'agriculture, d'économie rurale domestique, de médecine vétérinaire, etc., pour la partie du département du Doubs située au midi de Besançon, par M. le docteur Bonnet.

Discours sur les comices agricoles et les fermes-modèles, lu à la séance du comice du sud du Doubs, le 14 août 1836, par le même.

De la bonne Direction des comices agricoles; discours prononcé à la séance du comice du sud du Doubs, le 23 septembre 1836, par son président honoraire, M. le docteur Bonnet.

Proposition sous la forme d'un projet de loi, pour substituer au monopole la libre culture, fabrication et vente des tabacs, en assurant au fisc un revenu annuel d'environ 50,000,000 f. par la perception d'un impôt de consommation et d'un droit de douane sur l'importation des feuilles exotiques (ouvrage anonyme).

Archéographie de l'insigne collégiale de Notre-Dame et du beffroi de Beaune, par le chevalier Joseph Bard.

Mémoire sur la culture du Nopal et l'éducation de la Cochenille, traduit de l'espagnol, par M. Fallot de Broignard, capitaine d'état-major.

Tableau synoptique de la division des travaux adoptée par la société de statistique de Marseille, dans sa séance du 2 août 1832, sur la proposition de M. Fallot de Broignard.

De l'utilité et des avantages de la statistique, suivi d'un exposé succinct de la prospérité du commerce de Marseille; par le même.

Notice sur une soi-disant naine, venue à Marseille vers la fin de l'automne 1832; par le même.

Rapport fait à la société de statistique de Marseille, sur l'enseignement d'après la méthode Jacotot; par le même.

Exposition des principes de la mnémotechnie, dans un rapport fait à la société de statistique de Marseille, sur le cours de mnémotechnie d'Aimé Paris; par le même.

La Littérature du moyen-âge et le 18e. siècle; par M. Bach, professeur de philosophie à la faculté de Besançon, membre de l'Académie de Rouen. Morceau extrait de la Revue de Rouen, mars et avril 1835.

Cours de belles-lettres à l'usage des colléges et maisons d'éducation; par M. Emel. Bousson de Mairet, ancien principal du collége d'Arbois, professeur au collége royal de Rhodez.

La Forêt de Fontainebleau, poëme en 4 chants, suivi de poésies diverses, par M. J. B. Alexis Durand, menuisier à Fontainebleau.

Le Panthéon, ou Sainte-Geneviève de Paris, par M. l'abbé Barthélemi, de la ferme de Bauregard (Haute-Saône).

Épître à M. Flajoulot, par M. Odille, juge à Lons-le-Saunier.

Le capitaine Morel, ou le siége d'Arbois en 1595, par M. Emel. Bousson de Mairet.

Précis de l'histoire de Langres, par M. S. Migneret, avocat.

Histoire abrégée des peuples anciens, contenant l'his-

toire ancienne et l'histoire romaine, suivie d'un précis de géographie ancienne comparée; par M. Pernet, ancien principal.

Dictionnaire abrégé de géographie ancienne comparée, suivi d'une table des noms modernes correspondant aux articles du dictionnaire; par le même.

Mémoire historique sur la vie et les écrits de Horace-Bénédict de Saussure, par Jean Sennebier; un vol. in-8, envoyé à la Compagnie, pour ses archives, par M. Ébray, associé correspondant, pasteur de l'église française à Bâle.

LISTE ACADÉMIQUE.

FÉVRIER 1837.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✻, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES. [1]

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'Institut, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1836).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Bouvier, O ✻, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; Maire de la ville de Dôle (février 1812).

[1] La Liste des Académiciens honoraires sera désormais imprimée dans les Recueils, selon l'ordre alphabétique. (*Délibération du 24 décembre 1835.*)

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) août 1825.

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Le Comte de Durfort, ✠ G ✠, Pair de France, ancien Gouverneur de la province de Franche-Comté; à Paris (janvier 1817).

L'Abbé Delaboissière, ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

De Magnoncour, *Flavien*, Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

De Raymond père, membre de la Société d'émulation du canton de Vaud, ancien Inspecteur des postes; à Besançon (4 août 1808).

De Villiers du Terrage, O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Joseph Droz, ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Foillenot-du-Magny; à Besançon (novembre 1816).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rhodez (janvier 1828).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort Lécluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✵, Ministre de l'Instruction publique; à Paris (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de cassation (août 1825).

Michaud, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Ordinaire, *Désiré*, ✵, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1821).

Ponçot, ✠ ✵, ancien Sous-Intendant militaire; Besançon (26 janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ✵, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✡, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Genisset, ✡, *Secrétaire-Perpétuel de la Compagnie*, de la Société d'Emulation du Jura, de celles des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de l'Académie de Dijon, de la Société de la paix de Genève; Professeur-Doyen de la faculté des lettres; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), ✡, Recteur de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✠, *Président annuel de la Compagnie*, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Bosc-d'Antic, ✠, ancien Directeur des contributions indirectes, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 5 décembre 1816.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; membre des Sociétés de statistique universelle de Paris et de Marseille; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'école secondaire de médecine; titulaire le 34 août 1827.

Bourgon, *Vice-Président de la Compagnie* et *Secrétaire-Adjoint*, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur en médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain;

associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Lieutenant-Colonel du génie; associé-résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS. [1]

Messieurs,

Huart, Proviseur au Collége royal; élu le 25 août 1834.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'administration universitaire de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

[1] Les membres de cette classe jouissent, dans l'intérieur académique, des mêmes droits et prérogatives que les titulaires, dans l'ordre desquels ils entrent, d'ailleurs, selon leur rang d'élection, à mesure que des places viennent à y vaquer.

Jobard, Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Ed. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Bach, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 28 janvier 1837.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne. [1]

Messieurs,

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) octobre 1806.

Dusillet, ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dôle (septembre 1806).

Proudhon, ✵, Doyen de la Faculté de droit à Dijon; membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); février 1809.

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Renouard (Félix) Marquis de Sainte-Croix, ✵, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1810).

Colin, ✵, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon, Député, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Ch. Nodier, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Le Baron Lepin, ✵ C ✵, Lieutenant-Général d'artillerie en retraite; à Salins (août 1822).

Th. Jouffroy, ✵, Député du Doubs, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✵, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Aide-de-camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✵, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Direc-

teur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✵, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation (août 1828).

Cordier, ✵, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie royale des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✠ G ✵, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✵, membre de la Société linnéenne de Paris; des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Le Comte Bernard, C ✠ G ✵, Pair de France, Ministre de la guerre, Lieutenant-Général et Aide-de-camp du Roi; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron D'ALLARDE, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

MARSOUDET, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. CUVIER, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Frédéric CUVIER, ✵, Inspecteur-Général des études de l'Université, membre de l'Institut de France (Académie royale des sciences); juin 1832.

JOLY, Littérateur; à Paris (août 1832).

DUVERNOY, ✵, Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1832).

Le Comte Emmanuel DE L'AUBESPIN; à Paris (août 1833).

Le Marquis DE ST.-MAURIS, ✵, au château de Colombier, près Vesoul (août 1833).

BESSON, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dôle; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

BEUQUE (Adrien), Vérificateur des douanes à Pontarlier (janvier 1834).

GINDRE DE MANCY, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse DE LAMARTINE, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

LAUMIER, Littérateur, à Laon (août 1836).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté. [1]

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✻, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✻, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✻, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✻, Docteur en médecine; à Paris (août 1825).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✻; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✻, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✻, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✻, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

FLATTERS, ✻, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✻, l'un des Conservateurs de la bibliothèque du Roi à l'Arsenal ; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✻, Statuaire, membre de l'Institut de France ; à Paris (août 1831).

Le comte De Sellon, membre du Conseil représentatif de la ville et canton de Genève ; Président et Fondateur de la Société de la Paix ; à Genève (août 1831).

Stapfer, ✻, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, Inspecteur-Général de l'Université ; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées ; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✻, Ingénieur en chef des mines ; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIERES.

Ordre des lectures. . . . . *Pag.* 1

Discours de M. le Président. — Considérations sur le serment légal. 2

Discours de réception de M. l'avocat Curasson père. — Considérations sur la conquête des Francs, l'institution du régime féodal, et l'influence de ces deux grands événements sur la civilisation. 22

Réponse de M. le Président. 57

Rapport sur les travaux de MM. les Académiciens pendant l'année 1836, par M. le Secrétaire-Perpétuel. . 59

Le Saut du Doubs, par M. Auguste Demesmay. 74

Observations sur l'obscurité du style en philosophie, et sur Kant, par M. Clerc, ancien magistrat. 87

Paris. — Épître à mon ami Weiss, par M. Viancin. . . 101

Élections du 26 janvier. 114

Programme des Prix à décerner en 1837 et 1838. . . *Ibid.*

Pièces dont la Compagnie a ordonné l'impression.

Sur une lacune importante dans l'éducation. — Essai par M. Girod de Chantrans. 118

Publication des Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté. — Proposition adressée à l'Académie de Besançon, par M. Jouffroy, un de ses membres, député du Doubs. 156

Prospectus des Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie. 178

Galerie métallique franc-comtoise. 187

Nomenclature des Analyses, Procès-Verbaux, Mémoires, Programmes, Recueils et autres publications adressées par les Sociétés correspondantes, ainsi que des ouvrages offerts par des auteurs externes, pendant l'année 1836. 189

Liste académique. 197

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE SAINTE-AGATHE L'AÎNÉ.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1837.

BESANÇON,

L. SAINTE-AGATHE L'AÎNÉ, IMPRIMEUR
DE L'ACADÉMIE,
SUCCESSEUR DE VEUVE DACLIN, GRANDE-RUE, N. 42.

1837.

Pontarlier	180	31	25	21	10	66	»		216	18	228	95
Ornans	»	»	12	77	»		»		12	77		
Pontarlier	79	35	54	39	17	24	»		150	98	347	59
Morteau	56	94	»		»		»		56	94		
Boujeailles	138	56	»		1	41	»		139	67		
Bouverans	146	54	4	82	2	94	63	80	218	10	218	10
Pontarlier	61	01	10	44	9	02	24	20	104	67	229	04
Bannans	113	49	»		»		»		113	49		
Frasne	2	14	»		»		»		2	14		
Goux	8	74	»		»		»		8	74		
Bannans	604	17	17	96	15	54	32	48	670	15	774	08
Labergement	1	84	»		»		»		1	84		
Pontarlier	102	09	»		»		»		102	09		
Pontarlier	28	08	25	20	13	45	69	60	136	33	439	04
Dole (Jura)	302	71	»		»		»		302	71		
Pontarlier	151	74	23	63	6	76	»		182	13	399	31
Arçon	195	89	»		»		»		195	89		
Bannans	8	35	»		»		»		8	35		
Goux	12	94	»		»		»		12	94		
Pontarlier	161	81	26	80	24	80	127	60	341	01	447	89
La Cluse	106	88	»		»		»		106	88		
Pontarlier	83	93	28	38	12	25	75	40	199	96	301	13
La Cluse	101	17	»		»		»		101	17		

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1837.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. TRÉMOLIÈRES.

Ordre des Lectures:

SŒUR MARTHE; Epître à mon ami GRAND, par M. TRÉMOLIÈRES.

ÉLOGE de M. GENISSET, par M. PÉRENNÈS.

OBSERVATION sur KANT, par M. CLERC, ancien magistrat.

RAPPORT sur le Concours de 1837, par M. le Professeur BOURGON.

NOTRE-DAME D'AIGREMONT, par M. VIANCIN.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans cette salle où vous couronnez les talents qui honorent la province, je viens, non pas vous présenter *l'éloge historique* annoncé, par erreur, pour cette séance, mais vous dire quelques mots d'une femme, notre compatriote, qui, étrangère à toute espèce de talent, n'a su faire que le bien; d'une pauvre femme qui n'a vécu que pour la charité; d'une femme simple, qui a trouvé l'admiration sans la chercher, et la célébrité sans la comprendre. J'ai cru ce sujet digne de vous, Messieurs, et je ne me suis point trompé; car une haute vertu a sans doute aussi des droits à vos hommages patriotiques.

J'aurais voulu pouvoir, dans un ouvrage plus sérieux et plus important, dérouler sous vos yeux toute cette vie si humble et si brillante à la fois; mais les matériaux et le temps m'ont manqué. C'est bien peu qu'un seul trait pris dans cette belle vie : c'en est assez, du moins, pour vous rappeler celle qui obtint vos respects comme les miens, pour en donner une idée à quiconque ne l'a point connue, et peut-être pour faire surgir, parmi nos écrivains, quelque historien de *la Sœur Marthe*.

SŒUR MARTHE.

ÉPÎTRE A MON AMI GRAND,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Pour moi, mon cher, sois sans inquiétude!
Bien qu'ayant fait une chute assez rude,
Je suis vivant, sain et sauf, Dieu merci,
Et mon malheur m'a fort bien réussi.
Voici le fait : J'étais en diligence;
Un postillon ivre comme le vin,
Nous verse, hélas! sur le plus beau chemin
Que voyageur puisse trouver en France;
Chacun de nous reçoit maint horion;
Hormis pourtant le maudit postillon,
Qui reparaît, sans bosse et sans vergogne;
Le dieu du vin avait sauvé l'ivrogne.
Heureusement, nous sommes signalés
Par un château qui dominait la route,
Et dont le maître, honnête homme sans doute,
Bientôt chez lui nous a tous installés :
L'Amphitryon est un vieux militaire,
Qui, ne voyant point de membres cassés,
De son caveau tire le vulnéraire,
Et fait grand'chère à messieurs les blessés.

Le lendemain, tous prennent leur volée,
Excepté moi : le digne commandant
Trouvait ma jambe encore trop enflée;
Partir déjà lui semblait imprudent....
Le médecin avait ma confiance,
Et le régime était fort de mon goût :
Je restai donc, docile à l'ordonnance,
Content du gîte, et du maître surtout.

Mais, à mon tour, je dus plier bagage.
La veille, au soir, on but à mon voyage,
A ma famille, à notre Besançon....
« A Besançon, ma vieille connaissance! »
Nous dit le maître : « Au sortir de l'enfance,
» Je débutai par cette garnison....
» Pauvre début pour ma future gloire!
» Il ébrêcha très-fort mon jeune honneur;
» Même il faillit abréger mon histoire;
» Peu s'en fallut; je jouai de bonheur;
» Vous l'allez voir.... J'aimais jusqu'au délire.... »
— « Vous, mon oncle! Ah pardon! je me retire,
» Je suis de trop, » lui dit un sien neveu,
Nous annonçant, par son malin sourire,
Que le sujet l'amusait quelque peu.
— « Oh! vous pouvez rester, et même rire
» A mes dépens : mais suivez mon récit!
» Heureux, mon cher, s'il vous est agréable,
» Et plus encor, si vous êtes capable,
» En l'écoutant, d'en tirer du profit!....
» On me trompait : rien de plus ordinaire;

» Et maintenant j'en rirais, comme vous ;
» Je n'en ris point ; je me mis en colère :
» (On est si sot, lorsque l'on est jaloux !)
» Ce fut bien pis, quand je sus que la belle
» Suivait, au loin.... mon ami le plus cher :
» Lui !.... je voulus le tuer, devant elle ;
» J'étais en proie aux tourments de l'enfer.
» Sans songer même au congé nécessaire,
» Je pars.... j'arrive.... Au lieu de mon rival,
» C'est moi, blessé, qu'on porte à l'hôpital :
» J'en dois sortir pour le conseil de guerre....
» Je vois enfin l'affreuse vérité :
» Que me servait le vain titre de brave ?
» J'avais commis la faute la plus grave :
» J'étais soldat, et j'avais déserté !

» Le ciel pourtant à mon secours envoie
» Une autre femme.... » — « Encore une ? Et de deux !
» Ma foi, mon oncle, on n'est pas plus heureux. »
— « Paix, étourdi ! modérez votre joie !
» Non ! je n'ai plus d'écarts à raconter :
» Et vous pouvez, sans rire, m'écouter.
» Voici, Monsieur, ce qu'était *l'autre femme :*
» Les traits communs, environ quarante ans,
» Air monacal pris dans les derniers rangs....
» Que pensez-vous du portrait de la dame ? »
— « Que, moins jaloux, près de l'original,
» Vous l'adoriez, sans craindre de rival. »
— « Soit ! et pourtant la beauté la plus fière
» Dans cette ville, avait moins de renom

» Que la Soeur Marthe, avec son humble nom,
» Qu'ennoblissaient l'aumône et la prière :
» Nous la trouvions tous belle, en vérité,
» De sa candeur et de sa charité.
» Pauvre, elle avait recours à l'opulence ;
» Chez les heureux, elle savait glaner ;
» Et sans nul art, mais non sans éloquence,
» Avec succès, demandait pour donner :
» Dans cette main, ouverte au misérable,
» Chacun jetant les miettes de sa table,
» S'imaginait, en de pieux loisirs,
» Sanctifier le luxe et les plaisirs.
» Tout malheureux avait droit à ses larmes,
» Comme aux secours par ses mains répandus ;
» Mais, aux prisons, et pour mes frères d'armes,
» Ses soins touchants étaient plus assidus :
» Des accusés c'était la providence ;
» A leur insu, veillant à leur défense,
» Pour eux, du juge implorant la pitié,
» Et dans leurs torts ayant l'air de moitié.
» Comme elle était bénie, à la caserne,
» Et quels respects environnaient la Sœur !
» Elle eût, je crois, au fond d'une taverne,
» Fermé la bouche au plus fier tapageur.
» La Sœur, toujours saluée, au passage,
» N'entendait rien de ces gros jurements
» Que le soldat prodigue à tous moments ;
» Chacun, pour elle épurait son langage ;
» Moi, le premier ; j'étais comme un enfant,
» Devant ces traits d'un ensemble rustique ;

» Ce crucifix, cette coiffure antique,
» Cet habit noir, mi-peuple, mi-couvent,
» Orné, depuis, de brillantes médailles,
» Présents des rois (dont les soldats vaincus,
» Avaient aussi trouvé dans ces murailles,
» Une prison, Sœur Marthe et ses vertus....)
» Mais mon neveu supposera peut-être
» Qu'en ce portrait le modèle est flatté;
» Je le soutiens, moi, plein de vérité;
» Un Bisontin ne peut le méconnaître :
» Parlez, Monsieur! » — « Le portrait est fidèle, »
Dis-je aussitôt : « j'ai connu le modèle;
» J'ai vu la Sœur guetter un bal joyeux,
» Pour obtenir les restes de la fête;
» Du prisonnier, accusé, soucieux,
» Porter aux chefs la timide requête;
» Solliciter, dans le jeune barreau,
» Un défenseur près du conseil de guerre;
» Moi-même, alors stagiaire nouveau,
» J'ai reçu d'elle un client militaire.... »
— « Peut-être moi!.... Je devrais le savoir,
» Et l'ignorer paraît inexcusable;
» Il est bien vrai que je ne pus revoir
» Ni l'avocat, ni la Sœur vénérable;
» Mon régiment partit le lendemain....
» Et, de ce jour, j'ai fait bien du chemin :
» Mais on écrit, quelque soin qui nous presse;
» Oh! je m'en veux; oui! je fus un ingrat;
» Et c'est un tort qu'à ma folle jeunesse
» Reproche ici mon cœur de vieux soldat. »

— « Vous attachez beaucoup trop d'importance
» A cet oubli de jeune homme.... » — « Non, non !
» Mais je poursuis, avec quelque espérance
» De mériter avant peu mon pardon.

» Vous comprenez l'état d'un pauvre hère,
» A dix-huit ans loin des siens, sans amis,
» Sous les verroux d'un dur et froid cerbère,
» Et dévoré des plus cruels soucis ?
» C'était le mien : seul, inconnu, coupable,
» Malade encor, je perdais la raison,
» Lorsqu'indulgente autant que charitable,
» La digne Sœur entra dans ma prison,
» Me consola, ranima mon courage,
» M'annonça même un zélé défenseur,
» Et me promit, près de l'aréopage,
» Les bons effets de son humble faveur.
» Ce n'était point une vaine promesse :
» Elle, étrangère à la moindre faiblesse,
» (La sainte fille !) elle avait, tout le jour,
» Plaidé, pour moi, la cause de l'amour !

» Le lendemain, entouré d'une escorte,
» Non sans frayeur, j'arrive au tribunal ;
» J'entre ; et déjà la Sœur Marthe, à la porte,
» Me suit des yeux, jusques au banc fatal ;
» Mon défenseur, improvisé par elle,
» Est à la barre.... il me serre la main....
» Et.... Je ne sais.... plus je me le rappelle....
» Plus je vous vois.... C'est vous, j'en suis certain. »

— « Peut-être.... Mais un peu de patience !
» Ne brusquons pas notre reconnaissance !
» Continuez ! Vous fûtes acquitté ? »
— « Oui, je le fus, à l'unanimité. »
— « Bien !... Dûtes-vous le gain de votre cause
» Au seul talent du jeune défenseur ?
» Là, franchement !... » — « Oh ! je crois que la Sœur
» Dans le succès entra pour quelque chose :
» Mais l'avocat, selon moi, fit très-bien,
» Et *pro Deo*, car il n'accepta rien. »
— « Il eut raison : l'avocat véritable,
» Monsieur, ce fut Sœur Marthe, et non pas lui,
» Il n'était là que l'ombre d'un appui....
» Et cependant un prix bien remarquable
» Lui fut remis par la Sœur.... » — « Attendez !...
» J'y suis, Monsieur.... un de ses scapulaires !... »
— « Précisément. » — « Singuliers honoraires !... »
— « Que, pour de l'or, je n'eusse pas cédés ! »
— « C'était donc vous ! » — « A présent, je le pense. »
— « Et c'est bien vous qu'un accident heureux
» Livre, un peu tard, à ma reconnaissance !...
» Oh ! sous mon toit que n'êtes-vous tous deux !
» Mais elle, non ! Les pauvres l'ont perdue....
» Sa mort, hélas ! m'a longtemps affligé ;
» Il est trop vrai que, mon procès jugé,
» Toujours errant, je ne l'ai point revue !
» J'ai pu du moins lui prouver quelquefois
» Que l'étourdi, devenu raisonnable,
» N'oubliait pas son ange secourable :
» Pour vous, Monsieur, qu'aujourd'hui je revois,

» Vous ne pourrez rejeter ma prière;
» Jeune insensé, j'obtins votre pitié;
» J'attends de vous une grâce dernière;
» Heureux vieillard, j'aurai votre amitié. »

Qu'est-il besoin d'en dire davantage?
Ce vœu sincère était aussi mon vœu;
Pressé, choyé par l'oncle et le neveu,
Il fallut bien remettre le voyage :
De la Sœur Marthe, avec ces bonnes gens,
Je devisai pendant une quinzaine;
Puis, au départ, je leur promis, sans peine,
De revenir en parler tous les ans.

ÉLOGE DE M. GENISSET,

PAR M. PÉRENNÈS.

Messieurs,

Une voix qui prêtait un charme puissant à vos réunions, une voix éloquente que vous entendiez toujours avec un nouveau plaisir, est à jamais muette. L'Académie est veuve de son Secrétaire-Perpétuel, et au moment où je parle, il n'est personne dans cette assemblée qui ne soit douloureusement préoccupé de la perte que nous avons faite; tant la mort de M. Genisset excite dans les cœurs de regrets profonds et unanimes, tant le vide que son absence laisse au milieu de nous frappe tous les regards. Qui se montra jamais plus zélé pour l'honneur et les intérêts de cette Compagnie? qui s'identifia plus complétement avec elle, et lui dévoua plus généreusement sa vie? Quand vous fut-il donné d'avoir un plus fidèle interprète, soit qu'en votre nom il excitât la jeunesse à se rendre digne de vos regards et de vos encouragements, soit qu'il décernât des éloges à des talents distingués, dont la gloire rejaillissait sur cette Académie, soit enfin qu'il fût chargé de répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un de nos confrères, enlevé par la mort aux lettres et à l'amitié? Aujourd'hui que, descendu dans la tombe, il a droit lui-même à un pareil

hommage, je sens que pour lui payer un tribut digne de lui, j'aurais besoin de ces accents pénétrants qu'il savait puiser dans son âme, et qui excitaient une si profonde sympathie dans la nôtre. J'essaierai, toutefois, de vous rappeler brièvement les principales qualités qui nous le firent estimer et chérir. Si je demeure trop au-dessous de mon sujet, si des traits saillants de sa vie manquent au tableau que je vais tracer, vos souvenirs, plus éloquents que mes paroles, suppléeront à l'inhabileté de l'orateur, et sauront, dans les traits inachevés d'une imparfaite ébauche, reconnaître et compléter la ressemblance.

M. Genisset était né à Mont-sous-Vaudrey, en 1769. Dès son enfance, il se fit remarquer par des qualités qui presque toujours annoncent une trempe d'âme peu commune. A une énergie de volonté que les obstacles ne pouvaient rebuter, il joignait un désir ardent de connaître et une disposition à l'enthousiasme qui peut entraîner dans de graves erreurs, lorsqu'elle domine la raison, mais qui, appliquée au bien, devient souvent le principe des plus grandes vertus. Jeune encore, il fut conduit à Dole, ville amie des arts, et patrie d'un de nos poëtes les plus purs et les plus gracieux. Placé au collége qui, sous le nom de *l'Arc*, et entre les mains d'une société fameuse, avait acquis une grande célébrité, il sentit naître en lui le goût des lettres, première et noble passion de sa jeunesse, qui ne le quitta qu'avec la vie. M. Genisset y fit des auteurs anciens une étude sérieuse et persévérante, qui influa sur toute sa carrière. Nourri de la lecture des orateurs de la

Grèce et de Rome, il puisa dans leurs écrits, animés d'un éloquent patriotisme, ces illusions généreuses auxquelles se livre, trop souvent, l'inexpérience du jeune âge, et qui, pures dans leur principe, sont quelquefois dangereuses dans leurs applications. Eh! qui de nous, Messieurs, durant ces belles années de l'adolescence, qui laissent dans l'âme un regret d'autant plus vif qu'on s'en éloigne davantage, n'a pas cédé à cet enchantement des études classiques? Qui de nous, tout palpitant aux nobles accents des Cicéron et des Démosthènes, ne s'est pas senti indigné à l'idée d'un abus ou d'un acte d'oppression? Qui de nous n'a pas fait vœu alors de braver un jour tous les Sylla, de poursuivre tous les Verrès, de démasquer tous les Catilina, de flétrir tous les Antoine, de repousser l'or corrupteur des puissants et des riches, et de vouer sa vie à tout ce qui est pur et généreux? Ces idées, ou plutôt ces rêves de vertu, de philosophie, d'indépendance, sont le penchant et le privilége du premier âge; mais bientôt l'influence des habitudes sociales, les devoirs qui nous subjuguent à notre entrée dans le monde, l'âge et la maturité qu'il amène, calment insensiblement cette fougue de jeunesse, dissipent comme un vain nuage le monde fantastique que notre âme s'était créé à plaisir, et nous initient par degrés aux tristes réalités de la vie. Heureux alors, Messieurs, celui qui, conservant de ses jeunes années la droiture du cœur, la chaleur de l'âme, l'amour ardent de la justice et de l'humanité, acquiert cette sage modération, cette tolérance éclairée qui supporte patiemment les abus inséparables des passions des hommes,

qui n'appelle que les réformes possibles, qui n'adopte que les moyens louables, qui préfère le bien réel au mieux incertain, admet le temps comme élément de tout progrès durable, et se garde, par une ardeur téméraire et impatiente, de troubler le présent et de compromettre l'avenir! Que cette disposition est rare dans la jeunesse, Messieurs; qu'elle est difficile surtout dans les temps de crise! Disons-le franchement, elle était presque impossible à l'époque où M. Genisset terminait ses études. Rappelez-vous, Messieurs, les idées qui préoccupaient les esprits en 1789. D'un bout du royaume à l'autre un long cri d'espoir et d'enthousiasme saluait cette aurore de liberté qui se levait sur la patrie, et dont les magiques reflets faisaient voir l'avenir sous les plus séduisantes couleurs. Je ne sais quelle fièvre d'innovations et de réformes s'était emparée des esprits, même les plus sages. On se croyait au moment de voir se réaliser, sans efforts, toutes les améliorations que depuis trois cents ans nos pères avaient appelées dans les institutions et les lois. Ceux qui ont connu M. Genisset dans sa vieillesse, ceux qui ont vu tout ce que, dans un âge marqué d'ordinaire par l'affaiblissement des facultés, il conservait encore d'imagination, de chaleur d'âme, de facilité même à accueillir les nobles illusions, concevront sans peine l'empressement avec lequel il dut applaudir à la révolution de 89. Dominé par une vive imagination, emporté par les circonstances, subjugué peut-être par les avances que lui firent des hommes dont l'amitié semblait alors une faveur, il s'abandonna à ce torrent qui entraînait tout, et qui, un instant comprimé, finit par rompre ses digues, et roula

bientôt pêle-mêle dans ses flots les débris des lois et des institutions.... Au milieu de ce vaste mouvement qui donna le vertige à tant de têtes puissantes, dans ces temps de trouble, où, suivant l'expression d'un orateur,[1] « l'esprit de discorde confondait le devoir avec » la passion, le droit avec l'intérêt, la bonne cause avec » la mauvaise, où les astres les plus brillants souffrirent » presque tous quelque éclipse, où les hommes de bien » se virent entraînés malgré eux par le torrent des partis, » comme ces pilotes qui, se trouvant surpris par l'orage » en pleine mer, sont contraints de quitter la route qu'ils » veulent tenir, et de s'abandonner pour un temps au » gré des vents et de la tempête, » comment un jeune homme de vingt ans eût-il conservé ce sang-froid, ce jugement calme qui nous maintient dans la ligne de la modération, et nous arrête au moment où nous ne pouvons plus avancer sans être coupable ? Avouons donc sans crainte ce que M. Genisset confessait lui-même avec une noble candeur, qu'il avait trop cédé à l'effervescence du temps, et qu'en acceptant des fonctions publiques dans des jours difficiles, il s'était imprudemment placé dans une de ces positions dangereuses pour la faiblesse humaine, où il ne reste souvent, pour sauver sa vie, d'autre ressource que le choix des fautes. Mais s'il est vrai, comme le disaient deux grands orateurs en présence des cercueils de Turenne et de Condé, qu'il est dans la politique comme dans la religion des repentirs plus glorieux que l'innocence même, qui

[1] Fléchier, Oraison funèbre de Turenne.

jamais répara mieux que M. Genisset les erreurs de sa jeunesse, par une vie tout entière consacrée à la pratique du bien et à la propagation des plus saines doctrines? Vous le savez, ô vous, dignes ministres du Seigneur, qui lui fûtes liés par une étroite amitié, et qui éprouvâtes la bonté de son âme, la douceur de son commerce et l'aménité de ses mœurs. Vous le savez, jeunes gens, ses élèves, vous qu'il aimait de cœur, et à qui, dans l'enceinte même où s'élève ma faible voix, il donna de si éloquentes leçons de science et de vertu; nous le savons aussi, nous, ses collaborateurs, qui trouvâmes en lui un guide bienveillant et sûr, et auxquels il ne fit jamais sentir d'autre autorité que celle du talent et des lumières.

M. Genisset avait fait du bien durant l'anarchie de 93. Il avait rendu en secret de signalés services à quelques-uns de ses concitoyens. Au milieu des plus mauvais jours, il conserva le goût des lettres, et il chercha dans l'étude des distractions aux émotions violentes qui l'assaillaient. En 1790, il avait fait imprimer une églogue imitée de Virgile, dans laquelle se révélait, sinon le talent consommé d'un maître, au moins le goût épuré et l'élégante facilité d'un disciple des anciens. Rentré dans la vie privée sous le Directoire, et réduit à un état de fortune qui suffisait à peine aux besoins de sa famille, il demanda aux lettres une ressource et une consolation. La carrière de l'enseignement, qui lui offrait l'avantage de concilier ses devoirs et ses goûts littéraires, avait toujours eu de l'attrait pour lui. Nommé professeur à l'école centrale de Dole, il composa, autant pour être

utile à ses jeunes concitoyens que pour satisfaire le penchant qui le rappelait à l'étude de l'antiquité, son *Examen oratoire des Églogues de Virgile,* qui parut en 1802. C'est une chose remarquable, Messieurs, que ce goût pour les tableaux champêtres, qui se manifeste d'ordinaire après les époques de crises politiques. Il semble que chacun éprouve alors le besoin de reposer ses yeux, fatigués par des scènes de discorde et de guerre, sur ces riantes et fraîches images qui calment les âmes les plus irritées, et d'oublier les injustices des hommes et les misères de la société dans le sein de cette admirable nature, image de la Providence, qui nous ouvre sans cesse ses bras maternels, et dans son muet langage nous invite à toutes les joies innocentes et paisibles. Ce sentiment, comme aux siècles orageux où vécurent Théocrite et Virgile, s'éveillait dans les âmes au sortir de la révolution. C'était le temps où Bernardin de St.-Pierre écrivait ses harmonies de la nature, et Chateaubriand son Atala, où Millevoie soupirait ses élégies, où Castel composait son poëme des plantes, où Didot, Dorange, Langeac et Tissot traduisaient les Bucoliques de Virgile. Cette douce et gracieuse poésie semblait un nouveau Léthé, où tous les Français, fatigués de leurs sanglantes discordes, éprouvaient le besoin de se désaltérer. La voix de M. Genisset s'unit à celle de tant d'hommes distingués, qui essayaient de nous ramener à l'union par l'amour des lettres et de la nature. « Quelle » époque plus heureuse, écrivait-il en 1802, pouvais-je » choisir pour publier ces faibles essais, que celle où les » passions qui étaient sorties de leur place naturelle par

» la tourmente des événements, sont rentrées dans leurs » limites, et où les cœurs s'ouvrent aux sentiments » tendres et généreux ? » — « Je croirais avoir acquitté » ma dette, ajoutait-il encore, si je suis parvenu à » inspirer le goût des choses simples et vraies, surtout » si, en parcourant ces bergeries, mon jeune lecteur, » instruit à l'école de la nature, conserve longtemps » ce calme intérieur, cette douce paix de l'âme, qui » prépare et mûrit les talents, qui double l'existence du » sage, en bannissant de son âme les passions tumul- » tueuses, et en le faisant jouir avec réflexion de la vie. » De telles paroles, Messieurs, prononcées à une telle époque, ne renfermaient-elles pas une leçon profonde? Cet ouvrage ne suffisait pas, sans doute, pour placer M. Genisset au rang des grands écrivains que j'ai nommés. Peut-être n'y a-t-il pas assez évité le défaut des commentateurs, qui, exagérant la louange et lui ôtant par là même toute autorité, ne voient partout que des beautés, enveloppent indistinctement dans leur admiration la plus simple particule et l'expression la plus heureusement créée, et prêtent à l'auteur dont ils se font à outrance les panégyristes, les intentions et les pensées les plus étrangères à son génie. Mais, en admettant la justesse de cette critique, on est forcé de reconnaître aussi que cet essai, qui fut remarqué de Palissot, et que M. Tissot a cité dans un de ses ouvrages, prouvait une connaissance approfondie du poëte latin, et qu'il révélait dans son auteur une rare délicatesse de goût, un sentiment exquis des beautés poétiques, et un talent de style développé et mûri par de fortes études. Cet ouvrage fut

connu hors de la province, et dans la Franche-Comté il valut à son auteur l'estime et les suffrages des amis des lettres. A l'époque de l'organisation du Lycée de Besançon, M. Genisset fut chargé de professer les humanités dans cet établissement. Lorsqu'en 1806, l'Académie de cette ville se forma des débris de l'ancienne société, auxquels furent adjoints les hommes qui honoraient le plus cette province par leurs talents et leurs lumières, il fut un des premiers appelé à y prendre place, à côté des Dom Grappin, des Girod de Chantrans, des Dusillet et des Ordinaire, et il signala son entrée dans cette Compagnie par un discours remarquable *sur l'accord des sciences et des lettres, et sur les motifs qui concourent à unir ceux qui les cultivent.* Trois ans après (en 1809), il fut chargé par ses confrères de payer un tribut de regrets et d'éloges à la mémoire de M. Seguin, patriarche du barreau et de l'enseignement, qui, né au commencement du 18e. siècle, avait prolongé sa vénérable vieillesse jusqu'aux premiers jours de la révolution française, et qui, après avoir assisté, en 1752, à la naissance de l'ancienne Académie, dont il avait été un des premiers membres, en avait conservé, comme un autre Nestor, toutes les traditions. Nul ne pouvait s'acquitter plus dignement de cette honorable mission. Vous le dirai-je, Messieurs? lorsque, ces jours derniers, avide de relire ce discours qui fut universellement applaudi, je parcourais ces pages éloquentes où l'auteur nous retrace l'ascendant que M. Seguin exerçait sur ses élèves, par son caractère autant que par son talent, d'un côté, les disciples réunis autour de leur maître, lui formant un

cortège jusqu'à son domicile, tenant à honneur de l'approcher de plus près, achevant de lui exposer leurs difficultés et leurs doutes, et mettant ainsi à profit des moments qu'ils sentaient à regret leur échapper; de l'autre, le savant professeur se prêtant, avec sa modestie ordinaire, à des hommages que lui décernaient l'amour et la reconnaissance, marchant entouré de ses élèves comme un père de sa famille, répondant avec bienveillance à toutes leurs questions, et faisant briller sans cesse à leurs yeux quelque nouveau trait de lumière; par une illusion que vous comprendrez facilement, Messieurs, l'orateur s'est confondu dans ma pensée avec son héros, et j'ai involontairement appliqué à M. Genisset les traits par lesquels il peignait M. Seguin. En effet, Messieurs, dans une autre branche de l'enseignement public, M. Genisset déploya le même talent et le même zèle; il exerça sur la jeunesse la même influence. Il avait reçu de la nature toutes les qualités qui font le professeur. A cette fermeté de caractère qui impose aux jeunes gens, il joignait un organe grave et sonore, l'habitude du travail, le goût du beau, et cette chaleur d'âme, cette verve d'imagination, qui sont nécessaires pour remuer la jeunesse, et fixer, par l'émotion et l'intérêt, l'inconstante mobilité de ses pensées. Des succès réels couronnèrent son enseignement dans la chaire de rhétorique du lycée impérial, qu'il fut appelé à remplir en 1809. Ses élèves se rappellent encore avec plaisir les intéressantes leçons dans lesquelles il leur développait les beautés des anciens auteurs, et tirait de leurs ouvrages des préceptes de goût et de sagesse. Plusieurs lui durent l'amour des

lettres et de la poésie, et sentirent, sous le choc de sa parole, jaillir la première étincelle d'un talent qui leur a valu plus tard d'honorables et légitimes suffrages. Quelques-uns, Messieurs, ont été distingués par vous, et ont mérité l'honneur de venir s'asseoir dans vos rangs, à côté de celui dont les leçons avaient initié leur jeunesse aux mystères des Muses. Noble succès, Messieurs, glorieuse et touchante distinction pour le maître et pour le disciple!

M. Genisset occupa neuf ans la chaire de rhétorique du collége royal; il la céda en 1818 à un professeur qui remplit aujourd'hui de hautes fonctions dans l'université, [1] et il prit possession de la chaire de littérature latine à la faculté des lettres. Douze ans d'un enseignement fécondé par une étude sérieuse des auteurs anciens, semblaient l'avoir suffisamment préparé à remplir ses nouvelles fonctions. Cependant, dominé par une modeste défiance de lui-même, qui se trouve rarement unie à la médiocrité, il se livra à un travail assidu pour composer ces leçons judicieuses et pleines de goût, qui mériteraient d'être connues de tous ceux qui aiment la saine critique et la bonne littérature. Le décanat de la faculté des lettres étant venu à vaquer en 1834, M. Genisset fut promu à cette place, qui lui appartenait de droit, et qu'il devait honorer. Je ne dirai point qu'il s'y montra plus dévoué à ses devoirs que son prédécesseur. Qui aurait pu surpasser le zèle de ce vénérable abbé Astier, qui, après vingt années du plus utile et du plus fécond enseigne-

[1] M. Dubois, inspecteur général des études.

ment, a emporté dans la retraite l'estime de ses collègues et l'affection reconnaissante de toute une génération que ses leçons ont formée? mais il marcha du moins sur ses traces, et il se fit un devoir de demeurer fidèle à ses traditions. Les chaleureuses allocutions que, chaque année, à l'ouverture des cours, il adressait aux auditeurs qui se pressaient autour de sa chaire, étaient accueillies par la plus respectueuse sympathie. M. Genisset exerçait sur la jeunesse, non-seulement l'ascendant de l'âge et du talent, mais encore celui que donne un dévouement réel à ses intérêts. Il avait pour ses élèves une tendresse de père. Il jouissait de leurs succès; il les aidait de ses conseils, et plus d'une fois il déploya le zèle le plus actif pour leur obtenir dans le monde le poste qu'ils ambitionnaient. Sa sollicitude les suivait jusque dans les pays lointains, et lorsque, après une longue absence, il les voyait, comme l'enfant prodigue, revenir au pays natal, riches d'expérience, mais souvent dépouillés de toutes leurs illusions et froissés par les revers, son cœur tressaillait d'aise à leur vue; il savait trouver, pour les encourager, des paroles consolantes; il leur ouvrait sa maison, il pourvoyait à leurs besoins, et sa généreuse amitié mettait tout en œuvre pour leur faire oublier l'injustice des hommes et les rigueurs de la fortune.

Les travaux de l'enseignement n'avaient pas empêché M. Genisset de vous payer le tribut de ses laborieuses veilles. Plusieurs discours qu'il prononça dans vos réunions particulières et dans vos séances publiques, le placèrent parmi les membres les plus actifs et les plus utiles de cette Compagnie. Les dernières pages du rap-

port qu'il lut en 1827, sur le concours d'éloquence, et dans lesquelles il signalait avec chaleur les sources nouvelles où pouvait se retremper la poésie du 19e. siècle, parurent brillantes à la fois d'imagination, de sentiment et d'harmonie. Le zèle de M. Genisset, son caractère et son talent, le rendaient digne de vous présider, et l'Académie, en lui conférant cet honneur, sembla moins lui accorder une grâce, que lui rendre justice. Elle saisit avec empressement l'occasion de lui donner, la même année, un témoignage plus flatteur encore de son estime, et elle lui décerna, au moment même où expiraient ses fonctions annuelles, celles de Secrétaire-Perpétuel. En recevant ce titre, qu'avaient illustré les Droz et les Grappin, M. Genisset crut ne pouvoir mieux répondre à une si honorable confiance, qu'en se dévouant sans réserve aux intérêts de cette Société. Le vénérable confrère auquel il succédait, l'auteur de l'histoire de Salins, convaincu que servir la science à laquelle il était dévoué, c'était servir l'Académie, n'avait vu dans ses fonctions qu'une obligation plus étroite de se livrer aux études qui l'avaient occupé jusqu'alors ; et de tous les priviléges de sa place, aucun ne lui avait paru aussi précieux que celui de donner à ses confrères l'exemple des utiles recherches et des patients travaux. Le but que M. Genisset se proposa avant tout, et qui devint l'objet constant de ses pensées, ce fut de ranimer la vie de cette Compagnie, de resserrer les liens qui existaient entre ses membres, et de donner à ses travaux une activité nouvelle. Du moment où il en eut pris la direction, vos réunions devinrent plus fréquentes, votre correspondance

s'étendit, vos séances particulières furent plus animées, et l'Académie de Besançon parut retrouver, sous son influence, une partie de son antique éclat. Qui ne se rappelle les rapports si exacts et si judicieux dans lesquels il exposait chaque année les travaux académiques, et les appréciait avec autant de sagacité que d'éloquence? Les paroles par lesquelles il déplora la mort de l'illustre Cuvier, celles qu'il prononça à l'occasion du legs généreux de madame Suard, produisirent une impression profonde. M. Genisset avait applaudi de toute son âme à cette dotation patriotique. Il y voyait avec joie un moyen de plus d'accomplir la mission qui appartient à l'Académie, celle d'exciter l'émulation et de venir au secours des jeunes talents qui défaillent dans l'isolement et l'indigence. Les lettres pleines d'âme qu'il écrivait au jeune savant à qui vos suffrages avaient appliqué le bienfait de madame Suard, [1] celles que dans sa sollicitude il adressait à l'illustre écrivain que l'Académie avait chargé avec confiance de la tutelle de son enfant adoptif; [2] tant de démarches, de soins, de bienveillants offices, attestent assez le zèle ardent qui le consumait, et auquel nous ne pouvons songer aujourd'hui sans une admiration mêlée de regrets. Lorsque, sur la proposition de M. Jouffroy, l'Académie eut résolu la publication des documents inédits les plus précieux pour l'histoire de la province, M. Genisset s'associa à cette patriotique entreprise avec toute l'ardeur dont il était capable. Ces idées de bien public dont

[1] M. Gustave Fallot, enlevé depuis par une mort prématurée.

[2] M. Droz de l'Académie française.

il était préoccupé, ce dévouement sans bornes dont il donnait un si rare exemple, exercèrent sur son âme une heureuse influence. C'est dans cette dernière partie de sa vie que les nobles qualités dont la nature l'avait doué, brillèrent sans mélange. Lui, dont la jeunesse avait été si agitée, qui dans son âge mûr avait eu encore quelques luttes à soutenir, il trouvait enfin dans sa vieillesse, au milieu de vous, le calme de l'esprit et du cœur. A mesure qu'il avançait dans sa carrière, son âme semblait s'élever dans une région sereine, inaccessible aux passions orageuses. Ainsi, le voyageur qui le matin a vu le ciel chargé de sombres nuages et a entendu gronder la foudre sur sa tête, après avoir supporté encore au milieu du jour les traits d'un soleil ardent, goûte enfin sur le soir, aux paisibles reflets du couchant, une délicieuse fraîcheur qui ranime ses membres fatigués.

Cependant, Messieurs, sa santé, affaiblie par tant d'application, déclinait sensiblement. Mais c'est en vain que ses amis alarmés lui conseillaient un repos indispensable. Aveuglé par son infatigable ardeur, loin de ralentir son activité, il étendait, comme à plaisir, le cercle de ses laborieuses fonctions. Telle était la force de son illusion, qu'il prétendait puiser une énergie nouvelle dans un travail qui épuisait visiblement ses forces. Hélas! ce qu'il prenait pour de la vigueur, c'était l'exaltation d'une âme qui s'entretenait de généreuses pensées, et la satisfaction que lui donnait l'accomplissement du devoir.

Lorsque le progrès d'un mal dont il portait depuis longtemps le germe, vint le forcer au repos, il se plaignit non de ses souffrances, mais de l'interruption de

ses travaux. Les réunions de l'Académie, ses projets, son avenir, l'occupaient sans cesse. Au milieu des affreux ravages que la maladie exerçait sur son organisation affaiblie, dans cette longue lutte contre la mort, signalée par de cruelles alternatives qui abattaient et relevaient tour à tour l'espérance de sa famille et de ses amis, il conservait une humeur égale et une étonnante liberté d'esprit. Les marques d'intérêt qu'il recevait chaque jour, les tendres soins dont il était entouré, le touchaient profondément. Il nommait ses collègues, il parlait de ses élèves; il aurait voulu les revoir encore une fois, et leur adresser de son lit de mort ses dernières leçons et ses adieux paternels. Dès le commencement de sa maladie, la religion était venue à son aide; elle l'endormit dans une céleste espérance, le 21 juillet dernier, à l'âge de 68 ans.

Je ne vous peindrai pas, Messieurs, les regrets que sa mort a excités dans les cœurs. Vous avez vu le concours immense de citoyens qui se pressait à ses funérailles. Vous avez entendu le digne chef de l'Académie saluer, par le plus touchant adieu, celui que depuis trente ans il avait vu marcher à ses côtés dans la pénible carrière de l'enseignement; éloquent témoignage, qui avait pour écho une ville tout entière, mais qui n'a pu calmer notre douleur. Il est donc vrai que vous avez perdu pour toujours celui qui était l'âme et le lien de vos réunions, et qui tant de fois dans cette enceinte fit palpiter vos cœurs sous l'impression de ces accents où se peignait une âme généreuse et passionnée pour tout ce qu'il y a de grand et de bon sur la terre. Une pensée, du moins, adoucit

nos regrets; c'est que la vie de M. Genisset a été jusqu'au dernier moment utile et occupée. Il n'a point connu les infirmités de la vieillesse, et il ne s'est pas vu condamné par les glaces de l'âge, et l'affaiblissement des sens, à un pesant et stérile repos. Il a fait le bien jusqu'au dernier moment, et il est tombé sur le champ de bataille, comme le soldat que frappe le fer ennemi au fort de la mêlée. — Si, généreusement indifférent à sa gloire littéraire, il ne laisse aucun de ces ouvrages qui assurent dans la mémoire des hommes une brillante immortalité, l'Académie qu'il a vivifiée, tant d'idées utiles, de réglements sages, de réformes salutaires que nous lui devons, seront pour son nom une recommandation assez belle. Son souvenir ne peut périr parmi ses confrères, et son buste, que, par un pressentiment funèbre, nous faisions exécuter il y a un an, placé dans le lieu de nos réunions habituelles, nous rappellera sans cesse ce que peut le dévouement éclairé d'un homme de bien, qui aime son pays, et qui consacre toutes ses facultés à lui être utile.

OBSERVATIONS SUR KANT,

PAR M. CLERC, ANCIEN MAGISTRAT.

Messieurs,

Dans un premier article sur Emmanuel Kant, comme auteur du livre intitulé *Critique de la raison pure*, nous vous en avons exposé la partie extérieure, qui est le style; nous en avons signalé l'insigne obscurité. Il reste à nous expliquer sur sa partie intérieure, qui est celle des choses, autant que notre intelligence a pu les saisir.

Préliminairement il faut, Messieurs, que nous vous rappelions le caractère de la philosophie allemande, en le rapprochant de celui qui constitue la philosophie française.

Il n'est que trop ordinaire aux sociétés civilisées de se considérer chacune comme un peuple à part, et de regarder les autres, les voisins surtout, comme des barbares. Cela est d'un orgueil ridicule et qu'il faut bannir. Mais l'appréciation de soi-même et d'autrui n'est pas interdite, et, comme un congrès positif est impossible en pareille matière, on ne peut que s'y référer soit à la raison commune de l'humanité, soit au jugement exquis et cultivé des personnes appelées à composer le

tribunal scientifique et littéraire. C'est à ce titre, Messieurs, que vous êtes pris pour juges du parallèle et des réflexions que nous venons de vous annoncer.

Deux nations rivalisent pour les productions de l'esprit; si l'une d'elles possède une langue qui est parlée dans toutes les cours de l'Europe, et qui forme une condition de l'éducation dans la bonne société, ce sera déjà une grande présomption en faveur du pays doué d'un tel privilége. On ne dépense pas du temps, de l'argent et du travail pour la gloire d'alimenter de frivoles conversations. C'est aux livres qu'on en veut, notamment aux livres sérieux, parmi lesquels sont en première ligne ceux de philosophie. Or, la prérogative qu'on vient de décrire appartient aux Français, et l'Allemagne, pas plus que tout autre pays, ne songe à la leur contester.

Recourons ensuite aux monuments existants. Nous citerons à ce sujet M. Charles de Villers, dont la Germanie obtient presque tous les hommages. « Ceux (dit-il dans » son commentaire sur la philosophie de Kant), ceux » qui croiraient l'esprit français incompatible avec les » arduosités de la plus subtile dialectique, auraient » contre eux l'histoire de la philosophie pendant les » cinq derniers siècles qui ont suivi le dixième. »

Tel on était en France jusqu'au seizième siècle. Nous approchons du temps de Descartes. « Ce nom, dit M. de » Villers, sera toujours cher aux amis de la sagesse et » de la véritable science. C'est surtout parmi les soli- » taires de Port-Royal qu'il faut chercher les beaux » jours de la philosophie; ils se sont éteints avec eux. »

Rien de mieux mérité que cet éloge, donné par l'au-

teur à la compagnie qu'illustrèrent les Pascal, les Arnaud, les Nicole, et de laquelle sortirent des élèves fameux dans plus d'un genre, témoin *Jean Racine*. Mais, sans aller aussi loin, pourquoi Descartes, qui avait expulsé Aristote du trône occupé par lui depuis deux mille ans, ne survécut-il à lui-même qu'environ soixante années, et s'éteignit-il avec les solitaires ses disciples?

C'est que, comme le disait en chaire Bourdaloue, d'accord en cela avec le jansénisme, un levain d'incrédulité fermentait dans le cœur des Français. Cette nouveauté prenant tout son développement, il fallait bien que la marche de la science fût changée. Les uns soutenaient que, en divorçant avec la religion, la philosophie perdait son appui le plus solide; d'autres, plus nombreux, s'écriaient qu'elle ne faisait que secouer un joug. C'est sous l'impression de cette dernière idée, plus appropriée aux passions, qu'écrivirent les auteurs principaux de règne de Louis XV, notamment J.-J. Rousseau et Voltaire, celui-ci menant à sa suite les Encyclopédistes. Que devinrent, en cet état, Descartes, qui nomme Dieu si souvent dans sa doctrine, et Port-Royal, à qui il échappe de loin en loin quelques traits puisés dans la révélation? Le philosophisme a dû les frapper, avant même d'avoir vérifié les fautes psycologiques qu'ils avaient pu commettre. Cet examen est venu plus tard.

La révolution de 1789 interrompit ou à peu près les études philosophiques jusqu'au commencement du siècle actuel. Leur réveil est dû à la renommée de l'école écossaise, introduite en France par les excellentes traductions de M. Théodore Jouffroy, et par l'enseignement

que M. Royer-Colard fit de Reid [1]. Depuis, la doctrine des Ecossais a cessé d'être professée; elle ne sera désormais qu'un aliment de plus pour l'éclectisme. Nous n'avons point de philosophie, même adoptive, loin d'en posséder une patrimoniale. M. Jouffroy lui-même ne sait pas trop si jamais nous en aurons une.

Ceci vous semblera, Messieurs, une dégradation apportée aux couleurs dont nous avons cherché plus haut à décorer les compositions françaises. Mais le rationalisme, que nous signalons ici, a su au moins s'arrêter au point passé lequel la métaphysique n'est plus que du vent et de la fumée. Très-capables d'une dialectique approfondie, les écrivains français n'ont point prostitué leurs talents à des subtilités qui ne sont que du charlatanisme, où l'esprit ne trouve rien à recueillir. On a justement applaudi et l'on applaudira toujours à cette phrase de Voltaire.—« Quand j'entends deux idéologues discuter ensemble un objet de leur art, je crois voir, comme dans le poëme de Milton, les diables patauger dans le chaos avec des arguments métaphysiques. » L'abbé de Condillac envoya, en 1756, un exemplaire de ses œuvres au philosophe de Ferney; celui-ci l'en remercie, l'invite à venir le voir et lui expliquer ce qu'il ne comprend pas dans sa métaphysique. Mais le règne de Condillac n'a été qu'éphémère; sa vie a passé, et après lui ses idées creuses.

[1] Enseignement qui fut bientôt suivi du sien propre; mais celui-ci n'a paru que par fragments insuffisants pour former un corps de doctrine.

Nous ne pouvons pas dire quelle philosophie succèdera à l'incertitude et à la fluctuation qui fatiguent encore les esprits. Mais quiconque voudrait nous inoculer la doctrine de Kant, ou toute autre de l'espèce, est prié de peser les réflexions suivantes. C'est au flambeau de l'autorité que nous vous les présentons.

Madame de Staël, qui, par ses ancêtres, a pour patrie l'Allemagne, et qui en comprend bien tous les systèmes, s'exprime ainsi [1].

« Les Allemands ne considèrent point, comme on le » fait d'ordinaire, l'imitation de la nature comme le » principal objet de l'art. C'est *la beauté idéale* qui leur » paraît le principe de tous les chefs-d'œuvre, et leur » théorie poétique est à cet égard *tout à fait d'accord* » *avec leur philosophie.* »

Ce langage est fort clair. Tant en philosophie que dans les beaux-arts, les Allemands préfèrent outrer la nature à la suivre ; cela est aussi beaucoup plus facile. Les exagérations qui vont jusqu'à l'idéal, on les tolère en poésie et dans les arts d'imagination. Cicéron a fait aussi un opuscule sur le beau idéal dans l'éloquence [2], et il faut convenir que, dans cet art, la vérité n'ose guère se produire toute nue. Mais, en philosophie, la froide raison exerce seule son empire, et quiconque ne

[1] De l'Allemagne, 3e. partie, chapitre 9.

[2] C'est son petit Traité intitulé *Orator*. On y voit le grand écrivain, après s'être élevé à la hauteur de l'idéalisme, tomber ensuite dans tout le didactisme du rhéteur. Voyez les chapitres sur le nombre oratoire.

s'y trouve bien que dans l'idéal, tombe inévitablement dans le faux.

C'est l'Allemagne elle-même qui nous en fournira la preuve. Kant professe que la connaissance humaine tient à l'objet et au sujet, ce qui est fort vrai ; mais il a si inégalement réparti leurs fonctions, si parcimonieusement traité l'objet pour enrichir le sujet à l'excès, que, suivant Jacobi, son collègue, il suffirait de souffler sur l'objet pour le faire disparaître. Fichte n'a pas manqué à cet appel. Partant des principes mêmes de Kant, il a, si on l'ose dire, escamoté l'objet, pour ne plus laisser apercevoir que le sujet dans la connaissance. La dualité sacramentelle était ainsi détruite. Ce premier pas fait, il n'en coûtait rien pour retourner la phrase, et pour soutenir que l'objet était tout, le sujet rien. C'est ce qu'a fait Schelling, toujours en présence de Kant et de sa doctrine. Nous ne disons rien des autres systèmes métaphysiques, qui abondent en Allemagne.

Voilà ce que c'est que voyager dans l'idéal! La nature a ses bornes; en s'y renfermant on est toujours dans le vrai, et l'on ne vise pas à l'excéder; mais, quand une fois elles sont franchies, chacun construit son roman intellectuel, et l'imagination, cette folle du logis, bâtit dans les nuages, hors de la raison. Ce n'est pas la raison, le jugement, qui a dicté aux philosophes germaniques leurs hypothèses; c'est leur faculté imaginative, versicolore et mère des illusions.

Suivant M. Ancillon, on ne peut louer assez une nation dont l'élite cultive la vie intérieure; elle a *de l'âme*, cette nation, *beaucoup d'âme;* tandis qu'une autre qui

est livrée à la vie extérieure, n'est qu'une nation *active et brillante*. C'est aux Français, Messieurs, que le ministre prussien adresse ce demi compliment, sans les nommer. Vous avez déjà apprécié sa justesse, ainsi que cette exubérance *d'âme*, qui consiste ailleurs à donner des subtilités qui se contredisent.

Après avoir parlé de la philosophie allemande en général, passons à celle de Kant en particulier, et spécialement à sa *Critique de la raison pure*.

Cette rubrique semble couvrir un ouvrage ascétique, mystique même, ou peu s'en faut. La raison humaine est si pauvre, si asservie à l'imagination, si précaire dans ses décisions, qu'elle ne peut se passer du secours d'en-haut! C'est ce que le philosophe de Kœnigsberg aura voulu dire. Détrompez-vous, Messieurs; la révélation, il ne se soucie d'aucune : si la raison spéculative offre des difficultés, il vous y laissera, ou bien il vous renverra à la raison *pratique*, ce qui veut dire à la morale, terrain qui, comme science, est parsemé d'autant d'épines et de ronces que la métaphysique.

Il est vrai que la morale de Kant est assez expéditive. On lui expose le cas où un homme poursuivi par des sicaires s'est réfugié chez un ami qui lui a donné asile. Le lendemain les assassins se présentent chez cet ami, et veulent savoir si l'individu qu'ils cherchent, n'y est pas: qu'est-ce que l'ami répondra? Selon notre professeur, il doit répondre que l'individu y est [1]. A la vérité, c'est livrer un innocent à la mort, et violer le droit d'asile;

[1] V. l'ouvrage ci-dessus de Mme. Staël, 3e. part , chap. 14.

mais cet inconvénient est moins détestable qu'une dénégation mensongère.

Faire ainsi de la morale est chose aisée; il ne l'est pas moins de se jeter dans l'extrême opposé, qui serait le relâchement et la licence.

Que signifient donc, après tout, ces mots, *Critique de la raison pure?*

Messieurs, Kant s'est fait le père d'une doctrine appelée le *Criticisme*, à cause du titre qu'il a mis à une grande partie de ses œuvres: *Critique* du jugement, *Critique* de la raison pratique, *Critique* de la raison pure. Le mot *critique* ne présente ici que l'idée *d'examen*, déguisée sous un air de censure et de blâme. Kant ne ravale pas la raison; il est même embarrassé pour la définir, tant elle lui paraît sublime; elle fera naître de fausses apparences, mais elle les redressera elle-même: semblable à la lance d'Achille, elle guérira les blessures qu'elle a faites. C'est du moins ce qui vous est promis.

Ce n'est pas seulement la raison qu'on examine, mais la raison *pure*. Tout sera pur dans les investigations de l'homme rationnel. Il n'y aura pas jusqu'aux sens qui ne lui amènent des intuitions *pures* et qui n'auront rien de sensible. L'entendement (qui n'est pas la raison) sera également pur. Rien de cela ne sera empiriqué ou mélangé d'expérience; tout sera pur, et *à priori*, bien que sans l'expérience on ne puisse rien savoir.

Il y a tellement *d'à priori* dans tout le livre, qu'on tremble d'oublier la distinction d'entre *l'à priori* et *l'à posteriori;* distinction d'après laquelle contempler une chose *à priori*, c'est l'envisager comme cause, ou du

moins comme existante par elle-même ; au lieu que, considérer la chose *à posteriori*, c'est la saisir en qualité de dérivation ou de dépendance d'une autre. Kant expliquera donc l'entendement et la raison par la raison et par l'entendement eux-mêmes ; tandis que tous les hommes de la science expliquent ces facultés par leurs opérations. Les conceptions du professeur seront encore *transcendentales*, expression que nous ne devons pas vous développer maintenant, mais qui, vous le devinez bien, signifie un raffinement *d'à priori*.

C'est ainsi que nous concevons la raison *pure* et l'intitulé du livre de Kant.

La raison pure a, dès l'abord, un grand, un vaste problème à résoudre : c'est de savoir *comment les jugements synthétiques* à priori *sont possibles*. Kant attache un grand mérite à ce problème ; car la synthèse est son idole, et il en voit partout : vous nous pardonnerez, Messieurs, de l'y suivre. Il importe que vous voyiez dès ce moment les perturbations dans lesquelles cet homme singulier se complaît envers la connaissance humaine, et comment il se joue des premières notions.

La synthèse, vous le savez, a pour pendant l'analyse : ces deux procédés appartiennent à la méthode. L'analyse consiste à décomposer un objet dans ses diverses parties, en les prenant une à une, pour le recomposer ensuite : la synthèse exécute le procédé inverse, qui est de prendre d'abord l'objet en masse, sauf à le diviser, s'il y a lieu, dans ses éléments. Par ces deux opérations on apprend soi-même au moyen de l'analyse, puis on instruit les autres au moyen de la synthèse.

Ce sont là des vérités triviales; mais précisément parce qu'elles subsistent de tous les temps, Kant en fera justice. La synthèse et l'analyse passeront de la méthode dans le fond de la science. La synthèse a été jusqu'à présent le symbole de l'union, elle le deviendra de la séparation : ce sera la même chose en sens contraire de l'analyse. Exemple de l'analyse : *tous les corps sont étendus et figurés;* voilà deux éléments d'un seul concept, c'est un concept unique : la proposition sera pourtant analytique. Exemple de la synthèse : *tous les corps sont pesants :* ce mot *pesant* est une qualité *ajoutée,* comme Kant le dit lui-même, et qui n'a rien d'essentiel; cependant il formera une synthèse, et la proposition sera synthétique. Ainsi le professeur ne laisse pas pierre sur pierre dans l'édifice que la nature a élevé de nos premières idées.

Reprenons la question : comment les jugements synthétiques *à priori* sont-ils possibles? Un simple élève demanderait en premier ordre *si* de pareils jugements sont possibles; car, s'ils ne le sont pas, il n'y a point lieu de déterminer le *comment* de leur existence. Soyons donc cet élève, et, sans manquer au docteur allemand, démontrons que les jugements synthétiques *à priori* sont *impossibles.*

Rappelons l'exemple qu'il nous fournit : *tous les corps sont pesants.* C'est un jugement d'expérience, et qui par conséquent ne saurait être *à priori :* cela n'a pas besoin de preuves.

Mais au moins, dit-on, les jugements mathématiques sont synthétiques et *à priori !* Oui, répondons-nous, ils sont *à priori;* non, ils ne sont pas synthétiques. Les vé-

rités mathématiques sont des vérités nécessaires et de définition. Dieu peut faire que les corps cessent de graviter, sans cesser d'être corps; mais il ne ferait pas que, dans un triangle subsistant, les trois angles perdissent leur égalité à deux angles droits.

C'est la même chose en métaphysique, où Kant prétend aussi découvrir des jugements synthétiques : une de ses preuves est la causalité; *tout ce qui arrive a une cause.* Mais la méprise du philosophe est évidente. Si l'on dit, tout ce qui *est* a une cause, on émet une proposition non-seulement synthétique, mais fausse; car Dieu *est,* et Dieu n'a pas de cause. Mais si l'on dit que tout ce qui arrive a une cause, dans le mot *arrive* est manifestement inclus le concept de cause. Les propositions métaphysiques expriment l'essence des êtres; elles n'ont rien de contingent ni d'expérimental; elles sont de la même nécessité que les propositions mathématiques; il n'y existe donc rien de synthétique. Ce sont des analyses, et *à priori,* dans les acceptions imaginées par Kant.

La conclusion qui sort de ces prémisses est qu'on ne peut jamais cumuler *l'à priori* avec la synthèse, et qu'il n'y a pas de jugements synthétiques *à priori.* Ces deux idées s'entre-détruisent. Le principe de Kant, la solution de son immense problème, ne peut donc se soutenir.

Au reste, Messieurs, si nous remuons cette poussière de l'école, c'est moins pour la gloire d'en combattre pied à pied le maître, que pour vous montrer quelles savantes fadaises, quelles puérilités ardues, *difficiles nugas,* étale sa philosophie. L'humanité est bien mieux

lotie, l'intelligence mieux approvisionnée, quand on a gravement agité devant elles s'il y a des jugements synthétiques *à priori!* un homme raisonnable s'occupe-t-il d'arguties semblables, quelque engoué qu'il soit de métaphysique?

Un de nos regrets est de ne pouvoir vous exposer avec plus de détails l'esprit d'innovation qui anime les idées de ce philosophe, et qu'accompagne, ainsi que de coutume, le néologisme que nous avons déjà relevé dans son style. Vous verriez Kant occupé, d'une part, à démentir avec mépris tout ce qui a été reconnu et consacré avant lui; d'autre part, à transformer des pygmées en géants, et à donner une monstrueuse importance à ce qui n'est en soi d'aucune valeur. Heureux si, dans ses efforts, il n'aboutissait qu'à de l'originalité, et non à des erreurs palpables!

Nous trouvons de ceci un nouvel exemple dans la base et le pivot sur lesquels roule toute sa philosophie.

Il vous a été exposé que la connaissance humaine se partage entre le sujet et l'objet. Mais dans ce dualisme quel est le rôle de chacun d'eux? C'est un rôle d'égalité. La nature n'est marâtre envers aucune de ses productions.

Toutefois, cette maxime peut paraître vague; voici quelque chose de plus précis. C'est de vous dire, Messieurs, par quel moyen Kant parvient à amaigrir l'objet, et à boursoufler d'autant le sujet dans la puissance cognitive de l'homme.

Tout objet se compose d'une matière et d'une forme. L'une et l'autre ont passé pour lui appartenir, jusqu'à ce

qu'Emmanuel Kant vînt ôter à l'objet sa forme, pour ne lui laisser que sa matière. La forme, si on l'en croit, appartient à notre esprit et en fait partie. Je tiens ce papier; sa matière, quelle qu'elle soit, lui est propre; sa forme est d'être étendue et carrée. Cette forme, pourtant, n'est point à lui, de par Emmanuel Kant; elle est une forme de mon esprit. Ensuite, je vois et je touche un globe qui représente celui de la terre; sa matière est de bois ou de carton, sa forme est la rondeur. Cette forme est encore celle de mon esprit, tandis que le bois ou la matière est le partage du globe. Ainsi, mon esprit est rond ou carré, suivant qu'il perçoit ce globe ou ce papier. On évite cette absurdité, si l'on dit que la forme comme la matière demeure à l'objet, sauf à être perçues l'une et l'autre par le sujet, dans le mode naturel de communication entre l'âme et le monde extérieur; mais on ne peut pas l'éviter, si l'on soustrait de l'objet sa forme, pour l'attribuer à l'esprit ou au sujet.

C'en est assez pour que vous connaissiez le procédé métaphysique par lequel Kant a révolté tant d'habiles gens, même dans sa patrie. On ne pouvait mutiler plus évidemment la connaissance elle-même, qu'en faisant de son objet un squelette insignifiant, et en lui ôtant sa forme pour en gratifier le sujet, qui la repousse comme un bien illégitime.

Notre position, Messieurs, vient d'être pénible. Nous exploitions un terrain aride, et que nous devions parcourir rapidement pour ne pas vous ennuyer : mais comment nous abstenir de dessiner avec des traits assez marqués, le philosophe le plus aventureux comme le plus subtil?

Pour accomplir cette double tâche, il nous eût fallu joindre *utile dulci* d'Horace, le plaisant au sévère de Boileau; combiner des groupes d'images intéressantes avec nos indispensables abstractions, en les faisant se succéder mutuellement et sans fatigue pour vos esprits. Tout cela était possible, mais non pas à nous.

Ce que peut-être nous avons obtenu, est de vous montrer un écrivain toujours hors de mesure, moraliste austère au point d'oublier que, entre deux devoirs, il faut obéir au plus impérieux; ce même écrivain se vengeant ensuite de ses rigueurs morales sur la métaphysique, qu'il regarde comme le champ des fantaisies, et où l'on peut, sans mentir, hasarder toutes les hypothèses.

Bornons là notre critique actuelle. Nous voulions aujourd'hui vous entretenir du *transcendentalisme* et du *scepticisme* de Kant; deux sujets, l'un fort étrange et presque plaisant, l'autre fort grave : nous les ajournons à un autre discours, si vous daignez l'entendre.

Mais nous ne pouvons finir sans nous justifier du reproche de témérité qui peut nous être adressé. Vous attaquez le dieu de l'Allemagne, nous dira-t-on; vous le poursuivez jusque dans son sanctuaire, dans sa *Critique de la raison pure,* qui est son chef-d'œuvre.

Voici nos réponses. Le panégyriste de Kant, M. de Villers, déclare qu'entre la philosophie allemande et la française il existe un *abîme.* Or, nous ne nous croyons obligé ni d'y jeter un pont, ni de garder le silence sur celui des deux côtés qui nous paraît le meilleur. L'opinion commune des nations est pour nous, pour la nature

aux prises avec l'idéalisme [1]. Nous nous y rangeons en critiquant la philosophie de Kant ; on ne peut être mieux dans son droit.

D'ailleurs, il n'est pas exact de considérer le docteur de Kœnigsberg comme une divinité que chacun reconnaît et encense dans son pays : il y a éprouvé, comme dit le même commentateur, *de nombreuses contradictions*, et il y compte encore *d'estimables adversaires*. En nous plaçant à la suite de ceux-ci, nous ne faisons rien, ce semble, que de permis. Lorsque les suffrages sont partagés sur un auteur, on ne se préfère pas à lui ni au public en l'attaquant ; on se place, et rien de plus, au nombre de ceux qui lui sont contraires. C'est ce que disait Nicole, à l'occasion d'Aristote qu'il censure fréquemment ; c'est ce que nous prenons la liberté de répéter, en parlant d'Emmanuel Kant.

[1] Nous prions que l'on ne confonde pas cet *idéalisme* avec celui dont, assez légèrement, nous avons justifié Kant dans notre premier discours. La différence est sensible.

RAPPORT

SUR LES DEUX CONCOURS DE 1837,

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON.

Messieurs,

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1837, deux sujets de prix : le premier était conçu en ces termes : *Indiquer les embellissements dont la ville de Besançon serait susceptible, sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, en conciliant l'économie avec le bon goût : tracer en conséquence des projets d'une exécution facile et peu dispendieuse :* le second était l'*Éloge de d'Olivet*, l'une des illustrations littéraires de notre province, et l'un des meilleurs écrivains du siècle dernier. Ces sujets vous avaient paru présenter quelque intérêt : l'un s'adressait naturellement aux habitants de notre ville, dont l'Académie invoquait le goût pour en obtenir les projets d'embellissements que peut comporter notre vieille cité; l'autre devait exciter la sympathie de tous les vrais littérateurs de la province dans laquelle est né d'Olivet, et même inspirer de tous les points de la France les amis des saines études, toujours disposés à reconnaître les services rendus à notre langue par les

écrivains de travail et de goût qui ont cherché à en maintenir la pureté, la correction et les grâces originelles. La première question n'a été traitée que par un seul concurrent, et aucun panégyriste ne s'est présenté pour faire l'éloge de d'Olivet.

Il faut avouer que, dans notre XIXe. siècle, qui est éminemment un âge de changements et d'innovations essayés de toutes les manières et dans tous les genres, la littérature et la langue française ont été soumises, comme le reste, à cette puissante influence, qui, dans bien des cas, a favorisé la marche progressive des esprits, et dans d'autres n'a donné que des résultats contraires à la raison et au bon goût.

Le tableau que présentent la plupart des productions modernes fournirait une preuve de cet esprit novateur introduit depuis peu dans les compositions littéraires; mais ce n'est pas ici le lieu de le tracer. Qu'il nous suffise de nous rappeler par la pensée quelques-unes de ces œuvres où l'on s'est plu à méconnaître cette langue si pure sous la plume de Racine, si correcte dans les écrits de Boileau, si élégante et si gracieuse dans la bouche de Voltaire. Les réformateurs littéraires de notre époque auraient cru avoir trop peu fait dans l'intérêt de leur système, s'ils s'étaient bornés à de bizarres tournures de phrases condamnées par la grammaire, dont l'autorité est désormais à leurs yeux sans crédit et sans force; ils ont créé une langue nouvelle, à l'aide de tous les idiomes étrangers, ou bien, s'ils daignent encore employer les termes de l'ancien vocabulaire, c'est pour leur donner un sens qui souvent est contraire

encore à l'usage, et qui plus souvent est une véritable énigme.

Et que dirons-nous des différents genres de littérature qui sont mélangés et confondus les uns dans les autres, surtout de ces pièces de théâtre où le moindre défaut est de violer les règles que l'expérience avait proposées au génie : car on leur pardonnerait peut-être ces nombreuses invraisemblances qui détruisent toutes les illusions de la scène, si l'on pouvait supporter ce que ces spectacles ont de dégoûtant, ou justifier l'immoralité des leçons qu'ils tendent à répandre?

Jusqu'à notre âge, nos maîtres nous avaient recommandé l'étude et l'imitation des anciens : c'est à l'école des écrivans d'Athènes et de Rome que la jeunesse française aimait à se former le goût; c'est dans leurs écrits que l'on trouvait de nobles inspirations, des sentiments généreux, des pensées tour à tour profondes et gracieuses. D'Olivet crut toute sa vie à l'empire du génie des anciens sur les compositions modernes : il passa toute sa vie dans l'admiration des chefs-d'œuvre que nous a légués l'antiquité grecque et romaine : il professait même un culte presque superstitieux pour Cicéron, dont il a reproduit les ouvrages philosophiques dans d'élégantes traductions : il en conseillait la lecture; il eût voulu faire partager son enthousiasme pour le plus grand des orateurs et le plus pur des écrivains de Rome. Attaché par une sorte de religion à cette littérature qui inspira tant de beaux génies, il s'élevait avec indignation contre toute innovation littéraire, prévoyant sans doute les écarts où se jeteraient les imprudents qui tenteraient d'autres voies.

Que ne fit pas d'ailleurs pour notre langue l'illustre académicien dont vous aviez demandé l'éloge ? Il voulut en maintenir la correction et la pureté, la conserver intacte, la préserver de toute alliance qui en aurait dénaturé les grâces. Ses *Remarques de grammaire sur Racine* sont, aux yeux de d'Alembert, dont nous pouvons invoquer l'autorité, l'un des ouvrages les plus utiles : elles peuvent fournir une grande instruction aux poëtes et aux prosateurs : « Ce livre, dit cet écrivain distingué [1], » étudié et médité, leur apprendra ce qu'ils doivent » proscrire ou adopter dans les auteurs anciens; il les » éclairera sur le caractère de notre langue, sur ses en- » traves et ses ressources, sa richesse et son indigence, » la sagesse de ses lois, et la singularité de ses bizar- » reries. »

Les services que notre illustre compatriote a rendus à notre langue et à notre littérature ne sauraient être méconnus et laissés dans l'oubli : vous avez pensé, Messieurs, qu'en faisant un nouvel appel à nos jeunes compatriotes, amis d'une littérature sage et d'une langue qui a fourni des chefs-d'œuvre lus et admirés dans toutes les parties du monde civilisé, votre voix serait entendue : en conséquence, vous avez décidé de remettre au concours, pour 1838, L'ÉLOGE DE L'ABBÉ D'OLIVET.

Vous n'avez pas été plus heureux dans l'autre partie du concours ; un seul mémoire vous a été adressé : l'au-

[1] *Éloge de d'Olivet*, dans le Recueil des Éloges des membres de l'Académie française.

teur n'est point entré dans vos vues, que peut-être il n'a pas comprises, ou plutôt qu'il a voulu remplacer par les siennes, et vous avez décidé que vous proposeriez de nouveau cette question d'intérêt local.

Votre décision, Messieurs, met le rapporteur dans une position difficile à l'égard du concurrent, qui, sans doute, nous renverra son travail avec quelques modifications, et qui, si nous entrions dans de grands détails sur son mémoire, pourrait nous accuser d'avoir révélé indiscrètement les idées dont il peut profiter encore : d'un autre côté, nous devons justifier à ses yeux, comme à ceux du public, la sévérité de votre jugement, en exposant les motifs qui ne vous ont pas permis de décerner la couronne.

Peut-être avant tout devons-nous aussi nous excuser d'avoir accepté une mission si étrangère à nos occupations ordinaires et à nos études habituelles. Personne moins que nous ne se dissimule l'insuffisance de nos connaissances dans la solution d'une question qui touche de si près à tant de sciences diverses, et qui demande l'appui d'un goût éclairé par l'expérience : mais, Messieurs, ce n'est pas nous qui avons réclamé le périlleux honneur de cette tâche, qui d'ordinaire est imposée à votre Secrétaire-Perpétuel, et que notre titre de Secrétaire-Adjoint a fait retomber sur nous. Eh ! Messieurs, quel est celui qui eût pu prévoir, il y a quelques semaines encore, que, dans cette solennité littéraire, on n'entendrait plus cette voix si grave et si éloquente qui proclamait majestueusement les décisions de l'Académie, et qui en exposait les motifs avec une clarté de discus-

sion, une force de dialectique, une chaleur de sentiment, une pureté et une élégance de style que nous tenterions vainement d'imiter, et que toutefois nous aurons continuellement dans la pensée comme des modèles, à l'exemple de ces jeunes amis de la peinture qui cherchent à reproduire les tableaux des grands maîtres ?

Au reste, Messieurs, votre Rapporteur s'est efforcé de reproduire les observations de MM. les Membres de la commission que vous aviez nommée pour l'examen du mémoire [1], et ce n'est pas à nous de dire l'étendue de leurs connaissances et la finesse de leur goût, puisque nous nous sommes servis de leurs idées, et que notre travail et le leur se confondent en un seul.

Les principes qui ont servi de base à l'auteur du mémoire sont renfermés dans ces deux pensées qui servent d'épigraphe à son ouvrage : l'une est de St. Augustin, *Porro una pulchritudinis forma unitas est :* l'autre est le vers si connu de l'Art poétique d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

L'*unité* est, selon l'auteur, la règle essentielle du beau : il n'y a de beauté réelle que lorsqu'il y a *utilité*. Ces idées, dont la vérité est incontestable, sont développées avec quelque étendue, et conduisent le concurrent à distinguer trois sortes d'embellissements, qu'il

[1] Cette Commission était composée de MM. Trémolières, Président annuel; Bourgon, Conseiller; Marnotte, De St.-Juan, Parandier, Lancrenon, et Bourgon, Professeur.

désigne sous les noms de *mode somptueux*, *mode élégant* et *mode romantique*.

En ce qui concerne Besançon, il rejette les deux premiers modes ; l'un, parce que cette cité n'a, selon lui, *rien de majestueux dans ses alentours, de grandiose dans ses aspects, de riche dans ses paysages, de fécond dans la végétation du sol, et que par conséquent elle ne pourrait comporter le luxe et la magnificence dans les constructions, et une sorte de profusion dans les ornements :* l'autre, parce que *la nature de ses maisons le repousse, et que la pesanteur de ses édifices, où dominent les teintes graves, les tons sévères, sont inconciliables avec les formes sveltes et dégagées, la délicatesse, la grâce, la finesse des détails qui sont les attributs du genre élégant.*

L'auteur adopte le *mode romantique, dont le nom ne doit pas*, dit-il, *effaroucher la susceptibilité classique, l'homonymie étant le seul lien de parenté qui existe entre le genre romantique en littérature et le mode romantique en dispositions architecturales. Ce dernier mode, qui fonde*, continue l'auteur, *ses moyens de séduction sur la variété des perspectives, des sites agrestes et bien accidentés, sur la multiplicité des contrastes, sur la beauté des eaux et des ombrages, est de tout point sympathique avec les données soit naturelles, soit artificielles, offertes par la ville de Besançon.*

Après ces généralités théoriques, le concurrent arrive à l'application des règles qu'il a posées, et dont nous sommes loin de contester la justesse. Son premier soin est de *dégager le centre de notre ville, qui*, dit-il, *n'est*

point défiguré, comme à Rouen et à Nîmes, par une accumulation informe d'édifices; mais, ajoute-t-il, *il est étranglé par deux ruelles hideuses, deux gaînes sépulcrales, accompagnement d'une antiquaille rebutante, l'hôtel de ville.* L'auteur pense qu'on devrait abattre ce monument du XVIe. siècle, et le remplacer par une grande et élégante construction : mais, retenu par l'excessive dépense qu'entraînerait ce projet, il se contente d'en demander la restauration. Il voudrait surtout qu'on élargît les deux rues qui sont aux deux côtés de l'hôtel de ville; qu'on masquât les flancs de ce lugubre bâtiment par deux lignes de peupliers; que la rue de l'Arbalète fût reconstruite avec le système d'arcades couvertes qui décorent à Paris les rues de la Paix et de Rivoli; enfin, que l'on fît subir quelques modifications au clocher de l'église de St.-Pierre, qui n'est à ses yeux qu'*une énorme cheminée,* ou qu'on le remplaçât par deux flèches latérales qui, au lieu d'écraser le portail, comme le fait ce colosse de pierres, lui donnerait de la grâce et de l'élégance.

Après cette première et indispensable opération, l'auteur veut qu'*on fasse choix,* je me sers de ses expressions, *d'un point de distributions adapté au mode romantique, lié avec le centre, et vers lequel convergeront tous les détails.* L'enceinte de Chamars lui paraît réunir les conditions convenables à ce but, et, par des communications faciles, il cherche à rattacher cette promenade au centre et aux deux extrémités. La première de ces communications se ferait, d'après le concurrent, par le moyen d'un *cours* qui s'étendrait depuis la place des Ca-

pucins jusqu'à l'Arsenal actuel, et qui serait soutenu de deux belles rues latérales. Les deux autres voies de communication seraient, l'une, depuis la partie méridionale de notre promenade jusqu'à la place du Théâtre, ce qui supposerait la destruction du rempart de la Préfecture; l'autre, depuis la partie septentrionale du même lieu jusqu'à l'angle du Collége, ce qui aurait lieu par le moyen d'un autre *cours*. D'après l'auteur, ces trois communications feraient de Chamars *un foyer rayonnant sur les parties principales*. Il en acheverait l'embellissement par les moyens suivants : il raserait d'abord le mur qui sépare les deux promenades; puis, sur la place circulaire qui est au-delà du pont de pierre, il élèverait un vaste et gracieux bâtiment qui aurait une destination utile, et qui servirait à dissimuler le rempart et la tour bastionnée qui limitent brusquement le regard et l'attristent; il répandrait sur toute cette enceinte un charme propre à combattre la teinte sombre et l'air claustral qui ont valu à Chamars la qualification de *promenade lugubre*. Ce bâtiment serait accompagné d'accessoires agréables, tels qu'un château d'eau, des galeries, des colonnades, etc.; près de là un ruisseau circulerait au pied des remparts, et des groupes de bosquets remplaceraient une partie des plantations trop étendues et toutes régulièrement alignées en quinconces.

Et comme on ne doit pas *concentrer sur un seul point et uniformiser tous les ressorts d'agrément, comme il faut un double foyer à l'ellipse d'embellissement*, l'auteur cherche une seconde localité à laquelle se rattache tout le système, et dont l'emploi forme opposition avec celui de la

première ; car la première deviendrait un point de réunion pendant l'été ; la seconde fournirait un refuge agréable contre les rigueurs de la mauvaise saison. Ce dernier point est placé dans le couvent et le jardin des Carmes, auxquels il réunit les maisons de la rue St.-Vincent jusqu'à l'hôtel Grillet, et là il établit un *Bazar qui n'aurait,* dit l'auteur, *rien à envier au Palais-Royal de Paris.* Il en donne le plan détaillé, et il en fait ressortir les avantages, surtout sous le rapport du produit qu'on en pourrait tirer, et de l'abri qu'offrirait cette promenade d'hiver.

L'auteur s'occupe ensuite de la partie sud-est de notre ville, qu'il rattache à la partie septentrionale par deux rues, l'une partant de l'Ecole d'artillerie (la place des Jacobins), et aboutissant au centre du Pavillon de Bregille, et l'autre, au-delà de notre place des Casernes, commençant au Clos-St.-Paul pour arriver au rempart du St.-Esprit : celle-ci, élargie et bordée de plantations, deviendrait une belle promenade, aux agréments de laquelle on ajouterait encore, en faisant clore les jardins adjacents par le moyen de grilles élégantes. Cette nouvelle rue aurait en outre l'avantage de lier la halle au pont des Chaprais, puis ce pont à celui de Bregille, et la communication se prolongerait de là jusqu'à Rivotte.

Pour terminer les embellissements de l'intérieur, le concurrent propose des cours d'eau qui, partant du barrage de la Malâte, arroseraient de l'est à l'ouest les rues et les jardins de la ville, comme à Fribourg en Brisgaw, à Rouen, à Marseille : le courant principal affluerait à Granvelle et au Bazar, où il formerait des cascades échelonnées, *s'harmonisant,* comme dit l'auteur,

avec les fontaines jaillissantes alimentées par les eaux d'Arcier; il entretiendrait aussi sur tous les points d'abondants réservoirs, nécessaires en cas d'incendie.

Après avoir ainsi porté ses plans de réforme sur toutes les parties de l'intérieur, l'auteur en vient à l'extérieur et aux abords de notre ville. Il voudrait qu'on établît un quatrième pont au-dessous de celui de Battant, destiné à mettre en communication directe la rue du Collége et celle des Arènes. Puis il place des bocages, des allées sablées, des gazons, et une foule d'accessoires romantiques, sur les remparts, les bastions et les cavaliers; il jette des ponts élégants sur les fossés; il creuse un étang qu'alimenterait la source de la Mouillère ; il donne pour perspective, à l'entrée de la ville par la porte de Notre-Dame, le Pavillon de l'Hôpital, qu'il reconstruit en l'ornant d'une flèche; il fait un chemin au pied de Chaudanne, et remplace sa forêt négligée, par des kiosques et des bosquets, qui feraient de ce lieu l'un des points les plus pittoresques et les plus délicieux des environs.

La troisième partie du mémoire comprend les moyens d'exécution : l'auteur commence par jeter un coup d'œil prophétique sur l'effet merveilleux que produiront ces divers changements. Les étrangers, dit-il, afflueront dans une ville qui leur offrira de toutes parts un aspect aussi gracieux et aussi varié, et Besançon sera compté au nombre des villes les plus belles de France. Le concurrent ne se dissimule pas la grandeur des sacrifices qu'il faudra imposer à notre ville, l'énormité des dettes qu'elle sera forcée de contracter : mais il donne aussitôt des

moyens de soulagement et de libération; il indique les spéculations utiles auxquelles peut se livrer la commune. Les bénéfices qu'elle retirera des péages sur les ponts, l'accroissement des produits de l'octroi par suite du séjour d'un grand nombre de voyageurs dans nos murs, les secours enfin qu'un gouvernement éclairé accorde toujours aux villes qui, pour me servir des expressions de l'auteur, *savent se donner du relief*. Le concurrent propose en outre, pour faire ces énormes dépenses sans gêner les habitants et sans compromettre les revenus de la cité, un moyen dans lequel il a une pleine confiance : ce moyen est basé sur le patriotisme des citoyens, et surtout des riches. Il voudrait qu'on établît une *société de dons et de legs communaux*, qui exciterait le zèle et la générosité des principaux habitants, d'abord par son exemple, puis par les avantages qu'elle proposerait à l'amour-propre des donataires, qui s'empresseraient d'offrir une partie de leur fortune pour obtenir l'honneur de donner leur nom à une rue ou à un monument, ou bien pour voir leur statue ou leur buste dans les promenades ou les édifices publics, en un mot, pour vivre dans la mémoire de leurs concitoyens reconnaissants.

Telles sont les idées principales développées dans cet ouvrage. Nous n'avons pas cherché à contester la vérité des théories sur lesquelles l'auteur fonde ses projets d'embellissements; nous ne voulons pas même attaquer ses plans sous le rapport de l'effet que produirait peut-être leur exécution. Notre premier reproche tombe sur un oubli que nous regardons comme impardonnable dans un

système aussi vaste de changement et d'amélioration. Le quartier populeux qui est au-delà du fleuve n'est-il pas aussi digne de nos embellissements que les autres parties de notre ville? disons mieux; n'est-ce pas celui qui les réclame avec le plus d'instance? le voyageur qui entre dans nos murs par les rues d'Arènes, de Charmont et de Battant, ne pense-t-il pas, à la vue des maisons informes et dégoûtantes de malpropreté, qu'il aborde une ville où règne la misère, et dont les habitants pauvres et ignorants sont encore étrangers aux notions les plus vulgaires du beau dans les arts? Comment l'auteur, qui a été si prodigue de projets, a-t-il pu oublier ces quais étroits et tristes, et cette rive droite du Doubs, dont l'irrégularité des galeries en bois peut être favorable à la peinture, qui aime les contrastes et sait donner de la grâce à la misérable cabane du pauvre, mais qui choque les regards les moins exercés, et demande à être remplacée par des constructions élégantes dont nous n'avons pas la prétention de donner le plan.

Messieurs, les projets du concurrent n'ont pas le seul inconvénient d'être incomplets; ils ont surtout celui d'être impraticables. D'abord, ils ne répondent pas aux vues de l'Académie, qui avait demandé aux auteurs des plans d'une exécution facile et peu dispendieuse. Quelle est la ville, si riche qu'elle soit, dont les trésors suffiraient à tant de dépenses? La vanité est sans doute un levier puissant : dans tous les temps les satisfactions de l'amour-propre ont enivré l'imagination de quelques citoyens; un cœur généreux est toujours disposé à palpiter à la pensée d'une récompense civique : mais lorsqu'il

faudrait, en quelque sorte, acheter ces distinctions, quel prix auraient-elles conservé?

Messieurs, en proposant une seconde fois la même question, vous conseillez aux concurrents d'exprimer leurs idées dans un style simple, clair, correct, élégant même, s'il est possible : vous ne voulez point de phrases péniblement recherchées, comme celle-ci : « Méconnaissant leur affinité, la tendance de leurs molécules » organiques à se combiner dans un tout harmonieux, » *l'utile et l'agréable* se sont posés hostilement en face » l'un de l'autre, et chacun d'eux a cherché son triomphe » dans l'humiliation de son adversaire; l'un a jeté à » l'autre l'accusation de frivolité, lui a reproché la mobilité de ses formes, son existence vaporeuse, insaisissable; celui-ci a récriminé en taxant son antagoniste » de prosaïsme, de sécheresse, d'âpreté, etc. »

Au reste, Messieurs, l'Académie se montrerait sans doute indulgente sous ce rapport, si elle accordait son suffrage aux plans des auteurs. Mais elle les engage à voir dans le problème, difficile peut-être, qu'elle leur demande à résoudre, une question de goût et d'économie. Si nous voulons orner notre cité, nous ne voulons point auparavant la détruire : si l'Académie fait un appel aux lumières et à l'expérience de ses concitoyens, ce n'est pas pour qu'on ruine la cité, ou du moins qu'on l'accable sous le poids d'un fardeau trop dispendieux : elle ne veut pas surtout que, pour donner des preuves de prospérité par le luxe de ses constructions et l'élégance de ses embellissements, notre ville se place dans un état de gêne qui nuirait aux parties plus importantes de l'administra-

tion communale. En un mot, ce n'est pas une nouvelle cité qu'il faut construire; c'est une ville ancienne qu'il faut chercher à rendre plus agréable par quelques embellissements faciles. Il faut que les étrangers qui l'ont déjà visitée, disent, en la revoyant, que ses habitants et ses administrateurs suivent l'impulsion heureuse que la science a excitée dans les beaux-arts, et que si les Bisontins sont de leur siècle sous le rapport des connaissances positives qu'ils aiment à acquérir, et de l'industrie dont ils n'ont pas cessé de favoriser l'élan, ils le sont aussi pour le goût, pour le zèle et le patriotisme avec lesquels ils travaillent à la prospérité croissante et à l'embellissement progressif de leur cité.

NOTRE-DAME D'AIGREMONT.

LÉGENDE FRANC-COMTOISE,

PAR M. VIANCIN.

Jadis advint qu'aux champs de Palestine,
En grand péril, un illustre Croisé,
D'un vœu suprême à la Vierge divine
Fut tout à coup sagement avisé.
« Priez pour moi, dit-il, Sainte Marie !
» Si du danger qui menace mes jours
» Je suis sauvé par votre bon secours,
» Tout aussitôt qu'au sein de ma patrie
» On m'aura vu remettre un pied vainqueur,
» Par cette croix que je tiens sur mon cœur,
» J'en fais serment, Souveraine immortelle,
» Je vous ferai bâtir une chapelle
» Dans mon domaine, au sommet d'Aigremont,
» Et tous les ans, au jour de votre fête,
» Jour où des cieux vous fûtes la conquête,
» En plein soleil, cuirassé, casque au front,
» Croix d'une main, de l'autre mon épée,
» Pour que mon vœu soit plus digne de vous,
» Je gravirai la montagne escarpée,
» Non sur mes pieds, mais bien sur mes genoux. »

Se pouvait-il que la Reine céleste
N'accordât point le prix d'un tel serment?
Récompensé d'un si beau dévouement,
Le Preux échappe au sort le plus funeste.
Il s'en souvint. Dès qu'au sol paternel
On eut fêté son retour solennel,
Sur la montagne à son pouvoir soumise
Il érigea la chapelle promise;
Et tous les ans, comme il l'avait juré,
Se transporta dans ce lieu consacré.

Au voyageur on redit cette histoire;
On l'entretient d'autres faits merveilleux,
Lorsqu'il regarde au sommet orgueilleux
Qui porte encor cet antique oratoire;
Pic souverain, qui du val de Roulans
Indique au loin la profondeur sauvage,
Et que le Doubs, sur un sombre rivage,
Vient réfléchir dans ses flots indolents.

Le Chevalier sauvé par la puissance
Que doit Marie au divin Rédempteur,
Dans sa foi vive et sa reconnaissance
Dut inspirer plus d'un imitateur.
— Fidèle époux d'une femme légère,
Dans son manoir, un autre suzerain
S'était flatté d'un avenir serein;
Mais le bonheur de briller et de plaire,
Pour sa compagne était d'un si grand prix,
Qu'il fallut bien aller vivre à Paris.

Là, respirant l'enivrement des fêtes,
Sa jeune épouse, au gré de ses désirs,
Des gens de cour savourait les plaisirs,
Et souriait à ses mille conquêtes.
Maints Chevaliers, galants, obséquieux,
L'environnaient d'affable courtoisie;
Dans son mari, grave et religieux,
Ils ne voyaient que sombre jalousie;
Habiles même à lui créer des torts,
Ils affirmaient que plus d'une rivale,
Faisant la guerre à sa foi conjugale,
En triomphait sans de bien longs efforts.
Des corrupteurs tels sont les artifices;
Ainsi l'intrigue et la frivolité,
Sur un chemin semé de précipices,
Mènent un cœur à l'infidélité.
A tout braver la belle châtelaine
Est à la fin conduite pas à pas,
Et dans l'abîme où son destin l'entraîne,
Meurt d'un tragique et douloureux trépas.
Un jour, on vit sa maison consternée;
De tous ses gens se trahissait l'émoi;
On entendait, tout bas, avec effroi,
Dire : « Madame est morte.... empoisonnée. »
Bientôt s'élève un horrible soupçon :
« C'est son mari, dont la haine cruelle,
» De jour en jour s'envenimait contre elle,
» C'est son mari qui versa le poison. »
Des magistrats ces bruits frappent l'oreille;
Contre l'époux leur zèle ardent s'éveille;

Le malheureux, soudain est enchaîné ;
En cour suprême on le juge coupable ;
Dans les débats tout le presse et l'accable ;
Couvert d'opprobre, il se voit condamné ;
A la justice il faut qu'il satisfasse,
Il faut mourir : le roi n'a point fait grâce.
Un jour de plus, c'en était fait de lui,
S'il n'eût prié la Vierge tutélaire
De lui prêter son souverain appui.
« Le ciel m'inspire un recours salutaire, »
S'écria-t-il : « O Vierge d'Aigremont !
» Viens à mon aide en cette heure suprême ;
» De ces mortels dont l'arrêt me confond,
» Eclaire enfin l'aveuglement extrême ;
» Ne laisse point mes ennemis vainqueurs.
» Ton divin Fils, qui lit dans tous les cœurs,
» Sait si jamais est entré dans mon âme
» L'affreux dessein.... Qui, moi, comme un infâme,
» Livrer ma tête au bourreau ; moi, mourir,
» Lorsque tu peux, demain, me secourir !
» Oh ! c'est à toi que ma voix en appelle :
» Non moins heureux que l'illustre guerrier
» Qu'un vœu touchant délivra le premier,
» J'embellirai ton antique chapelle,
» Et tous les ans, j'irai sur mes genoux,
» Redire au monde, en célébrant ta fête,
» Que tu daignas, en protégeant ma tête,
» Justifier un malheureux époux. »
Si la prière, émanant d'un coupable,
A dans les cieux un accès favorable,

Combien plus prompt encor et plus puissant
Y doit monter le vœu de l'innocent !
— Dans la demeure où périt la victime,
Une suivante, attachée à son sort,
Savait quel monstre avait juré sa mort,
Et préparé, puis consommé le crime ;
Mais, soit terreur, pusillanimité,
Soit qu'en retour d'un odieux salaire,
La confidente eût promis de se taire,
Elle avait trop caché la vérité.
Son cœur enfin s'allarme et lui reproche
D'avoir laissé juger et condamner
Son noble maître.... O regrets ! l'heure approche,
Plutôt mourir que l'entendre sonner !
Dans la nuit même elle accourt, frémissante,
Et se prosterne aux pieds d'un confesseur,
Et d'une voix craintive et gémissante,
Nomme celui qui fut l'empoisonneur :
C'est un amant, au cœur lâche et féroce,
De jalousie et d'orgueil dévoré,
Qui s'est vengé, dans sa fureur atroce,
De n'être plus le rival préféré.
Aveu tardif, mais précieux encore ;
Il faut agir ; il faut que, dès l'aurore,
Aux magistrats, comme au saint tribunal,
Tout se révèle avant le coup fatal.
L'homme de Dieu, lui-même, sans attente,
Au grand-prévôt conduit sa pénitente ;
Le noir secret de leur bouche entendu,
Va réparer l'erreur et l'injustice :

Ce jour devait éclairer un supplice ;
L'ordre sanglant demeure suspendu ;
Du criminel on fait suivre la trace ;
La main divine atteint l'empoisonneur ;
A la vertu que le forfait remplace,
On rend le jour, la liberté, l'honneur,
Prix solennel de cette foi puissante,
Qui s'élança du fond d'un noble cœur,
Et fut toujours vive et reconnaissante.
Le digne comte accomplit son serment,
Tant qu'il garda force, ardeur et souplesse ;
Mais lorsqu'enfin la pesante vieillesse
A son vouloir vint mettre empêchement,
Au chef sacré de l'immortelle église,
De sa promesse il demanda remise,
Et l'on conçoit que sa longue ferveur
Sans peine obtint cette juste faveur.

Le repentir eut aussi la pensée
De racheter, au sommet d'Aigremont,
Ces coups mortels qu'une fougue insensée
Ose porter pour venger un affront.
Ainsi, plus tard, ayant brisé l'épée
Qu'en un seul jour son imprudente main
D'un noble sang, deux fois, avait trempée,
Dans ses regrets, un autre châtelain,
Pour expier sa funeste victoire,
Voulut aussi visiter l'oratoire.
Mais bien qu'il fût sincèrement pieux,
Brave et fidèle autant que ses aïeux,

Dans cette affaire il eut moins de courage :
Quand, maintes fois, au but de leur voyage,
Sur leurs genoux, ils étaient parvenus,
Lui, moins zélé dans son pèlerinage,
Se contentait de le faire à pieds nus.

Sur Aigremont on a fait d'autres contes,
Moins sérieux que l'histoire des Comtes.
— Certaine épouse, à la fleur de ses jours,
De son mari se vit abandonnée ;
Un peu plus tard elle eut d'autres amours,
Et s'engagea par un autre hyménée.
Jeune, plus beau, plus tendre que l'absent,
Ou le défunt (car il passait pour l'être),
L'amant nouveau, d'un cœur tout languissant,
S'était bientôt puissamment rendu maître.
Mais cette fois, au lien le plus doux
Succède encore un long tourment d'absence :
Sous les drapeaux que suivait cet époux,
Au bout d'un an, tout à coup son silence
Inquiéta, fit trembler pour son sort ;
Hélas, c'était un silence de mort.
La tendre veuve, au désespoir livrée,
Lasse d'attendre et de vivre éplorée,
Se dit un jour : « La Vierge d'Aigremont
» Est désormais mon unique ressource ;
» Quand le soleil aura fini sa course,
» Sur mes genoux, je gravirai le mont. »
Et l'heure vint de remplir sa promesse.
L'amour, la foi, soutiennent sa faiblesse ;

De roc en roc, ses genoux délicats
Sont déchirés, meurtris à chaque pas;
N'importe! il faut que rien ne manque à l'œuvre;
Pour mériter le prix de ses efforts,
Elle eût marché de couleuvre en couleuvre,
Elle eût bravé la foudre et mille morts.
Son bras enfin touche au but qui l'appelle :
Elle entre.... elle est seule dans la chapelle;
Là, se traînant encor avec ardeur
Jusques au pied de l'image sacrée :
« Secours, dit-elle, ô Vierge révérée!
» Vous dont l'amour obtient tout du Sauveur,
» Vous qui voyez mes maux et ma détresse,
» Vous qui lisez dans ce cœur éperdu,
» Exaucez-moi, rassurez ma tendresse;
» Que mon époux me soit enfin rendu. »
La suppliante, un moment reposée,
Revint plus calme au lieu qu'elle habitait;
L'espoir rentra dans son âme apaisée;
De jour en jour cet espoir augmentait,
Et respirant, dans cette heureuse attente,
D'être bientôt exaucée et contente,
A son oreille elle entend dire, un soir :
« Un homme est là, qui demande à vous voir. »
Son cœur palpite, elle accourt, ô surprise!
C'est son époux.... — Lequel?... Son beau guerrier?
— Non.... c'est celui qui partit le premier,
Et qui revient chétif et barbe grise.
« Hélas, dit-elle, en soupirant tout bas,
» Je vous priais pour l'autre, Vierge sainte! »

Le revenant eût mal pris cette plainte ;
Mais, par bonheur, il ne l'entendit pas.

Dès-lors, on dit que plus d'une autre veuve,
Sur Aigremont, dans un pareil tourment,
N'a pas voulu faire pareille épreuve,
De peur d'atteindre au même dénoûment.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé :

Président, M. Clerc, ancien magistrat;

Vice-Président, M. le Baron de St.-Juan.

Dans la même séance, l'Académie a nommé M. Pérennès Secrétaire-Perpétuel, en remplacement de M. Genisset, décédé le 21 juillet.

Ont été élus à la même séance, *Associés résidants :*

MM. Louis de Vaulchier et César Convers.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1838.

1°.— L'Académie propose de nouveau pour le concours de 1838, le sujet suivant :

Indiquer les embellissements dont la Ville de Besançon serait susceptible, sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, en conciliant l'économie avec le bon goût : tracer, en conséquence, des projets d'une exécution facile et peu dispendieuse.

2°. — L'Académie met aussi une seconde fois au concours, pour l'année 1838,

*L'Eloge de l'Abbé d'*Olivet.

Les concurrents devront surtout montrer quels services cet écrivain franc-comtois peut avoir rendus à la langue nationale, par ses traductions et ses autres ouvrages.

3°. — L'Académie remet au concours, pour l'année 1838, le sujet d'histoire locale qu'elle avait déjà proposé les deux années précédentes :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques *et* mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté : signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.*

Le savant mémoire qu'a reçu l'Académie sur les *Traditions Séquanaises* ne remplissant pas entièrement le but qu'elle s'était proposé en mettant ce sujet au concours, elle croit devoir le représenter pour 1838. L'Académie engage les concurrents à recueillir les traditions *telles qu'elles existent* dans les différentes localités de la Frauche-Comté, en recherchant leur origine et en montrant les ressources que peuvent y trouver l'histoire et la poésie. Son intention, en faisant ce nouvel appel, est de réunir ces souvenirs historiques, qui, s'effaçant de jour en jour, ne laisseront bientôt plus aucune trace dans l'esprit des populations. Les concurrents qui ne pourront donner que les traditions d'un arrondissement, ou même d'un seul canton, sont invités

à envoyer leur travail à l'Académie, qui se fera un devoir de leur en témoigner publiquement sa reconnaissance, comme aussi de leur décerner les encouragements ou les récompenses qu'ils auraient mérités par leurs recherches patriotiques.

4°. — L'Académie propose encore pour le concours de la même année 1838, le sujet suivant :

A quelles causes faut-il attribuer le nombre toujours croissant des suicides, et quels sont les moyens propres à arrêter les progrès de cette contagion morale ?

Ces quatre Prix consisteront chacun en une médaille de 300 francs, sauf à en augmenter la valeur selon le nombre des mémoires, le mérite et le résultat des recherches.

M. de Raymond père, Membre honoraire de l'Académie, a offert à la Compagnie 200 francs, qui seront ajoutés à la somme de 300 francs qu'elle décernera à l'auteur du meilleur mémoire sur la question du *Suicide*.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1838.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1837.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✻, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1836).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✻, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) août 1825.

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Le Comte de Durfort, ✠ G ✠, Pair de France, ancien Gouverneur de la province de Franche-Comté; à Paris (janvier 1817).

Droz, Joseph ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Foillenot-du-Magny; à Besançon (novembre 1816).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de cassation (août 1825).

Michaud, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Ordinaire, *Désiré*, ✠, Directeur de l'Institut royal des

sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1821).

Ponçot, ✠ ❁, ancien Sous-Intendant militaire; à Metz (26 janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Raymond père (de), membre de la Société d'émulation du canton de Vaud, ancien Inspecteur des postes; à Besançon (4 août 1808).

Roger, ❁, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ❁, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ❁, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ❁, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ❁, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), ❁, Recteur de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie

des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, *Président annuel de la Compagnie*, ancien Procureur-général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts

du Doubs; membre des Sociétés de statistique universelle de Paris et de Marseille; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; *Vice-Président de la Compagnie*, titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'école secondaire de médecine; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'ému-

lation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon ; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur suppléant à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz ; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain ; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie ;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Lieutenant-Colonel du génie ; associé-résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale ; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Huart, Proviseur au Collége royal ; titulaire le 24 août 1837.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de

la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'administration universitaire de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Ed. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Bach, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 28 janvier 1837.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne. [1]

Messieurs,

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

Dusillet, ✻, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dôle (septembre 1806).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Proudhon, ✵, Doyen de la Faculté de droit à Dijon; membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); février 1809.

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✵, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1810).

Colin, ✵, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon, Député, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811).

Ch. Nodier, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Le Baron Lepin, ✵ C ✵, Lieutenant-Général d'artillerie en retraite; à Salins (août 1822).

Th. Jouffroy, ✵, Député du Doubs, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✻, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✻ C ✻, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✻, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation (août 1828).

Cordier, ✻, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✠, membre de la Société linnéenne de Paris; des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Le Comte Bernard, C ✠ G ✠, Pair de France, Ministre de la guerre, Lieutenant-Général et Aide-de-camp du Roi; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Frédéric Cuvier, ✠, Inspecteur-Général des études de l'Université, membre de l'Institut de France (Académie royale des sciences); juin 1832.

Joly, Littérateur; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ✠, Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin; à Paris (août 1833).

Le Marquis De St.-Mauris, ✠, au château de Colombier, près Vesoul (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dôle; membre de la Société des antiquaires de la

Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Pontarlier (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✻, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur, à Laon (août 1836).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté. [1]

Messieurs,

Peignot, Inspecteur des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron De Gérando, G ✻, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

Picot, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

Humbert, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✻, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis De Villeneuve-Trans, ✻, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✻, Docteur en médecine; à Paris (août 1825).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Le Baron Taylor, ✠ ❋; à Paris (août 1825).

Le Baron De Stassart, ❋, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

Pariset, ❋, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ ❋, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ❋, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ❋, l'un des Conservateurs de la bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ❋, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Le comte De Sellon, membre du Conseil représentatif de la ville et canton de Genève; Président et Fondateur de la Société de la Paix; à Genève (août 1831).

Stapfer, ❋, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ❋, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ❋, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Ordre des lectures. . . . . *Pag.* 1
Sœur Marthe, Épître à mon ami Grand, par M. Trémolières. 5
Éloge de M. Genisset, par M. Pérennès. 12
Observation sur Kant, par M. Clerc, ancien magistrat. 29
Rapport sur le concours de 1837, par M. le Professeur Bourgon. 44
Notre-Dame d'Aigremont, par M. Viancin. 59
Élections. 68
Programme des prix à décerner en 1838. . . . . *ibid.*
Liste Académique. 71

FIN DE LA TABLE.

BESANÇON, L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4609